

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | | | |
|----|------|----|----|
| N° | 2023 | 02 | 05 |
|----|------|----|----|

| OBJET : | | | | |
|--|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|------|
| <p>Décision modificative n°2. Le 16 octobre 2023 à 10h00</p> <p>Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM</p> | | | | |
| DATE DE CONVOCATION | MEMBRES | PRESENT | POUVOIR | VOTE |
| Le 6 octobre 2023 | M. Michel Delepaul | X | Pouvoir de Mme. Massiet | Pour |
| | M. Eric Skyronka | X | | Pour |
| | Mme Violette Massiet | | Pouvoir donné à M. Delepaul | Pour |
| | M. Thierry Bonte | X | | Pour |
| NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">16</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">17</div> | M. Didier Manier | X | | Pour |
| | Mme Marie-Pierre Bresson | | | |
| | M. Jacques Ducrocq | | | |
| | M. Peter Maenhout | X | | Pour |
| | Mme Marie-Pierre Janssens | X | | Pour |
| | M. Georges-François Leclerc | | | |
| | M. Gérard Caudron | | Représenté par Mme. Furne | Pour |
| | M. Laurent Le Bon | | Représenté par M. Bredin | Pour |
| | M. Bernard Chérot | X | | Pour |
| | Mme Bernadette Chevillion | X | | Pour |
| M. Jérôme Desombre | X | | Pour | |
| M. Jérémie Masurel | | | | |
| Mme Evelyne-Dorothee Allemand | X | | Pour | |
| M. Denis Gielen | | Représenté par Mme. Morel | Pour | |
| Mme Catherine De Zegher | | | | |
| Mme Stéphanie Robin | X | | Pour | |
| Mme Eugénie Sant | X | | Pour | |
| Mme Anne-Gaëlle Le Flohic | X | | Pour | |



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-02-05

Décision modificative n°2

Délibération n°2023-02-05 du 16 octobre 2023 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au Conseil d'administration de voter la décision modificative n°2 du budget 2023 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes qui modifient les chapitres suivants :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|---|---|
| Fonctionnement | <p>Chapitre 011 (Charges à caractère général) : - 25 550.37€</p> <p>Chapitre 012 (Charges de personnel) : - 2 294.55€</p> <p>Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) : - 2 961.49€</p> <p>Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) : +7 071.04€</p> <p>Chapitre 68 (Dotations aux provisions) : 16 393.47€</p> <p>Chapitre 022 (Dépenses imprévues) : - 191 350.30€</p> <p>Chapitre 042 : (Opération d'ordre de transferts entre sections) : +75 839.85€</p> | <p>Chapitre 70 (Ventes de produits) :</p> <p>- 69 909.72€</p> <p>Chapitre 74 (Subventions d'exploitation) : - 55 475.00€</p> <p>Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) : +2 532.37€</p> |

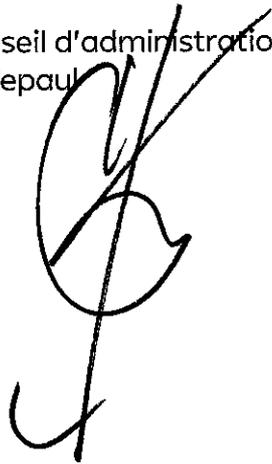
| | | |
|----------------|--|---|
| Investissement | Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : - 7 500.00€ Chapitre 21 (immobilisations incorporelles) : - 2 500.00€ Chapitre 020 (Dépenses imprévues) : +85 840.00€ | Chapitre 040 (Opération d'ordre de transferts entre sections) : 75 840.00€ |
| TOTAL | 0 € | 0 € |

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à la majorité de voter la décision modificative n°2 du budget 2023 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes qui modifient les chapitres ci-dessus présentés.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 16 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul



REPUBLIQUE FRANCAISE

| | |
|------------|--------------------|
| □□□□□□□□□□ | EPCC DU LaM |
|------------|--------------------|

POSTE COMPTABLE DE :

| |
|--|
| SERVICE PUBLIC LOCAL BUDGET A : EP |
|--|

M4 (1)

| | |
|---------------|------------|
| DM n°2 | (2) |
|---------------|------------|

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

SOMMAIRE

| pages | | | |
|-------|--|----------------|-------------------|
| | I Informations générales Modalités de vote du budget | | |
| | II Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes | | |
| | III Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles | | |
| | IV - Annexes | Jointes | Sans objet |
| | A - Eléments du bilan | | |
| | A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers | | |
| | B - Engagements hors bilan | | |
| | B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2) B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.3 - Etat des contrats crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents | | |
| | C - Autres éléments d'informations | | |
| | C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe | | |
| | D Arrêté et signatures | | |
| | D - Arrêté et signatures | | |

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

| | |
|------------------------------------|----------|
| I - INFORMATIONS GENERALES | I |
| MODALITES DE VOTE DU BUDGET | |

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- ~~- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;~~
- ~~- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;~~
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

| | |
|---|-----------|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
| VUE D'ENSEMBLE | A1 |

EXPLOITATION

| | DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
|--|--|---|
| CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 9 021 979,24 | 8 586 652,86 |
| + | + | + |
| RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | | |
| 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) | | 435 326,38 |
| = | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3) | 9 021 979,24 | 9 021 979,24 |

INVESTISSEMENT

| | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
|--|--|--|
| CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068) | 524 544,93 | 315 840,00 |
| + | + | + |
| RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | | |
| 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | | 208 704,93 |
| = | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 524 544,93 | 524 544,93 |

TOTAL

| | | |
|----------------------------|---------------------|---------------------|
| TOTAL DU BUDGET (3) | 9 546 524,17 | 9 546 524,17 |
|----------------------------|---------------------|---------------------|

| | |
|---|-----------|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
| SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES | A2 |

DEPENSES D'EXPLOITATION

| Chap | Libellé | Crédits ouverts avant DM | Propositions nouvelles | VOTE | TOTAL |
|--|--|--------------------------|------------------------|--------------------|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 5 316 626,00 | -25 550,37 | -25 550,37 | 5 291 075,63 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 3 033 879,21 | -2 294,55 | -2 294,55 | 3 031 584,66 |
| 014 | Atténuations de produits | | | | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 95 600,00 | -2 961,49 | -2 961,49 | 92 638,51 |
| Total des dépenses de gestion courante | | 8 446 105,21 | -30 806,41 | -30 806,41 | 8 415 298,80 |
| 66 | Charges financières | 400,00 | | | 400,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 23 000,00 | 7 071,04 | 7 071,04 | 30 071,04 |
| 68 | Dotations aux provisions (4) | | 16 393,47 | 16 393,47 | 16 393,47 |
| 69 | Impôts sur les bénéfices et assimilés | | | | |
| 022 | Dépenses imprévues | 435 326,38 | -191 350,30 | -191 350,30 | 243 976,08 |
| Total des dépenses réelles d'exploitation | | 8 904 831,59 | -198 692,20 | -198 692,20 | 8 706 139,39 |
| 023 | Virement à la section d'investissement (6) | 40 000,00 | | | 40 000,00 |
| 042 | Opé. d'ordre de transferts entre sections (6) | 200 000,00 | 75 839,85 | 75 839,85 | 275 839,85 |
| 043 | Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6) | | | | |
| Total des dépenses d'ordre d'exploitation | | 240 000,00 | 75 839,85 | 75 839,85 | 315 839,85 |
| TOTAL | | 9 144 831,59 | -122 852,35 | -122 852,35 | 9 021 979,24 |

| | |
|---|-----------------------|
| D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) | + |
| TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES | = 9 021 979,24 |

RECETTES D'EXPLOITATION

| Chap | Libellé | Crédits ouverts avant DM | Propositions nouvelles | VOTE | TOTAL |
|--|---|--------------------------|------------------------|--------------------|---------------------|
| 013 | Atténuation de charges | | | | |
| 70 | Ventes de produits fabriqués, prestations... | 1 444 505,21 | -69 909,72 | -69 909,72 | 1 374 595,49 |
| 73 | Produits issus de la fiscalité (7) | | | | |
| 74 | Subventions d'exploitation | 7 087 000,00 | -55 475,00 | -55 475,00 | 7 031 525,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 98 000,00 | 2 532,37 | 2 532,37 | 100 532,37 |
| Total des recettes de gestion courante | | 8 629 505,21 | -122 852,35 | -122 852,35 | 8 506 652,86 |
| 76 | Produits financiers | | | | |
| 77 | Produits exceptionnels | 80 000,00 | | | 80 000,00 |
| 78 | Reprises sur provisions et dépréciations(4) | | | | |
| 79 | Transfert de charges | | | | |
| Total des recettes réelles d'exploitation | | 8 709 505,21 | -122 852,35 | -122 852,35 | 8 586 652,86 |
| 042 | Opé. d'ordre de transferts entre sections (6) | | | | |
| 043 | Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6) | | | | |
| Total des recettes d'ordre d'exploitation | | | | | |
| TOTAL | | 8 709 505,21 | -122 852,35 | -122 852,35 | 8 586 652,86 |

| | |
|---|---------------------|
| R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) | + |
| TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES | = 435 326,38 |

Pour information :

| | | |
|--|------------|---|
| AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11) | 315 839,85 | Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. |
|--|------------|---|

- (1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée edt, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(10) Le compte 105 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

| | |
|---|-----------|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
| SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES | A3 |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chap | Libellé | Crédits ouverts avant DM(1) | Propositions nouvelles | VOTE (3) | TOTAL |
|--|--|-----------------------------|------------------------|-------------------|-------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 27 500,00 | -7 500,00 | -7 500,00 | 20 000,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 212 500,00 | -2 500,00 | -2 500,00 | 210 000,00 |
| 22 | Immobilisations reçues en affectation | | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | | | | |
| Total des dépenses d'équipement | | 240 000,00 | -10 000,00 | -10 000,00 | 230 000,00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | | | |
| 13 | Subventions d'investissement | | | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | | | | |
| 18 | Compte de liaison : affectation ... (8) | | | | |
| 26 | Particip., créances rattachées à des particip. | | | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | | | |
| 020 | Dépenses imprévues | 208 704,93 | 85 840,00 | 85 840,00 | 294 544,93 |
| Total des dépenses financières | | 208 704,93 | 85 840,00 | 85 840,00 | 294 544,93 |
| 45X-1 | Total des opé. Pour compte de tiers (9) | | | | |
| Total des dépenses réelles d'investissement | | 448 704,93 | 75 840,00 | 75 840,00 | 524 544,93 |

| | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|
| 040 | Opé. d'ordre de transferts entre sections (6) | | | | |
| 041 | Opérations patrimoniales (6) | | | | |
| Total des dépenses d'ordre d'investissement | | | | | |

| | | | | |
|--------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
| TOTAL | 448 704,93 | 75 840,00 | 75 840,00 | 524 544,93 |
|--------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|

| | | |
|---|--|--|
| + | D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) | |
|---|--|--|

| | | |
|---|--|-------------------|
| = | TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES | 524 544,93 |
|---|--|-------------------|

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chap | Libellé | Crédits ouverts avant DM(1) | Propositions nouvelles | VOTE (3) | TOTAL |
|--|--|-----------------------------|------------------------|----------|-------|
| 13 | Subventions d'investissement | | | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | | | | |
| 22 | Immobilisations reçues en affectation | | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | | | | |
| Total des opérations d'équipement | | | | | |
| Total des recettes d'équipement | | | | | |
| 10 | Dot., fonds divers et réserves | | | | |
| 106 | Réserves (10) | | | | |
| 18 | Compte de liaison : affectation à ... (8) | | | | |
| 26 | Particip., créances rattachées à des particip. | | | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | | | |
| 28 | Amortissements des immobilisations | | | | |
| Total des recettes financières | | | | | |
| 45X-2 | Total des opé. pour le compte de tiers (9) | | | | |
| Total des recettes réelles d'investissement | | | | | |

| | | | | | |
|--|---|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement (6) | 40 000,00 | | | 40 000,00 |
| 040 | Opé. d'ordre de transferts entre sections (6) | 200 000,00 | 75 840,00 | 75 840,00 | 275 840,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales (6) | | | | |
| Total des recettes d'ordre d'investissement | | 240 000,00 | 75 840,00 | 75 840,00 | 315 840,00 |

| | | | | |
|--------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
| TOTAL | 240 000,00 | 75 840,00 | 75 840,00 | 315 840,00 |
|--------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|

| | | |
|---|--|-------------------|
| + | R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) | 208 704,93 |
|---|--|-------------------|

| | | |
|---|--|-------------------|
| = | TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES | 524 544,93 |
|---|--|-------------------|

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

| | |
|---|-----------|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
| BALANCE GENERALE DU BUDGET | B1 |

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

| | EXPLOITATION | Opérations réelles (1) | Opérations d'ordre (2) | TOTAL |
|--|--|---------------------------|---------------------------|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 5 291 075,63 | | 5 291 075,63 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 3 031 584,66 | | 3 031 584,66 |
| 014 | Atténuation de produits | | | |
| 60 | <i>Achats et variations de stocks (3)</i> | | | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 92 638,51 | | 92 638,51 |
| 66 | Charges financières | 400,00 | | 400,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 30 071,04 | | 30 071,04 |
| 68 | Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov. | 16 393,47 | 275 839,85 | 292 233,32 |
| 69 | Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (4) | | | |
| 71 | <i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i> | | | |
| 022 | Dépenses imprévues | 243 976,08 | | 243 976,08 |
| 023 | <i>Virement à la section d'investissement</i> | | 40 000,00 | 40 000,00 |
| Dépenses d'exploitation - Total | | 8 706 139,39 | 315 839,85 | 9 021 979,24 |

+

| | |
|---|---|
| D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | = |
|---|---|

| | |
|---|---------------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES | 9 021 979,24 |
|---|---------------------|

| | INVESTISSEMENT | Opérations réelles (1) | Opérations d'ordre (2) | TOTAL |
|--|---|---------------------------|---------------------------|-------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | | |
| 13 | Subventions d'investissement | | | |
| 14 | <i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i> | | | |
| 15 | <i>Provisions pour risques et charges (5)</i> | | | |
| 16 | Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire) | | | |
| 18 | Compte de liaison : affectation | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles (6) | 20 000,00 | | 20 000,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles (6) | 210 000,00 | | 210 000,00 |
| 22 | Immobilisations reçues en affectation (6) | | | |
| 23 | Immobilisations en cours (6) | | | |
| 26 | Participations et créances rattachées à des participations | | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | | |
| 28 | <i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i> | | | |
| 29 | <i>Dépréciation des immobilisations</i> | | | |
| 39 | <i>Dépréciation des stocks et en-cours</i> | | | |
| 45X-1 | Total des opérations pour compte de tiers (7) | | | |
| 481 | <i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i> | | | |
| 3... | Stocks | | | |
| 020 | Dépenses imprévues | 294 544,93 | 85 840,00 | 380 384,93 |
| Dépenses d'investissement - Total | | 524 544,93 | 85 840,00 | 610 384,93 |

+

| | |
|--|---|
| D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE | = |
|--|---|

| | |
|---|-------------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | 610 384,93 |
|---|-------------------|

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

| | |
|---|-----------|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
| BALANCE GENERALE DU BUDGET | B2 |

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

| | EXPLOITATION | Opérations réelles (1) | Opérations d'ordre (2) | TOTAL |
|-----|---|---------------------------|---------------------------|---------------------|
| 013 | Atténuation de charges | | | |
| 60 | Achats et variation des stocks (3) | | | |
| 70 | Ventes de produits fabriqués, prestations ... | 1 374 595,49 | | 1 374 595,49 |
| 71 | Production stockée (ou déstockage) (3) | | | |
| 72 | Production immobilisée | | | |
| 73 | Produits issus de la fiscalité (8) | | | |
| 74 | Subventions d'exploitation | 7 031 525,00 | | 7 031 525,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 100 532,37 | | 100 532,37 |
| 76 | Produits financiers | | | |
| 77 | Produits exceptionnels | 80 000,00 | | 80 000,00 |
| 78 | Reprises sur amortissements et provisions | | | |
| 79 | Transferts de charges | | | |
| | Recettes d'exploitation - Total | 8 586 652,86 | | 8 586 652,86 |

+

| | |
|---|-------------------|
| R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | 435 326,38 |
|---|-------------------|

=

| | |
|---|---------------------|
| TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES | 9 021 979,24 |
|---|---------------------|

| | INVESTISSEMENT | Opérations réelles (1) | Opérations d'ordre (2) | TOTAL |
|-------|--|---------------------------|---------------------------|-------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106) | | | |
| 13 | Subventions d'investissement | | | |
| 14 | Provisions réglementées et amortissements dérogatoires | | | |
| 15 | Provisions pour risques et charges (5) | | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) | | | |
| 18 | Compte de liaison : affectation | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | | | |
| 22 | Immobilisations reçues en affectation | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | | | |
| 26 | Participations et créances rattachées à des participations | | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | | |
| 28 | Amortissements des immobilisations | | 275 840,00 | 275 840,00 |
| 29 | Dépréciation des immobilisations (5) | | | |
| 39 | Dépréciation des stocks et en-cours (5) | | | |
| 45X-2 | Opérations pour compte de tiers (7) | | | |
| 481 | Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | |
| 3... | Stocks | | | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 40 000,00 | 40 000,00 |
| | Recettes d'investissement - Total | | 315 840,00 | 315 840,00 |

+

| | |
|--|-------------------|
| R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE | 208 704,93 |
|--|-------------------|

+

| | |
|----------------------------------|--|
| AFFECTATION AU COMPTE 106 | |
|----------------------------------|--|

=

| | |
|---|-------------------|
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | 524 544,93 |
|---|-------------------|

SECTION D'EXPLOITATION

| III - VOTE DU BUDGET | | III | | | |
|--|---|--------------------------|------------------------|-------------------|--------------------------|
| SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES | | A1 | | | |
| Chap/ | Libellé (1) | Crédits ouverts avant DM | Propositions nouvelles | Vote | Crédits ouverts après DM |
| 011 | DEPENSES A CARACTERE GÉNÉRAL | 6 316 828,00 | -26 650,37 | -26 650,37 | 6 290 177,63 |
| 004 | PRESTATIONS DE SERVICES | 1 438 648,00 | | | 1 438 648,00 |
| 005 | ACHATS, EQUIPEMENT, TRAVAUX | 15 000,00 | -26 650,37 | -26 650,37 | 15 000,00 |
| 00511 | EDF | 434 000,00 | | | 434 000,00 |
| 00512 | GDF | 523 000,00 | | | 523 000,00 |
| 00513 | EALIX | 8 700,00 | | | 8 700,00 |
| 00514 | CONTRAT CHAUFFE | 75 000,00 | | | 75 000,00 |
| 00563 | FOURNITURES ENTRE & PET. EQP | 08 800,00 | | | 08 800,00 |
| 00564 | FOURNITURES ADM | 7 000,00 | | | 7 000,00 |
| 00666 | CARBURANT | 5 000,00 | | | 5 000,00 |
| 00668 | AUTRES FOURNITURES | 800,00 | | | 800,00 |
| 007 | ACHATS DE MARCHANDISES | | | | |
| 011 | SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE | | | | |
| 012 | REDEVANCE CREDIT BAIL | | | | |
| 0132 | LOCATIONS IMMOBILIERES | 407 000,00 | | | 407 000,00 |
| 0133 | LOCATIONS MOBILIERES | 93 500,00 | | | 93 500,00 |
| 0152 | TRAVAUX ENTRETIEN IMMOBILIER | 42 000,00 | | | 42 000,00 |
| 01551 | MATERIEL ROLLANT | 10 000,00 | | | 10 000,00 |
| 01559 | AUTRES BIENS MOBILERS | | | | |
| 01561 | MAINTENANCE DIVERS | 12 000,00 | | | 12 000,00 |
| 01562 | MAINTENANCE INFORMATIQUE | 24 000,00 | | | 24 000,00 |
| 01563 | MAINTENANCE ASCENSEUR | 8 500,00 | | | 8 500,00 |
| 01564 | MAINTENANCE INCENDIE | 35 000,00 | | | 35 000,00 |
| 01565 | MAINTENANCE EAUX | | | | |
| 01566 | MAINTENANCE AUTRES | 45 000,00 | | | 45 000,00 |
| 01567 | MAINTENANCE TELEPHONIQUE | | | | |
| 0161 | PRIMES ASSURANCE MULTIRISQUE | 18 000,00 | | | 18 000,00 |
| 0162 | ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTR | 18 000,00 | | | 18 000,00 |
| 018 | DIVERS | | | | |
| 0181 | DOCUMENTATION | 54 000,00 | | | 54 000,00 |
| 0182 | ABONNEMENTS | 19 000,00 | | | 19 000,00 |
| 0183 | FORMATIONS | 25 000,00 | | | 25 000,00 |
| 0225 | INDÉMNITÉS AU COMPTABLE & AUX REGISSEURS | 5 000,00 | | | 5 000,00 |
| 0226 | HONORAIRES | 120 650,00 | | | 120 650,00 |
| 0231 | ANNONCES & INSERTIONS | 187 350,00 | | | 187 350,00 |
| 0236 | CATALOGUES ET IMPRIMÉS | 163 250,00 | | | 163 250,00 |
| 0238 | CADEAUX OFFERTS | 500,00 | | | 500,00 |
| 024 | TRANSPORTS DIVERS | 110 100,00 | | | 110 100,00 |
| 0251 | VOYAGES ET DEPLACEMENTS | 21 100,00 | | | 21 100,00 |
| 0255 | MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS | 23 620,00 | | | 23 620,00 |
| 0257 | RECEPTIONS | 77 668,00 | | | 77 668,00 |
| 0261 | AFFRANCHI ET ROUTAGE | 20 650,00 | | | 20 650,00 |
| 0262 | TELEPHONE ET TELEX | 5 000,00 | | | 5 000,00 |
| 027 | SERVICES BANCAIRES | | | | |
| 0281 | CONCOURS DIVERS | 23 100,00 | | | 23 100,00 |
| 0282 | FRAIS DE GARDIENNAGE | 960 000,00 | | | 960 000,00 |
| 0283 | FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX | 136 800,00 | | | 136 800,00 |
| 0287 | REMBOURSEMENT DE FRAIS EXT. | 5 350,00 | | | 5 350,00 |
| 0291 | IMPOTS DIRECTS | | | | |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 6 033 979,21 | -2 284,65 | -2 284,65 | 6 031 694,56 |
| 0211 | PERSONNEL INTERIMAIRE | | | | |
| 0311 | TAXES SUR SALAIRES | | | | |
| 0312 | TAXE D'APPRENTISSAGE | 6 500,00 | | | 6 500,00 |
| 0318 | AGEFIPH | | | | |
| 0333 | PARTICIPATION A LA FORMATION | 32 000,00 | -5 000,00 | -5 000,00 | 27 000,00 |
| 0334 | PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION | | | | |
| 0338 | AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMI | 89 000,00 | | | 89 000,00 |
| 0411 | TRAITEMENT PRINCIPAL | 1 580 800,21 | 1 530,58 | 1 536,58 | 1 582 336,79 |
| 0412 | CONGÉS PAYÉS | 4 000,00 | | | 4 000,00 |
| 0413 | PRIMES ET GRATIFICATIONS | | | | |
| 0414 | INDICENTES ET AVANTAGES DIVERS | 15 000,00 | | | 15 000,00 |
| 0451 | COTISATIONS URSSAF | 843 000,00 | 819,42 | 819,42 | 843 819,42 |
| 0452 | COTISATIONS PICAS | | | | |
| 0453 | COTISATIONS CAISSE RETRAITE ET PC | 359 500,00 | 345,45 | 345,45 | 359 845,45 |
| 0454 | PRESTATIONS ASSÉDIC | | | | |
| 0458 | AUTRES ORGANISMES SOCIAUX | | | | |
| 0471 | TITRES RESTAURANTS | 60 000,00 | | | 60 000,00 |
| 0472 | COTISATION COMITE D'ENTREPRISE | 25 000,00 | | | 25 000,00 |
| 0474 | COTISATION AUX AUTRES ŒUVRES SOCIALES | | | | |
| 0475 | MÉDECINE DU TRAVAIL | 9 078,00 | | | 9 078,00 |
| 014 (7) | Attention de produits | | | | |
| 06 | Autres charges de gestion courante | 86 600,00 | -2 961,49 | -2 961,49 | 83 638,51 |
| 061 | REDEVANCES POUR BREVET, LICENCES, MARQU | 95 000,00 | -2 961,49 | -2 961,49 | 92 038,51 |
| 064 | Pertes sur créances irrécouvrables | | | | |
| | TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES | 6 418 105,21 | -30 606,41 | -30 606,41 | 6 387 498,80 |
| (a) = (011+012+014+06) | | | | | |
| 04 | Charges financières (b) | 400,00 | | | 400,00 |
| 066 | PERTES DE CHANGE | 400,00 | | | 400,00 |
| 07 | Charges exceptionnelles (c) | 23 000,00 | 7 071,04 | 7 071,04 | 30 071,04 |
| 07 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 23 000,00 | 7 071,04 | 7 071,04 | 30 071,04 |
| 073 | TITRES ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTERIEURS) | | | | |
| 074 | AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | | |
| 08 | Dotations aux provisions (d) (8) | | 16 383,47 | 16 383,47 | 16 383,47 |
| 0815 | DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET | | 16 383,47 | 16 383,47 | 16 383,47 |
| 09 | Impôts sur les bénéfices et assimilés (a) (10) | | | | |
| 022 | Dépenses imprévues (f) | 435 326,38 | -181 380,30 | | 253 946,08 |
| 022 | DEPENSES IMPREVUES | 435 326,38 | -181 380,30 | | 253 946,08 |
| | TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f | 6 904 931,68 | -186 682,20 | -7 241,86 | 6 718 133,33 |

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) et (3) - Modalités de vote.

(4) Hors restes à réaliser.

(5) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) et (7) - sauf le compte 021 nettoyé au sein du compte 012.

(8) 022 - ce compte est uniquement ouvert en AGC.

(9) Le compte 730 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(10) Si le montant des DONS ou l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 06112 sera négatif.

(11) Si la région applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(12) Ce chapitre n'est pas en AGC.

| | |
|---|------------|
| III - VOTE DU BUDGET | III |
| SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES | A1 |

| Chap/ art (1) | Libellé (1) | Crédits ouverts avant DM | Propositions nouvelles | Vote | Crédits ouverts après DM |
|--|---|-----------------------------|---------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| 023 | Virement à la section d'investissement | 40 000,00 | | | 40 000,00 |
| 023 | VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT | 40 000,00 | | | 40 000,00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6) | 200 000,00 | 75 839,85 | 75 839,85 | 275 839,85 |
| 6811 | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS | 200 000,00 | 75 839,85 | 75 839,85 | 275 839,85 |
| TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | 240 000,00 | 75 839,85 | 75 839,85 | 315 839,85 |
| 043 | Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation | | | | |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE | | 240 000,00 | 75 839,85 | 75 839,85 | 315 839,85 |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre) | | 9 144 831,59 | -122 852,35 | 243 976,08 68 497,95 | 9 021 979,24 |

| | |
|--|---------------------|
| + | |
| RESTES A REALISER N-1 (7) | + |
| + | |
| D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7) | + |
| D002 Déficit exploitation reporté | + |
| = | |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES | 9 021 979,24 |

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf.1 - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

| | |
|---|------------|
| III - VOTE DU BUDGET | III |
| SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES | A2 |

| Chap/ art (1) | Libellé (1) | Crédits ouverts avant DM | Propositions nouvelles | Vote | Crédits ouverts après DM |
|---|---|-----------------------------|---------------------------|--------------------|-----------------------------|
| 013 | Atténuation des charges (5) | | | | |
| 619 | RRR obtenus sur achats | | | | |
| 6419 | REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERS | | | | |
| 6459 | REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE S | | | | |
| 6479 | REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES | | | | |
| 70 | Ventes de produits fabriqués, prestations ... | 1 444 505,21 | -69 909,72 | -69 909,72 | 1 374 595,49 |
| 706 | PRESTATIONS DE SERVICE - BILLETTERIE ET AUDIOGUIDE | 660 000,00 | -116 715,08 | -116 715,08 | 543 284,92 |
| 7068 | MECENAT | 379 000,00 | 88 556,00 | 88 556,00 | 467 556,00 |
| 707 | VENTE DE PRODUITS | 45 000,00 | -34 300,00 | -34 300,00 | 10 700,00 |
| 708 | PRODUITS ACTIVITES ANNEXES | | | | |
| 7083 | LOCATION D'ESPACES | 65 000,00 | -5 000,00 | -5 000,00 | 60 000,00 |
| 7084 | MISE A DISPO DE PERSO FACTURES | | | | |
| 7088 | AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES | 13 505,21 | -2 510,93 | -2 510,93 | 10 994,28 |
| 70881 | RECETTES DE PARTENARIAT | 272 000,00 | -7 000,00 | -7 000,00 | 265 000,00 |
| 70882 | CIRCULATION EXPOSITIONS | | | | |
| 70883 | DIVERS | 10 000,00 | -7 800,00 | -7 800,00 | 2 200,00 |
| 70884 | KLEE | | 14 860,29 | 14 860,29 | 14 860,29 |
| 74 | Subventions d'exploitation | 7 087 000,00 | -55 475,00 | -55 475,00 | 7 031 525,00 |
| 741 | CONTRIBUTION Lille Métropole | 5 907 000,00 | | | 5 907 000,00 |
| 742 | CONTRIBUTION Villeneuve d'Ascq | 60 000,00 | | | 60 000,00 |
| 7481 | Lille Métropole Européenne- Subventions sur projets | 950 000,00 | | | 950 000,00 |
| 7482 | VILLENEUVE D'ASCQ - Subventions sur projets | 53 000,00 | -15 000,00 | -15 000,00 | 38 000,00 |
| 7483 | CONSEIL REGIONAL - Subventions sur projets | 80 000,00 | -39 600,00 | -39 600,00 | 40 400,00 |
| 7484 | EUROPE - Subventions sur projets | | | | |
| 7485 | DRAC - Subventions sur projets | 37 000,00 | -875,00 | -875,00 | 36 125,00 |
| 7486 | CONSEIL GENERAL Subventions sur projets | | | | |
| 7487 | Ministère SMF | | | | |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 98 000,00 | 2 532,37 | 2 532,37 | 100 532,37 |
| 751 | REDEVANCES POUR BREVETS | | | | |
| 753 | RECETTES DE PARTENARIAT | | | | |
| 757 | REDEVANCE DES CONCESSIONS | 40 000,00 | 2 532,37 | 2 532,37 | 42 532,37 |
| 758 | PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE | 58 000,00 | | | 58 000,00 |
| TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES | | | | | |
| (a) = 013+70+73+74+75 | | 8 629 505,21 | -122 852,35 | -122 852,35 | 8 506 652,86 |
| 76 | Produits financiers (b) | | | | |
| 766 | Gains de change | | | | |
| 77 | Produits exceptionnels (c) | 80 000,00 | | | 80 000,00 |
| 7714 | Recouvrement sur créances admises en non valeur | | | | |
| 7718 | AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS | | | | |
| 773 | MANDATS ANNULES (sur exercices antérieurs) | | | | |
| 775 | PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF | | | | |
| 778 | AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS | 80 000,00 | | | 80 000,00 |
| 78 | Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7) | | | | |
| 781 | REPRISE SUR PROVISIONS | | | | |
| 7911 | EXPLOITATION - TRANSFERT DE CAHRGES | | | | |
| TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d | | 8 709 505,21 | -122 852,35 | -122 852,35 | 8 586 652,86 |

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

| | |
|---|------------|
| III - VOTE DU BUDGET | III |
| SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES | A2 |

| Chap/ art (1) | Libellé (1) | Crédits ouverts avant DM | Propositions nouvelles | Vote | Crédits ouverts après DM |
|-----------------------------------|--|-----------------------------|---------------------------|------|-----------------------------|
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6) | | | | |
| 7912 | IMMOS - TRANSFERT DE CAHRGES | | | | |
| 043 | Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5) | | | | |
| | | | | | |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE | | | | | |

| | | | | |
|---|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres) | 8 709 505,21 | -122 852,35 | -122 852,35 | 8 586 652,86 |
|---|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|

| | | | | |
|-------------|----------------------------|--|-------------------|---------------------|
| | | | | + |
| | | RESTES A REALISER N-1 (7) | | |
| | | | | + |
| | | R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7) | | 435 326,38 |
| R002 | REPRISE DE RESULTAT | 435 326,38 | 435 326,38 | 435 326,38 |
| | | | | = |
| | | TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES | | 9 021 979,24 |

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

| III - VOTE DU BUDGET | | | | | III |
|--|---|-----------------------------|---------------------------|-------------------|-----------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES | | | | | B1 |
| Chap/ art (1) | Libellé (1) | Crédits ouverts avant DM | Propositions nouvelles | Vote | Crédits ouverts après DM |
| 20 | Immobilisations incorporelles (hors opérations) | 27 500,00 | -7 500,00 | -7 500,00 | 20 000,00 |
| 205 | CONCESSION DROITS SIMILAIRES | 27 500,00 | -7 500,00 | -7 500,00 | 20 000,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles (hors opérations) | 212 500,00 | -2 500,00 | -2 500,00 | 210 000,00 |
| 214 | Constructions sur sol d'autrui | | | | |
| 2145 | Construction sur sol d'autrui - INSTALLATIONS GENERALES, AC | | | | |
| 215 | MATERIEL ET OUTILLAGE ET AMENAGEMENTS | 13 878,38 | -726,00 | -726,00 | 13 152,38 |
| 2181 | INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV. | 96 319,44 | 2 386,00 | 2 386,00 | 98 705,44 |
| 2182 | MATERIEL DE TRANSPORT | | | | |
| 2183 | MATERIEL DE BUREAU INFORMAT. | 7 500,00 | -1 973,00 | -1 973,00 | 5 527,00 |
| 2184 | MOBILIER | 16 522,00 | -2 010,00 | -2 010,00 | 14 512,00 |
| 2188 | AUTRES | 78 280,18 | -177,00 | -177,00 | 78 103,18 |
| 22 | Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) | | | | |
| 23 | Immobilisations en cours (hors opération) | | | | |
| | Total des opérations (5) | | | | |
| | Total des dépenses d'équipement | 240 000,00 | -10 000,00 | -10 000,00 | 230 000,00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | | | |
| 13 | Subventions d'investissement | | | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | | | | |
| 18 | Compte de liaison : affectation à | | | | |
| 26 | Participations et créances rattachées à des particip. | | | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | | | |
| 020 | Dépenses imprévues | 208 704,93 | 85 840,00 | 85 840,00 | 294 544,93 |
| 20 | DEPENSES IMPREVUES | 208 704,93 | 85 840,00 | 85 840,00 | 294 544,93 |
| | Total des dépenses financières | 208 704,93 | 85 840,00 | 85 840,00 | 294 544,93 |
| 45...1.. | Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6) | | | | |
| | Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers | | | | |
| | TOTAL DES DEPENSES REELLES | 448 704,93 | 75 840,00 | 75 840,00 | 524 544,93 |

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

| | |
|---|------------|
| III - VOTE DU BUDGET | III |
| SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES | B1 |

| Chap/ art (1) | Libellé (1) | Crédits ouverts avant DM | Propositions nouvelles | Vote | Crédits ouverts après DM |
|-----------------------------------|---|-----------------------------|---------------------------|------|-----------------------------|
| 040 | Opérations d'ordre transfert entre sections (5) | | | | |
| 102 | DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT | | | | |
| | Reprises sur autofinancement antérieur (6) | | | | |
| | Charges transférées | | | | |
| 041 | Opérations patrimoniales (7) | | | | |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE | | | | | |

| | | | | |
|---|------------|-----------|-----------|------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre) | 448 704,93 | 75 840,00 | 75 840,00 | 524 544,93 |
|---|------------|-----------|-----------|------------|

| | |
|---|-------------------|
| | + |
| RESTES A REALISER N-1 (8) | |
| | + |
| D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8) | |
| D001 Déficit investissement reporté | = |
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | 524 544,93 |

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

| | |
|---|------------|
| III - VOTE DU BUDGET | III |
| SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES | B2 |

| Chap/ art (1) | Libellé (1) | Crédits ouverts avant DM | Propositions nouvelles | Vote | Crédits ouverts après DM |
|--|---------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|------|-----------------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | | | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | | | | |
| 22 | Immobilisations reçues en affectation | | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | | | | |
| Total des recettes d'équipement | | | | | |

| | | | | | |
|---------------------------------------|---|--|--|--|--|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | | | |
| 18 | Compte de liaison : affectation à | | | | |
| 26 | Participations et créances rattachées à des particip. | | | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | | | |
| 28 | Amortissements des immobilisations | | | | |
| Total des recettes financières | | | | | |

| | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|
| 45...2.. | Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5) | | | | |
| Total des recettes d'opérations pour compte de tiers | | | | | |

| | | | | | |
|-----------------------------------|--|--|--|--|--|
| TOTAL DES RECETTES REELLES | | | | | |
|-----------------------------------|--|--|--|--|--|

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

| | |
|---|------------|
| III - VOTE DU BUDGET | III |
| SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES | B2 |

| Chap/ art (1) | Libellé (1) | Crédits ouverts avant DM | Propositions nouvelles | Vote | Crédits ouverts après DM |
|---|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------|-----------------------------|
| 021 | Virement de la section d'exploitation | 40 000,00 | | | 40 000,00 |
| 021 | VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION | 40 000,00 | | | 40 000,00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6) | 200 000,00 | 75 840,00 | 75 840,00 | 275 840,00 |
| 28031 | AMORTISSEMENTS IMMOS INCORPORELLES | | | | |
| 2805 | AMORTISSEMENTS LOGICIELS | 20 000,00 | 9 389,70 | 9 389,70 | 29 389,70 |
| 28145 | AMORTISSEMENTS INSTALLATION GENERALE | | 9 769,05 | 9 769,05 | 9 769,05 |
| 2815 | AMORTISSEMENTS MATERIEL AMENAGEMENT OUTILLA | | 1 279,00 | 1 279,00 | 1 279,00 |
| 28154 | AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIELS | | 6 970,00 | 6 970,00 | 6 970,00 |
| 28155 | AMORTISSEMENTS OUTILLAGE INDUSTRIELS | | | | |
| 28157 | AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT | | | | |
| 28181 | AMORTISSEMENTS MOBILIER | 140 000,00 | 42 982,82 | 42 982,82 | 182 982,82 |
| 28182 | AMORTISSEMENTS VEHICULES | | | | |
| 28183 | AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MAT | 40 000,00 | -26 434,00 | -26 434,00 | 13 566,00 |
| 28184 | AMORTISSEMENTS MOBILIER | | 5 388,00 | 5 388,00 | 5 388,00 |
| 28188 | AMORTISSEMENTS AUTRES | | 26 495,43 | 26 495,43 | 26 495,43 |
| TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION | | 240 000,00 | 75 840,00 | 75 840,00 | 315 840,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales (7) | | | | |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE | | 240 000,00 | 75 840,00 | 75 840,00 | 315 840,00 |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres) | | 240 000,00 | 75 840,00 | 75 840,00 | 315 840,00 |
| + | | | | | |
| RESTES A REALISER N-1 (8) | | | | | |
| + | | | | | |
| R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8) | | | 208 704,93 | 208 704,93 | 208 704,93 |
| R001 | REPRISE DE RESULTAT | | 208 704,93 | 208 704,93 | 208 704,93 |
| = | | | | | |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | | | | | 524 544,93 |

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 =DE 042.
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

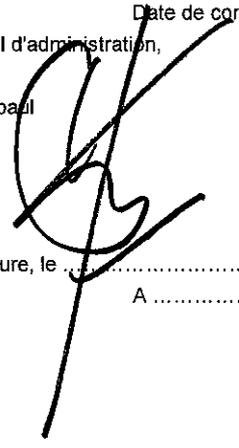
| | |
|-----------------------------|-----------|
| IV - ANNEXES | IV |
| ARRETE ET SIGNATURES | D |

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice **22**
 Nombre de membres présents **16**
 Nombre de suffrages exprimés **17**
 VOTES : Pour **17**
 Contre ...**0**.....
 Abstentions ...**0**.....

Date de convocation : 16-oct.-23

Présenté par le président du Conseil d'administration,
 A Villeneuve d'Ascq le 16 octobre 2023
 Le président, Monsieur Michel Delepaul



Certifié exécutoire par la présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le
 A, le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | | | |
|----|------|----|----|
| N° | 2023 | 02 | 01 |
|----|------|----|----|

OBJET :

Election du.de la président.e du Conseil d'administration du LaM.

Le 16 octobre 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Alain Cambien, président de séance du conseil d'administration du LaM

| DATE DE CONVOCATION | MEMBRES | PRESENT | POUVOIR | VOTE | |
|--|-------------------------------|---------|--------------------------------|------------|------------|
| Le 6 octobre 2023 | M. Michel Delepaul | X | Pouvoir de Mme. Massiet | Abstention | |
| | M. Eric Skyronka | X | | Pour | |
| | Mme Violette Massiet | | Pouvoir donné à M. Delepaul | Abstention | |
| | M. Thierry Bonte | X | | Pour | |
| NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 22 | M. Didier Manier | X | | Pour | |
| | Mme Marie-Pierre Bresson | | | | |
| | M. Jacques Ducroca | | | | |
| | M. Peter Maenhout | X | | Pour | |
| | Mme Marie-Pierre Janssens | X | | Pour | |
| | M. Georges-François Leclerc | | | | |
| | M. Gérard Caudron | | Représenté par Mme. Furne | | Pour |
| PRESENTS 16 | M. Laurent Le Bon | | Représenté par M. Bredin | | Pour |
| | M. Bernard Chérot | X | | | Pour |
| | Mme Bernadette Chevillion | X | | | Pour |
| | M. Jérôme Desombre | X | | | Abstention |
| | M. Jérémie Masurel | | | | |
| | Mme Evelyne-Dorothee Allemand | X | | | Pour |
| | M. Denis Gielen | | Représenté par Mme. Morel | | Pour |
| | Mme Catherine De Zegher | | | | |
| | Mme Stéphanie Robin | X | | | Pour |
| | Mme Eugénie Sant | X | | | Pour |
| NOMBRE DE VOTES : 14 | Mme Anne-Gaëlle Le Flohic | X | | | Pour |



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-02-01

Election du-de la président-e du
Conseil d'administration du LaM

Délibération n°2023-02-01 du 16 octobre 2023 du conseil d'administration de l'EPCC
« LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006,
relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur
fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10
mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la
partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article 10 des statuts de l'EPCC,

Il convient d'élire le-a président-e du Conseil d'administration du LaM pour une durée de
3 ans renouvelable à compter du 19 novembre 2023. Ce mandat ne peut excéder, le cas
échéant, la durée du mandat électif du président.

Il est proposé au Conseil d'administration de procéder à l'élection de son-a président-e.

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à la majorité des 2/3 de
désigner pour le conseil d'administration du LaM :

Monsieur Michel Delepaul, Président

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 16 octobre 2023

Le président de séance du Conseil d'Administration du LaM
Alain Cambien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | | | |
|----|------|----|----|
| N° | 2023 | 02 | 02 |
|----|------|----|----|

OBJET :

Election du.de la vice-président.e du Conseil d'administration du LaM.

Le 16 octobre 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

| DATE DE CONVOCATION | MEMBRES | PRESENT | POUVOIR | VOTE | |
|--|------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|------------------------------|------------|
| Le 6 octobre 2023 | M. Michel Delepaul | X | Pouvoir de Mme. Massiet | Pour | |
| | M. Eric Skyronka | X | | Pour | |
| | Mme Violette Massiet | | Pouvoir donné à M. Delepaul | Pour | |
| | M. Thierry Bonte | X | | Pour | |
| NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 22 | M. Didier Manier | X | | Pour | |
| | Mme Marie-Pierre Bresson | | | | |
| | M. Jacques Ducrocq | | | | |
| | M. Peter Maenhout | X | | Pour | |
| | Mme Marie-Pierre Janssens | X | | Pour | |
| | M. Georges-François Leclerc | | | | |
| | PRESENTS 16 | M. Gérard Caudron | | Représenté par Mme. Furne | Abstention |
| | | M. Laurent Le Bon | | Représenté par M. Bredin | Pour |
| | NOMBRE DE VOTES : 16 | M. Bernard Chérot | X | | Pour |
| | | Mme Bernadette Chevillion | X | | Pour |
| M. Jérôme Desombre | | X | | Pour | |
| M. Jérémie Masurel | | | | | |
| Mme Evelyne-Dorothee Allemand | | X | | Pour | |
| PRESENTS 16 | | M. Denis Gielen | | Représenté par Mme. Morel | Pour |
| | | Mme Catherine De Zegher | | | |
| Mme Stéphanie Robin | | X | | Pour | |
| Mme Eugénie Sant | | X | | Pour | |
| Mme Anne-Gaëlle Le Flohic | | X | | Pour | |



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-02-02

Election du-de la vice-président-e du
Conseil d'administration du LaM

Délibération n°2023-02-01 du 16 octobre 2023 du conseil d'administration de l'EPCC
« LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006,
relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur
fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10
mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la
partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article 10 des statuts de l'EPCC,

Il convient d'élire le/la vice-président-e du Conseil d'administration du LaM pour une
durée de 3 ans renouvelable à compter du 19 novembre 2023. Ce mandat ne peut
excéder, le cas échéant, la durée du mandat électif du/de la président-e.

Il est proposé au Conseil d'administration de procéder à l'élection de son-sa vice-
président-e.

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à la majorité des 2/3 de
désigner pour le conseil d'administration du LaM :

Madame Dominique Furne, Vice-Présidente

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 16 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | | | |
|----|------|----|----|
| N° | 2023 | 02 | 06 |
|----|------|----|----|

OBJET :

Modification des tarifs du musée.

Le 16 octobre 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

| DATE DE CONVOCATION | MEMBRES | PRESENT | POUVOIR | VOTE |
|--|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------|------|
| Le 6 octobre 2023 | M. Michel Delepaul | X | Pouvoir de Mme. Massiet | Pour |
| | M. Eric Skyronka | X | | Pour |
| | Mme Violette Massiet | | Pouvoir donné à M. Delepaul | Pour |
| | M. Thierry Bonte | X | | Pour |
| NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">16</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">17</div> | M. Didier Manier | X | | Pour |
| | Mme Marie-Pierre Bresson | | | |
| | M. Jacques Ducrocq | | | |
| | M. Peter Maenhout | X | | Pour |
| | Mme Marie-Pierre Janssens | X | | Pour |
| | M. Georges-François Leclerc | | | |
| | M. Gérard Caudron | | Représenté par Mme. Furne | Pour |
| | M. Laurent Le Bon | | Représenté par M. Bredin | Pour |
| | M. Bernard Chérot | X | | Pour |
| | Mme Bernadette Chevillion | X | | Pour |
| M. Jérôme Desombre | X | | Pour | |
| M. Jérémie Masurel | | | | |
| Mme Evelyne-Dorothee Allemand | X | | Pour | |
| M. Denis Gielen | | Représenté par Mme. Morel | Pour | |
| Mme Catherine De Zegher | | | | |
| Mme Stéphanie Robin | X | | Pour | |
| Mme Eugénie Sant | X | | Pour | |
| Mme Anne-Gaëlle Le Flohic | X | | Pour | |



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-02-06

Modification des tarifs du musée

Délibération n°2023-02-06 du 16 octobre 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre (modifiée par la loi n° 93-1420 du 31 décembre 1993),

Afin de permettre à l'EPCC LaM d'encaisser régulièrement ses recettes et conformément à l'Instruction M4 et au Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire que le Conseil d'administration vote les tarifs du droit d'entrée et des prestations scientifiques, culturelles et pédagogiques.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à la majorité d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 16 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul

ENTRÉES, VISITES, ATELIERS...

| Services | Tarifs individuels | Tarifs Groupes |
|--|--|---|
| <p>Atelier</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 18 € la séance (3h00 à titre indicatif) : atelier du mercredi, Adolescent, à la demande • 8 € l'heure : atelier de vacance, atelier + spectacle • 9 € l'heure : atelier de vacances matériel spécifique • 25 € la demi-journée : atelier adulte matériel classique • 20 € l'heure : atelier adulte matériel spécifique • 8 € atelier famille : prix par participant et par séance <p>Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine.</p> | <p>Secteurs scolaire, universitaire, ALSH, centres sociaux et structures culturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 75 € : 1h30 • 85€ : 1h30 en langue étrangère • 85 € : 2h00 • 100€ : 3h00 • 90 € : 1h30 hors les murs • 100 € : 2h00 hors les murs <p>Secteur handicap et crédits loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 70€ : 1h30 • 80€ : 2h00 • 95€ : 3h • 85€ : 1h30 hors les murs • 95€ : 2h00 hors les murs <p>Secteur adultes et tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • 120€ : 2h, limité à 10 personnes • 195€ : 2h, limité à 20 personnes • 170€ : goûter d'anniversaire de 3h00 <p>Secteur crèche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 45€ : 40 minutes |
| <p>Entrée Visite libre</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 11€ : collection et exposition, tarif plein • 8 € : collection et exposition, tarif réduit • 7€ : collection permanente, tarif plein • 5€ : collection permanente, tarif réduit | <p>Secteurs scolaire, universitaire, ALSH, centres sociaux et structures culturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 45€ : forfait durée illimitée <p>Forfait groupe adulte :</p> |

| | | |
|---------------------------|--|---|
| | <p>• 3 € Le prix de la visite commentée doit être ajouté au prix de l'entrée dans le musée</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 165€ : durée illimitée avec ou sans droit de parole <p>Secteurs scolaire, universitaire, ALSH, centres sociaux et structures culturelles (forfait) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 45€ : durée 1 h00 • 50€ : durée 1 h00 hors les murs • 55€ : durée 1h00 en langue étrangère • 65 € : durée 1h30 • 70€ : durée 1 h30 hors les murs • 75€ : durée 1h30 langue étrangère • 85 € : durée 2h00 • 100 € : durée 3h00 <p>Visite groupe adulte (forfait) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 195€ : durée 1 h00 • 220€ : durée 1h00 en langue étrangère • 250€ : durée 1h30 • 195 € : visite livres précieux, durée 1h, limité à 19 personnes • 205€ : durée 1h30 en langue étrangère • 205€ : durée 2h00 <p>Secteur handicap et crédit loisirs (forfait) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 40€ : durée 1h00 (38€ crédit-loisirs) • 45€ : durée 1h00 hors les murs • 50€ : durée 1h00 en langue étrangère ou LSF • 60€ : durée 1h30 (58€ crédit-loisirs) • 65€ : durée 1h30 hors les murs • 75€ : durée 1h30 en langue étrangère ou LSF • 80€ : durée 2h00 |
| <p>Visioguide/</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit |

| | | | |
|--|--|---|--|
| audioguide | <ul style="list-style-type: none"> • 2 € | | |
| Services proposés au secteur handicap | <p>Entrée du musée gratuite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5€ la séance : atelier en LSF durée 1h00 • 5€ : visite tactile : « rencontre autour d'une œuvre » • 5€ : visite en Langue des Signes Française | | |
| Navette de l'art | <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 10€ : tarif adulte incluant les visites • 8€ : tarif mineur incluant les visites | <ul style="list-style-type: none"> • 200€ : pour le groupe • Navette de l'art avec musée partenariaire : 110€ pour le groupe pour le LaM + 90€ pour le groupe pour le musée partenariaire | |
| Activité périscolaire | | <ul style="list-style-type: none"> • 100€ : pour 1h30 hors les murs | |
| Spectacle, conférence, formation, colloque | <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 3,50€, 5€, 6€, 7€, 8€ ou 10€ : spectacle, concert, ... • 5,50€ : conférence, formation, tarif plein • 3,50€ : conférence, formation, tarif réduit • 25 € : colloque, tarif plein • 13 € : colloque, tarif réduit • 3€ 2€ : location transat • 1€ : vente de boules Quies • 25€ | <ul style="list-style-type: none"> • 220€ : conférence sur mesure • 110€ : conférence sur catalogue • 65€ : Ciné LaM pour les secteurs scolaires, hors temps scolaire et spécifique (25 personnes) • 300€ : conférence au LaM ou en site extérieur (assurée par un conférencier du musée) à partir du 1^{er} novembre (hormis les demandes déjà en cours) | |
| Carte pro LaM | | | |
| C'Art | <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 40€ : C'Art Solo • 60€ : C'Art Duo • 20€ : C'Art pour les sociétés d'amis des musées membres • 20€ : C'Art Jeune • 65€ : C'Art Tribu • 20€ : surclassement | | |

| | | |
|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• 8 € : réédition d'une C'Art (perdue ou volée) <p>Tarifs promotionnels et « fidélité » :</p> <ul style="list-style-type: none">• 30€ : C'Art Solo• 45€ : C'Art Duo• 15€ : C'Art pour les sociétés d'amis des musées membres• 15€ : C'Art Jeune• 50€ : C'Art Tribu | |
|--|--|--|

| Tarifs réduits: | Entrées gratuites |
|--|---|
| <p>Aux jeunes de 18 ans inclus à moins de 26 ans Aux personnes de plus de 65 ans Aux titulaires de la carte Famille nombreuse Aux amis des musées de la métropole lilloise Aux membres de la Maison des artistes Aux enseignants ·es et étudiant·es hors arts, architecture et métiers de la culture (membres de l'Union européenne) Aux titulaires d'une contremarque Pass Culture Dans les conditions fixées par contrat de partenariat</p> | <p>Aux enfants de moins de 18 ans Aux personnes justifiant leur date de 40^{ème} anniversaire en 2023 Aux titulaires de la carte ICOM/ICOMOS Aux demandeurs d'emploi Aux personnes en situation de handicap et un accompagnant Aux titulaires d'une carte Presse Aux titulaires du Pass Pro Hauts-de-France Tourisme + un·e accompagnateur·rice Aux Amis du LaM Aux membres de l'Aracine Aux bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, ATS, ATA, AHH, ASPA...) Aux enseignants et étudiants en arts, architecture, philosophie et métiers de la culture A tous le premier dimanche de chaque mois</p> |

Dans le cas de prévente de billets individuels à un comité d'entreprise ou un hôtel, les tarifs réduits pourront être appliqués, avec une réduction supplémentaire de 10%. Le musée se réserve la possibilité de facturer des frais de dossier d'un montant de 10€.

Une réduction de 10 % est accordée aux prescripteurs de groupes touristiques sur les tarifs individuels et tarifs groupes.

SERVICES AUX ENTREPRISES et PARTENAIRES

| Services proposés | Tarifs hors taxes |
|---|--|
| Petit-déjeuner | <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 950€ |
| <p>Visite privée</p> <p>Durée 1h00 à 1h30</p> <p>Privatisation du musée</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 500€ : durée 1h00, moins de 25 personnes • 300€ : durée 1h00, moins de 25 personnes, tarif partenaire • 700€ : durée 1h30, moins de 25 personnes • 900€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes • 500€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes, tarif partenaire • 1 650€ : durée 1h00, entre 51 et 100 personnes • 2 600€ : durée 1h00, entre 101 et 150 personnes |
| <p>Visite privée (soirée)</p> <p>Durée 3h00 ou 4h00</p> <p>Privatisation du musée</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 2 700€ : de 18h à 21h, 50 personnes • 1 700€ : de 18h à 21h, 50 personnes, tarif partenaire • 5 000€ : de 18h à 23h, 100 personnes • 3 175€ : de 18 à 23h, 100 personnes, tarif partenaire • 7 000€ : de 18h à 23h, 200 personnes • 4 475€ : de 18h à 23h, 200 personnes, tarif partenaire • 9 800€ : de 18 à minuit, 300 personnes • 5 175€ : de 18 à minuit, 300 personnes, tarif partenaire • 10 000€ : de 18h à minuit, 500 personnes • 6 000€ : de 18h à minuit, 500 personnes tarif partenaire |
| Hall, en jour de fermeture | <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 5 200 € : de 9h à 18h, 100 personnes • 3 400 € : de 9h à 18h, 100 personnes, tarif partenaire • 8 600 € : de 9h à 18h, 300 personnes • 5 000 € : de 9h à 18h, 300 personnes, tarif partenaire |

| | |
|--|---|
| <p>Privatisation du parc</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 6 000 € : de 10h à 18h • 1 200 € de l'heure, entre 10h et 18h • 5 000€ : de 18h à minuit, 1000 personnes • 8 000€ : de 18h à minuit, 2000 personnes • 12 000€ : de 18h à minuit, plus de 2000 personnes, dans la limite de 4 900 personnes |
| <p>Diner au LaM</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 7 200€ : de 18 à 23h00, 150 personnes • 5 000€ : de 18 à 23h00, 150 personnes, tarif partenaire |
| <p>Prestations exceptionnelles</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 800€ : Heure supplémentaire en soirée • 1 500€ : Heure supplémentaire en soirée non prévue • 1 100€ : 50 personnes supplémentaires • 550€ : 50 personnes supplémentaires, tarif partenaire • 500€ : captation vidéo, journée complète • 360€ : captation vidéo, demi-journée ou soirée • 1 000€ : Ouverture du café-restaurant en horaires exceptionnels • 550 : Heure supplémentaire ouverture du café-restaurant au-delà de l'horaire contractuel • 3 000€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en demi-journée • 5 200€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en journée • 1 600€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en demi-journée au tarif partenaire • 3 400€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en journée au tarif partenaire |
| <p>Package auditorium (location et visite libre ou guidée)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 950 € : demi-journée, dans la limite de 30 personnes • 1 150 € : demi-journée, dans la limite de 50 personnes • 1 350 € : demi-journée, dans la limite de 75 personnes • 1 550 € : demi-journée, dans la limite de 96 personnes • 450 € : demi-journée, dans la limite de 30 personnes, tarif partenaire • 525 € : demi-journée, dans la limite de 50 personnes, tarif partenaire • 600 € : demi-journée, dans la limite de 75 personnes, tarif partenaire • 675 € : demi-journée, dans la limite de 96 personnes, tarif partenaire • 1 400 € : 9h > 17h, dans la limite de 30 personnes • 1 600 € : 9h > 17h, dans la limite de 50 personnes • 1 800 € : 9h > 17h, dans la limite de 75 personnes • 2 000 € : 9h > 17h, dans la limite de 96 personnes • 700 € : 9h > 17h, dans la limite de 30 personnes, tarif partenaire |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • 800 € : 9h > 17h, dans la limite de 50 personnes, tarif partenaire • 900 € : 9h > 17h, dans la limite de 75 personnes, tarif partenaire • 1 000 € : 9h > 17h, dans la limite de 96 personnes, tarif partenaire • 2 000€ : formule séminaire jusqu'à 60 personnes, atelier de 2h • 2 600€ : de 18h à 21h, dans la limite de 96 personnes • 1 800€ : de 18h à 21h, dans la limite de 96 personnes, tarif partenaire |
| <p style="text-align: center;">Auditorium</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 750€ : demi-journée • 375€ : demi-journée, tarif partenaire • 1 200€ : journée complète • 600€ : journée complète, tarif partenaire • 550€ : Heure supplémentaire en soirée |

Le musée offre à la Métropole Européenne de Lille 2 soirées par année civile à définir dans le cadre de ces services aux entreprises et partenaires.
 Le musée se réserve la possibilité de refacturer au coût réel tous les frais supplémentaires engendrés par l'exécution des prestations.

OUVRAGES ET PRODUITS DIVERS

| Ouvrage | Prix HT |
|---|---------|
| ACMI | 18,96 € |
| Adolf Wölfl Univers | 25,02 € |
| Alberto Giacometti, une rétrospective | 33,18 € |
| Allan Mac Collum | 33,18 € |
| Aloïse Corbaz en constellation | 28,44 € |
| Amedeo Modigliani, une rétrospective | 33,18 € |
| Amicalement brut | 18,29 € |
| Anselm Kiefer | 34,12 € |
| Art Brut- Edition | 38,86 € |
| Art et langage | 4,74 € |
| Brouillon Kub | 12,32€ |
| Chercher l'or du temps | 33,18€ |
| Collages, collections des musées | 4,74 € |
| Comme si | 26,54 € |
| Comme si, édition de tête | 355,45€ |
| Cor Dekkinga et le mouvement CoBra | 20,85 € |
| Corps subtils | 22,75 € |
| Danser Brut | 22,75 € |
| Déplacer déplier découvrir | 4,74€ |
| Des fantômes et des anges | 17,35 € |
| Dove Allouche le soleil sous la mer | 28,44 € |
| Etel Adnan, Simone Fattal, Joana Hadjithomas et Khlil Joreige | 11,37€ |
| Etienne Chambaud | 26,54€ |
| E. Poitevin | 36,97€ |
| Giorgio Griffa | 14,22 € |
| Grâce des Modernes | 4,74 € |
| Guide des collections 2010 | 5,69 € |
| Guillermo Kuitca | 16,11 € |

| Ouvrage | Prix HT |
|---|----------|
| Isamu Noguchi | 33,18 € |
| Jules Pascin ou le dessin incisif | 8,53 € |
| Klee | 33,18 € |
| LaM Histoires | 9,48 € |
| LaM Oeuvres (catalogue des collections) | 16,59 € |
| L'Aracine et l'art brut | 17,35 € |
| L'envolée l'enfouissement | 4,74 € |
| L'invention du lieu | 20,85 € |
| Les Secrets de Modigliani : techniques et pratiques artistiques | 33,18 € |
| Lionel et l'enfant bleu | 24,64 € |
| Machins d'art (histoire de l'art) | 30,33 € |
| Matiyane | 17,06 € |
| Maurice Jardot | 28,44 € |
| Meret Oppenheim | 36,97€ |
| Mexique-Europe | 43,22 € |
| Michel Medjar, introspective | 28,44 € |
| Mohamed Bourouissa | 26,54 € |
| Mohamed Bourouissa, édition de tête | 312,50 € |
| Nicolas Schöffer | 36,97 € |
| Patrick Bougelet LMB | 8,53 € |
| Peter Downsbrough | 1,90 € |
| Picasso Leger Masson | 28,44 € |
| Pierre Mercier | 18,96 € |
| Quand le vide devient forme | 4,74 € |
| Recuerdos de Mexico | 16,11 € |
| Roland Simounet à l'oeuvre | 4,74 € |
| Simon, Lesage, Crepin | 22,75€ |
| Voisins Officiels | 29,38 € |

| | |
|------------------------|---------|
| Habiter poétiquement | 28.91 € |
| Histoires hongroises | 13.00 € |
| Hors langage Duchêne | 11.37 € |
| HS Beaux-Arts magazine | 3.79 € |

| | |
|-------------------|---------|
| Wilhelm Uhde | 33.18 € |
| William Kentridge | 33.18€ |
| Zinelli | 28.44 € |

Taux de remise

- **Boutique du Lieu :**
 - Achat de moins de 300 ouvrages : 40%
 - Achat de 300 à 399 ouvrages : 42%
 - Achat de 400 à 499 ouvrages : 44%
 - Achat de 500 à 749 ouvrages : 46%
 - Achat de 750 à 999 ouvrages : 48%
 - 50% sur tous les catalogues bradés, deux ans après l'édition (sauf livre sur les collections).
- **Tout autre libraire : 30%**
- **Librairie via distributeur : de 30 à 40% sur le prix public (remise correspondant à la moyenne des remises accordées aux libraires destinataires des ouvrages).**

| | |
|---------------------------------|--|
| Carte postale, marque-page | remise de 50% sur le prix de vente |
| Affiche d'exposition (40x60 cm) | 1€ |
| Image et/ou du nom du LaM | 5% du prix de vente hors taxes par produits édités |

Refacturation à prix coûtant des produits dérivés (badges, carnets, affiches 120x176 cm et sacs) produits directement par le LaM à la Boutique du Lieu.

LOCATIONS DE VISUELS

Les tarifs sont exprimés en euros nets.

LES ÉDITIONS :

| | Tirages / Format | 1/8 page | 1/4 page | 1/2 page | 3/4 page | Pleine page, rabat et page de garde | Couverture | |
|--|---|--|----------|----------|----------|-------------------------------------|------------|------------------|
| | | | | | | | | À titre gracieux |
| Livres, livres illustrés, fascicules* | Moins de 1 000 | | | | | | | |
| | 1 000 à 4 999 | 70 | 90 | 110 | 115 | 145 | 350 | |
| | 5 à 10 000 | 80 | 100 | 120 | 130 | 155 | 385 | |
| | Plus de 10 000 | 90 | 110 | 135 | 140 | 170 | 415 | |
| Livres de poche* (format inférieur à 13x20 cm) | Moins de 1 000 | | | | | | | |
| | 1 000 à 4 999 | 60 | | 85 | | 100 | 280 | |
| | 5 à 10 000 | 65 | | 100 | | 110 | 305 | |
| | Plus de 10 000 | 75 | | 110 | | 130 | 345 | |
| Autres formats* (livres, livres illustrés, fascicules, livres de poche) | Double couverture | Prix de location du format Couverture majoré de 60% | | | | | | |
| | Couverture composée | Prix de location du format Page concerné majoré de 30% | | | | | | |
| | 4 ^{ème} de couverture | Prix de location du format Couverture concerné minoré de 40% | | | | | | |
| Affiches, posters vendus au public | Pour 2000 ex | Inférieur à 60x80 cm : 920€ ; entre 60x80 cm et 80x120 cm : 1315€ | | | | | | |
| | Ex. supplémentaire | Inférieur à 60x80 cm : 0,56€/ex. ; entre 60x80 cm et 80x120 cm : 0,67€/ex. | | | | | | |
| Cartes postales et produits dérivés | 150€ pour 5000 ex. + 6% du prix public hors taxes | | | | | | | |

*Pour les éditions numériques, les tarifs ci-dessus sont réduits de 20%.

INTERNET : Montants par photographie selon la durée de location.

| Fréquentation du site | Nombre de photographies | De 0 à 3 mois | De 4 à 6 mois | De 7 à 12 mois | De 13 à 24 mois | Par an suppl. |
|--|-------------------------|---------------|---------------|----------------|-----------------|---------------|
| Inférieure ou égale à 50.000 connexions par mois | 1 à 9 | 32 | 41 | 49 | 57 | 16 |
| | 10 à 25 | 29 | 39 | 45 | 53 | 14 |
| | 26 à 35 | 24 | 30 | 36 | 43 | 12 |
| | Au-delà | 19 | 24 | 29 | 34 | 10 |
| Entre 50.001 et 100.000 connexions par mois | 1 à 9 | 44 | 57 | 68 | 80 | 22 |
| | 10 à 25 | 41 | 53 | 63 | 75 | 21 |
| | 26 à 35 | 33 | 44 | 51 | 61 | 17 |
| | Au-delà | 27 | 34 | 41 | 49 | 13 |
| Entre 100.001 et 250.000 connexions par mois | 1 à 9 | 51 | 66 | 78 | 91 | 25 |
| | 10 à 25 | 47 | 62 | 73 | 86 | 24 |
| | 26 à 35 | 38 | 50 | 58 | 69 | 19 |
| | Au-delà | 30 | 40 | 46 | 55 | 16 |
| Supérieure à 250.001 connexions par mois | 1 à 9 | 60 | 78 | 92 | 108 | 30 |
| | 10 à 25 | 56 | 73 | 86 | 102 | 28 |
| | 26 à 35 | 45 | 58 | 69 | 81 | 23 |
| | Au-delà | 36 | 47 | 56 | 66 | 18 |

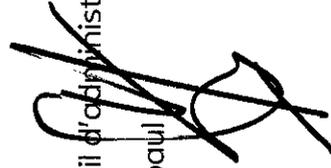
Si la location de visuels concerne la page d'accueil, le tarif équivalent à 200% des tarifs exprimés ci-dessus.

Exceptions donnant lieu à un prêt à titre gracieux :

- Visuels accompagnant le prêt d'une œuvre
- Visuels destinés aux manuels scolaires et universitaires
- Visuels destinés aux ouvrages scientifiques (actes de colloques, thèses)

Le Président du Conseil d'Administration du LaM

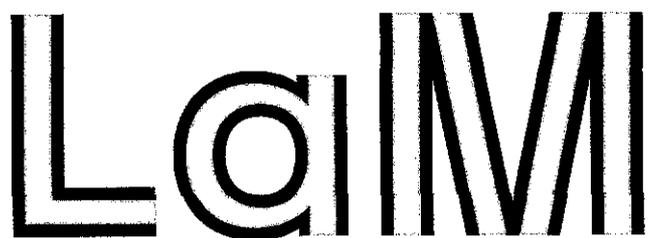
Monsieur Michel Delepaul



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | | | |
|----|------|----|----|
| N° | 2023 | 02 | 04 |
|----|------|----|----|

| OBJET : | | | | |
|--|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|------|
| <p>Rapport d'orientation budgétaire 2024. Le 16 octobre 2023 à 10h00</p> <p>Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM</p> | | | | |
| DATE DE CONVOCATION | MEMBRES | PRESENT | POUVOIR | VOTE |
| Le 6 octobre 2023 | M. Michel Delepaul | X | Pouvoir de Mme. Massiet | Pour |
| | M. Eric Skyronka | X | | Pour |
| | Mme Violette Massiet | | Pouvoir donné à M. Delepaul | Pour |
| | M. Thierry Bonte | X | | Pour |
| NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">16</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">17</div> | M. Didier Manier | X | | Pour |
| | Mme Marie-Pierre Bresson | | | |
| | M. Jacques Ducrocq | | | |
| | M. Peter Maenhout | X | | Pour |
| | Mme Marie-Pierre Janssens | X | | Pour |
| | M. Georges-François Leclerc | | | |
| | M. Gérard Caudron | | Représenté par Mme. Furne | Pour |
| | M. Laurent Le Bon | | Représenté par M. Bredin | Pour |
| | M. Bernard Chérot | X | | Pour |
| | Mme Bernadette Chevillion | X | | Pour |
| M. Jérôme Desombre | X | | Pour | |
| M. Jérémie Masurel | | | | |
| Mme Evelyne-Dorothee Allemand | | X | | Pour |
| M. Denis Gielen | | Représenté par Mme. Morel | Pour | |
| Mme Catherine De Zegher | | | | |
| Mme Stéphanie Robin | X | | Pour | |
| Mme Eugénie Sant | X | | Pour | |
| Mme Anne-Gaëlle Le Flohic | X | | Pour | |



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-02-04

Rapport d'orientation budgétaire 2024

Délibération n°2023-02-04 du 16 octobre 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au Conseil d'administration de prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire, joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à la majorité de prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire, joint en annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 16 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul

Rapport d'orientation budgétaire 2024

La présente note a pour objet d'exposer la situation financière du musée dans le cadre de la DM2 2023 et d'expliquer les principaux axes retenus pour la programmation budgétaire de l'année 2024.

La programmation budgétaire du LaM découle directement de faits majeurs qui sont exposés ci-après et notamment de travaux de rénovation importants . En effet, différents désordres alarmants intervenus depuis quelques années ont fait apparaître des dysfonctionnements importants du bâtiment du LaM. Les travaux d'extension de 2010 n'ont malheureusement pas traité certains aspects qui s'avèrent très critiques aujourd'hui. Une réflexion engagée avec la MEL en tant que propriétaire du bâtiment a permis d'acter la rénovation du bâtiment en plusieurs phases.

Une première phase portait sur le parc en 2022 et 2023, la 2^{ème} phase des travaux devrait se tenir d'avril 2024 à novembre 2025. **Une fermeture sera nécessaire d'octobre 2024 à novembre 2025. La collection du LaM devra être presque intégralement démenagée et sécurisée pendant toute la période des travaux.**

Ces travaux et cette fermeture induisent ainsi de nombreuses conséquences budgétaires, en matière de pertes de ressources propres, de surcoûts et risques financiers, à prendre en compte par le LaM.

La fermeture à compter d'octobre 2024 sera également l'occasion de déployer une programmation artistique et culturelle hors les murs du LaM en 2025 sur le territoire de la Métropole. Des recherches de circulation de la collection à l'international sont également en cours qui, au-delà de l'intérêt de diffusion de collection, pourraient être sources de revenus pour le LaM. Une 3^{ème} phase de travaux à l'étude pourrait porter sur le réaménagement et la réimplantation du restaurant avec la création d'un espace de cafétéria visant ainsi à offrir aux publics du musée un accueil amélioré et à accroître les ressources propres du musée.

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16.10.2023**

**A. Eléments de contexte sur la situation budgétaire de 2023
à 2024**

L'année 2023 est marquée par l'anniversaire des 40 ans du musée qui donne lieu à une programmation artistique riche et dense (expositions, programmation culturelle) tout au long de l'année. La programmation budgétaire des années 2022 et 2023 découle ainsi directement de cette célébration des 40 ans. Parmi les projets phares, l'on citera l'exposition consacrée à *Isamu Noguchi*, le ré-accrochage transversal des collections, les expositions *Anselm Kiefer* et *Mohamed Bourouissa* ainsi que le *week-end anniversaire* et le traditionnel *Été au LaM*.

Des éléments significatifs impactant l'équilibre budgétaire du musée sont à relever en 2023. Les crédits réservés (fonds de roulement) fin 2022 devraient être partiellement mobilisés.

- L'invasion de l'Ukraine en février 2022 a généré une crise énergétique sans précédent et une augmentation considérable du coût des fluides (gaz et électricité). Cette augmentation est évaluée à plus de 520K€ entre 2022 et 2023. L'inflation concerne également les matières premières nécessaires à la production des expositions, en particulier les prestations de transport qui enregistrent des surcoûts.
- La fréquentation de l'exposition consacrée à *Isamu Noguchi*, bien que très satisfaisante, n'a pas atteint les objectifs qui avaient été fixés.
- Les alertes budgétaires de la direction courant 2022 et le résultat très déficitaire de près de 900K€ en 2022 ont conduit la Métropole européenne de Lille à confier un audit financier du musée à la société Mazars. Cet audit entamé en octobre 2022 et rendu en juin 2023 a pu mettre en exergue une difficulté structurelle et la nécessité d'engager une réflexion sur le modèle économique de la structure dans le contexte actuel.
- De son côté, le musée a pu, dans le cadre d'un travail de construction budgétaire triennal, entamer un dialogue constructif avec la Métropole européenne de Lille et identifier des pistes d'économies et d'amélioration en matière de gestion pour les années à venir. L'analyse et les échanges qui en ont découlés ont permis de confirmer l'octroi par la MEL d'une subvention complémentaire à hauteur de 300K€ répartie en 175K€ en 2024 et 125K€ en 2025. A cette subvention complémentaire s'ajoute un gel de la redevance (387K€) pendant toute la période des travaux.

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16.10.2023**

- Enfin, le départ du directeur-conservateur au 1^{er} septembre 2023 et l'arrivée courant 2024 d'une nouvelle direction constitue un fait marquant qui sera déterminant pour l'année 2024 et les années suivantes.

En synthèse, le rapport d'orientation budgétaire présente ci-après les hypothèses budgétaires retenues pour la DM2 et l'année 2024.

B. Estimation de l'exécution budgétaire 2023

B.1. Le budget de fonctionnement (cf. 6.2 Tableau analytique DM2 2023)

Les recettes de fonctionnement

Le budget de recettes de fonctionnement actuellement en vigueur (BS 2023) a été voté à hauteur de **8 709 505 €** et se compose de la manière suivante :

- 8 183 000€ inscrits au budget primitif au titre des crédits ouverts ;
- +526 505€ inscrits au budget supplémentaire au titre des crédits ouverts ;
- 435 326€ d'excédents d'exploitation reportés des années antérieures voté au budget supplémentaire et réservés.

Le budget relatif aux recettes de fonctionnement proposé au vote de la décision modificatrice DM2 s'élève à **8 586 653€**, soit **-122 852€** par rapport au BS répartis comme suit :

Les contributions et subventions - 55 475€

Les contributions statutaires sont naturellement inchangées par rapport au budget supplémentaire et intègrent les 400K€ de la MEL pour le 40^{ème} anniversaire non perçus en 2022 (décalage de versement et de comptabilisation).

Les autres subventions enregistrent une baisse de 55 475€, correspondant aux variations principales suivantes :

- - 39 600€ de subvention de la Région. La subvention pour l'anniversaire des 40 ans du LaM ayant été allouée à hauteur de 35 000€ et non 80 000€ comme espérée au BP et BS.
- - 15 000€ de la subvention de la Ville de Villeneuve d'Ascq fléchés sur le Bal populaire en définitive non affectés en subvention mais en recettes de partenariat et qui concerne l'événement Bal du 14 juillet.

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16.10.2023**

Les ressources propres - 67 7377€

- **Les recettes de billetterie** sont dégradées de 116 715€, les objectifs inscrits sur l'exposition consacrée à *Isamu Noguchi* n'ayant pas été atteints et ce, malgré le bon niveau de fréquentation (un bilan complet de l'exposition vous est présenté dans le cadre de ce Conseil d'administration). La fréquentation des expositions *Anselm Kiefer* et *Mohamed Bourouissa* sera déterminante. L'objectif de fréquentation journalière sur la période qui s'ouvre a été ajusté au vue de la réalisation pendant l'exposition Noguchi.
- **Les recettes de mécénats et de partenariat en numéraire** sont augmentées de 88 556€, un nouveau mécénat de la Galerie Gagolian pour 150K€ ayant été contractualisé pour l'exposition *Anselm Kiefer*. D'autre part les démarches entreprises pour la constitution du LaM Art Club (cercle des mécènes) ne portent malheureusement pas leurs fruits à ce jour, les objectifs liés à cette piste de ressources sont donc supprimés. Le musée poursuit naturellement ses efforts de prospection de levée de fonds mais le contexte économique s'est durci, ce dont nous devons tenir compte pour 2024.
- **Les recettes de privatisations** sont diminuées de 5K€ au vue des prévisions à date.
- **Les recettes des ventes d'ouvrages** sont diminuées de 19,4K€, 25K€ de reversement des ventes du catalogue *Isamu Noguchi* seront plutôt perçus en 2024, à l'inverse, sont intégrées les reversements des ventes de l'ouvrage dédié à Paul Klee.
- **Les recettes des redevances des concessionnaires sont augmentées de 2,5K€.** Ces recettes incluent en sus des redevances de la librairie, celles du Café du LaM (pour un trimestre seulement), le concessionnaire étant en cessation de paiement. Une provision pour risques est inscrite du montant de la créance non recouvrée à date (16K€). Les démarches actives ont permis de retrouver un repreneur dont l'activité devrait démarrer incessamment sous peu et ce jusqu'en avril 2024, compte tenu des travaux qui suivront. S'ajoutent également plusieurs recettes d'autorisation d'occupation temporaires dans le cadre des différents événements du LaM (week-end anniversaire, Eté au LaM).
- **Les recettes de refacturation aux concessionnaires** sont diminuées de 2,5K€.

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16.10.2023**

- **Les recettes de gestion** (extournes, refacturations des organismes sociaux etc.) sont ajustées à hauteur de -7,8K€. Cette section intègre également des aides de l'Etat relatives à des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation qui concernent 5 personnes.

Les dépenses de fonctionnement ; + 68 498€

Le budget de dépenses de fonctionnement actuellement en vigueur (BS 2023) a été voté à hauteur de **9 144 831,59 €** de la manière suivante :

- 8 469 505,21€ de crédits ouverts en autorisations de dépenses hors opérations d'ordre ;
- 675 326,38€ d'opérations d'ordre qui ne donneront pas lieu à mandatement, répartis entre 200 000€ de dotations aux amortissements, 40 000€ de transfert vers la section d'investissement et 435 326,38€ de réserve.

Le budget de dépenses de fonctionnement proposé au vote de la décision modificatrice DM2 s'élève à **9 021 979,24€**.

Compte tenu de la situation, le musée s'est efforcé de resserrer ses dépenses et des efforts conséquents ont été entrepris par l'ensemble des services sur tous les postes. **Des surcoûts, compensés en partie par les économies réalisées, sont malgré tout constatés et nécessiteraient de mobiliser la réserve des dépenses imprévues à hauteur de 191 350,30€.** Ces surcoûts portent sur des opérations de transport, les moyens déployés dans le cadre des manifestations culturelles liées aux 40 ans et les dépenses de l'administration en raison de la hausse des dotations aux amortissements (compensées par des recettes d'investissement) et d'une provision pour risque concernant le restaurant.

Les dépenses de la masse salariale ; - 2 294€

Le budget de la masse salariale est maîtrisé et se situe dans l'épure du vote du BS 2023. Les effectifs s'établissent à 48,13 ETP dont 45,66 ETP en CDI, 2,47 ETP en contrat à durée déterminée auxquels s'ajoutent 3,63 ETP apprentis et contrats de professionnalisation et 1,73 ETP stagiaires. Aucune création de poste n'est envisagée à ce stade. Deux postes sont actuellement vacants ; le poste de directeur conservateur depuis le 1^{er} septembre et dont le recrutement est actuellement en

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16.10.2023**

cours et le poste de responsable de la communication depuis mi-septembre et dont le choix du remplacement est laissé à la prochaine direction. Ces vacances de postes ne produisent pas plus de marge financière dans la mesure où des besoins de renfort sur certaines activités envisagées initialement en stage ont été pourvus par des apprentis et des contrats de professionnalisation dans un souci d'efficacité et d'optimisation de l'organisation.

Les dépenses de la programmation artistique et culturelle (collections permanentes, expositions, programmation culturelle et bibliothèque) ; +31 427€

Les ajustements concernent principalement les variations suivantes :

- Le budget de ré-accrochage qui a été revu à la baisse ; des projets de rotations d'œuvres dans le nouvel accrochage transversal ont été annulés ainsi que des dispositifs scénographiques complexes, des projections de films et enfin des restaurations d'œuvres au long cours ;
- Le budget de gestion de la collection est également revu à la baisse, certains transports ayant été réalisés en interne ;
- Le budget des expositions temporaires enregistre une hausse essentiellement en raison de l'augmentation des prestations de transport sur l'exposition consacrée à Anselm Kiefer. L'on notera que des surcoûts sur le transport retour des œuvres de l'exposition Isamu Noguchi et dont la réconciliation des coûts entre les quatre partenaires n'est pas terminée devront être certainement budgétés en 2024 ;
- Le budget global de la programmation culturelle (événement des 40 ans, Été au LaM et événements d'automne), budget certainement sous-calibré lors des dernières estimations BP et BS, enregistre une hausse qui s'explique par des prestations supplémentaires de sécurité, des hausses des prix de location de matériel (plancher de danse notamment) et d'une augmentation des droits acquittés à la SACEM.

Les dépenses d'activité (services des publics et communication) ; - 61 275€

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16.10.2023**

Les budgets des services des publics et de la communication sont en forte baisse. Des efforts de réduction des dépenses ont été faits et certaines prestations de communication jugées moins porteuses ont été annulées. Des dépenses engagées par avance en 2022 sur le budget du service des publics permettent de réajuster le niveau à la baisse.

Les dépenses du bâtiment et de la sécurité ; -13 840€

Des économies sont effectuées sur les dépenses d'entretien et de maintenance du bâtiment en raison de la diminution de l'achat de certains matériels, et du report de certaines opérations de modernisation et de remises en état – peinture notamment et revêtement de sol. Ces économies permettent de compenser partiellement des surcoûts de prestations de gardiennage et de nettoyage. Le nombre d'agents de sécurité au PC sécurité avait été abaissé à 4 et non plus 5 dès le mois de mai 2023 et la prestation va être encore revue à compter d'octobre 2023 (cf. ROB 2024 page12). Les surcoûts s'expliquent par des renforts supplémentaires dans les salles pendant l'exposition Noguchi. Les prestations de nettoyage enregistrent également des surcoûts qui concernent essentiellement le nettoyage du restaurant le Café du LaM.

Les dépenses de l'administration ; +114 481€

Les dotations aux amortissements enregistrent une très forte hausse en raison du niveau des acquisitions des dernières années, en particulier les opérations réalisées en 2022 et 2023 ; éclairage et refonte de la signalétique. Les dotations aux amortissements s'élèvent à 275 840€, soit +75 840€ par rapport au BS.

S'ajoute une provision pour risque de 16 393€ correspondant à la créance non recouvrée du concessionnaire « Café du LaM », actuellement en cessation d'activité.

Différents postes de dépenses nécessitent d'être augmentés dont on citera pour les principaux : l'assurance de l'établissement, les dépenses liées à la procédure de recrutement de la nouvelle direction, le reversement du pass C'Art (une recette sensiblement identique est également inscrite sur le poste de billetterie).

Les dépenses imprévues ; - 191 350,30€

La baisse des recettes, le besoin des dépenses supplémentaires et ce, malgré les mesures d'économie, produit un déficit prévisionnel de 191 350,30€. Il est ainsi

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16.10.2023**

proposé au Conseil d'administration de mobiliser les réserves constituées par les reports à nouveau.

B.2. Le budget d'investissement

Les recettes d'investissement

Les recettes d'équipement sont actuellement établies à **448 704,93€**, répartis comme suit :

- 200 000€ inscrits au budget primitif correspondant à l'autofinancement lié aux amortissements des investissements réalisés les années précédentes ;
- 40 000€ de virement à partir de la section de fonctionnement votés au budget supplémentaire ;
- 208 705€ d'excédents d'investissement reportés des années antérieures votés au budget supplémentaire

Les dépenses d'investissement (cf. pièce 6.3 PPI LaM DM2 2023)

Les crédits actuellement ouverts au titre des dépenses d'équipement du musée s'établissent à 240 000€ d'autorisation d'engagement.

Le niveau de la prévision s'établit dans le cadre de la DM2 à 230 000€, soit -10 000€ par rapport au dernier budget voté (BS).

Les équipements prévus au BS sont complétés des matériels suivants :

- Des assises spécifiques pour les gardiens de salle afin d'améliorer leurs conditions de travail ;
- Un déshumidificateur compte tenu des nombreuses difficultés avec la climatisation du musée et la difficulté à maintenir un niveau d'hygrométrie stable.

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16.10.2023**

La réserve en équipement serait ainsi ré-abondée de 10K€ en sus des reprises des dotations.

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16.10.2023**

C. Orientations budgétaires 2024 en fonctionnement (cf. pièce 5.2 TAB analytique ROB 2024)

En préambule, il est utile de rappeler que l'année 2024 sera marquée par d'importants travaux de rénovation tels qu'indiqués en présentation du rapport d'observations budgétaires.

Ces travaux - dont une présentation plus détaillée vous est faite dans le cadre de ce Conseil d'administration - démarreront en avril 2024.

Les travaux s'effectueront tout d'abord sur la partie Ouest du bâtiment Simonet (espaces techniques, ateliers pédagogiques et bureaux des équipes), la partie Est restera disponible pour la présentation des collections et des expositions temporaires et le musée restera ouvert au public jusqu'à fin septembre 2024. Une fermeture complète est envisagée d'octobre 2024 à novembre 2025. A compter d'avril 2024, les salariés seront relocalisés dans les bâtiments annexes et des structures modulaires à proximité du musée vraisemblablement sur la plaine Canteleu. Toutes les œuvres de la collection devront être déménagées pour des raisons de sécurité ; les études avec les équipes du LaM, les équipes de la MEL et un transporteur agréé sont en cours.

Ainsi, les impacts financiers de ces travaux pour le musée, tant sur le volet de ses ressources propres que des dépenses, sont importants. Ces travaux impliqueront de plus des dépenses annexes qui sont en cours de revue avec les équipes (LaM, MEL) et qui ne pourront être absorbées par le LaM (déménagement des équipes et des outils de travail, dépose de certains équipements techniques, gardiennage de nuit des modulaires etc.). Ces coûts directement imputables aux travaux ne sont pas intégrés dans la construction budgétaire actuelle.

Les éléments significatifs en 2024 pouvant être relevés :

- Un budget très resserré compte tenu de la situation mais qui ne laisse aucune marge de sécurité et qui comporterait encore des risques (électricité notamment).
- Une nouvelle hausse des valeurs du point d'indice de la Convention collective Eclat annoncé le 25 septembre d'environ +2%.
- L'octroi d'une subvention fléchée de la MEL sur l'exposition Kandinsky (200K€).

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16.10.2023**

- L'octroi d'une subvention complémentaire de la MEL de 175K€ (125K€ en 2025), soit +300K€ sur 2024-2025.
- Le gel du loyer à la MEL pendant toute la durée des travaux.
- Une programmation réajustée compte tenu des difficultés (baisse du nombre d'expositions, rallongement des durées, formes plus modestes).
- La baisse du niveau totales des recettes s'élève à -10% par rapport au BP 2023 et -37% pour les ressources propres.
- Des économies substantielles sur l'ensemble des dépenses d'un montant équivalent à la baisse des recettes, représentant -9% par rapport au BP 2023.

En 2024 seront présentées les expositions suivantes :

- *Mohamed Bourouissa, attracteur étrange jusqu'au 21 janvier*
- *Anselm Kiefer, Au commencement la photographie jusqu'au 3 mars*
- *Guy Brunet à partir d'avril jusqu'en septembre*
- *Une projection du film « I Am Hymns of the New Temples » de Wael Shawky coproduit par le LaM*
- *Une exposition de Mariza Merz du 3 mai au 22 septembre*

C.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales sont prévues en diminution de -781,3K€, soit -10% par rapport au budget primitif 2023.

Les contributions et les subventions : - 233K€ soit 3% par rapport au budget primitif 2023

Les contributions sont inchangées et n'enregistrent pas de variation.

Les subventions attendues en 2024 concernent une subvention de 200K€ de la MEL en vue de l'exposition Kandinsky (600K€ sur trois ans) et un soutien sous forme de subvention complémentaire de la MEL à hauteur de 175K€. Une subvention de la Région Hauts de France est également inscrite et réajustée à 35K€ auxquels

LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16.10.2023

s'ajoutent plusieurs subventions de la DRAC concernant des projets solidaires et inclusifs ou des restaurations d'œuvres.

D'autres subventions liées à des appels à projets spécifiques en direction des publics seront recherchées mais ne sont pas intégrées à ce stade.

Les ressources propres ; -548K€, soit -37% par rapport au budget primitif 2023

S'agissant des ressources propres, tous les postes de recettes sont impactés par les travaux. La billetterie est réajustée au vue de la réalisation 2023 et intègre 4 mois de fermeture totale à compter de septembre 2024. Les mécénats institutionnels sont maintenus à un niveau équivalent à 2022, auxquels s'ajoute un objectif de mécénat fléché sur l'exposition Mariza Merz. Des démarches sont entreprises pour engranger d'autres nouveaux soutiens mais comme précisé, les entreprises sont réticentes dans le contexte actuel. Les privatisations sont largement amputées des espaces privatisables du hall et ne tiennent compte que de mises à disposition de l'espace auditorium. La praticité et l'aspect du parc pendant les travaux n'est pas connu à ce jour. Les ventes des éditions sont rehaussées en raison des reversements des ventes des catalogues Noguchi et Anselm Kiefer. Les recettes liées à de possibles circulations des expositions intègrent deux itinérances pour l'exposition Mariza Merz dont les démarches sont en cours. Les recettes et refacturations des concessionnaires sont calculées sur 9 mois d'exploitation. L'exploitation du restaurant se fera jusqu'à fin mars à son emplacement actuel puis un restaurant éphémère ou food-truck sera implanté dans le parc.

C-2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la masse salariale ; +153,7K€, soit +5% par rapport au BP 2023 et +2,9% par rapport à la DM2 2023.

Ces charges comprennent les salaires des personnels permanents et non permanents, des cotisations sociales et des contributions obligatoires liées au personnel.

Une hausse du point d'indice de la convention collective ECLAT est déjà annoncée de l'ordre de 2%. Le budget de personnel n'intègre pas de nouvelle création de poste, malgré des besoins identifiés, mais inclue des renforts en CDD en raison du surcroît d'activité. Un poste de régisseur d'œuvres étant gelé au service de la production, un renfort sur les activités de régie, et compte tenu du chantier des collections, s'impose.

LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16.10.2023

De même, un renfort est nécessaire sur le pôle bâtiment afin de soulager le responsable qui sera mobilisé sur les grands travaux du musée. Un CDD est également prévu en renfort à la responsable du développement.

Le volume en ETP s'établit à 45,82 ETP permanents et 3,50 ETP non permanents auxquels s'ajoutent 1,94 ETP en contrats de professionnalisation.

Parmi les CDD 1,92 ETP sont directement liés aux opérations pendant les travaux, ces deux renforts représentent environ 76K€.

Les dépenses artistiques et culturelles, de gestion de la collection et de la bibliothèque ; - 566,4K€, soit -34%

Ces dépenses comprennent toutes les dépenses de production des expositions temporaires, des accrochages de la collection permanente ; préparation, montage et exploitation des expositions auxquelles s'ajoutent les dépenses de programmation culturelle et de la bibliothèque.

Elles comprennent également les dépenses de gestion des collections (petits matériels de régie des œuvres, dépenses de restaurations des œuvres, transport des acquisitions etc.). qui sont maintenues à un niveau significatif de près de 180K€ en raison du chantier de déménagement des collections.

Les dépenses d'activité ; - 195K€ soit -30%

Ces dépenses concernent le développement des publics et les dépenses de la communication. Les budgets sont également revus à la baisse en particulier les échanges marchandises (neutre sur le résultat).

Les dépenses de structure :

Bâtiment et sécurité ; +56,2K€ soit +3%

Ces dépenses incluent une grande part de dépenses fixes, à commencer par le poste des fluides (près de 1M€). Les incertitudes à ce jour sur les prix en 2024 ainsi que la fin du dispositif d'amortisseur annoncé au 31/12/2023 compliquent les projections à ce stade. Il n'a pas été possible d'obtenir d'informations fiables (ni auprès d'UGAP, ni auprès du fournisseur). Après investigation auprès d'homologues (même fournisseur mais via la DAE), il semblerait qu'en compensation de la suppression du dispositif d'amortisseur, le coût du KWh soit diminué ainsi à ce stade, le coût du BS 2023 est reconduit pour 2024, soit + 29% par rapport au BP 2023 et +93% par rapport à 2022.

LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16.10.2023

Les prestations de gardiennage ont été réétudiées et revues à la baisse. La réglementation du Code de la construction et de l'habitation en matière de surveillance des établissements recevant du public nous permet de baisser les effectifs du PC à 3 agents de sécurité incendie. Des négociations ont été conduites avec le prestataire durant l'été, les dépenses sont ainsi projetées en baisse, en raison également de la fermeture en septembre.

Tous les autres postes sont également prévus en économie.

Dépenses de l'administration ; - 223,4K€ soit -37%

Les dépenses de maintenance informatique sont en très forte hausse par rapport au BP 2023, +41,8K€, soit +43% et de +22% par rapport à la DM2 2023. L'élargissement du périmètre de collaboration avec la MEL sur le SI et l'administration des postes de travail par la MEL se traduit par une hausse des refacturations à hauteur de 19,8K€. L'on constate par ailleurs une augmentation des coûts des licences et de la maintenance adossée au nombre de poste.

Les dépenses ont été revues et certaines enregistrent des hausses (assurance, documentation...). Les missions sont diminuées compte tenu de la vacance de poste de direction vraisemblablement durant les premiers mois de 2024.

Le versement du loyer est neutralisé sur 11 mois en 2024 et génère une économie de 357,7K€.

Les opérations pour ordre

Les dotations aux amortissements ; + 70K€, soit +35%. Les dotations sont projetées dans la continuité du niveau de la DM2 2023, avec une légère baisse, le budget d'investissement étant volontairement réduit en 2024.

D. Orientations budgétaires 2024 en investissement

D.1. Le financement de la section d'investissement

Aucune subvention spécifique d'investissement n'est prévue pour le musée. Le budget primitif en investissement sera financé par les reprises des amortissements.

D.2. Les dépenses de la section d'investissement *(cf. 5.3 PPI LaM ROB 2024)*

Les besoins d'équipement en 2024 sont projetés à hauteur de 145K€ et concernent, hormis les projets d'investissement courants sur le bâtiment, les principales opérations suivantes :

- Le renouvellement des caméras et système de sécurité dans le parc.
- L'acquisition de dix nouveaux ordinateurs (une campagne de renouvellement des postes sera engagée pendant 3 ans à raison de 10 par an, la capacité du musée ne permettant pas d'aller au-delà).
- Le complément du parc de lumières (spots et cadreurs) adaptés au nouveau système d'éclairage et en particulier dans les salles d'art moderne. Pour rappel système implanté depuis 2022.
- Des matériels et mobiliers spécifiques destinés aux ateliers pédagogiques.

LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16.10.2023

E. Débat d'orientation budgétaire 2024

| EXPLOITATION | CA 2022 | BP | BS 2023 | DM2 2023 | 2024 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| RECETTES | | | | | |
| Contributions et subventions | 6 078 204 | 6 685 000 | 7 087 000 | 7 031 525 | 6 452 000 |
| Subventions complémentaires | | | | | |
| Ressources propres | 1 096 052 | 1 498 000 | 1 622 505 | 1 555 128 | 949 747 |
| TOTAL RECETTES | 7 174 256 | 8 183 000 | 8 709 505 | 8 586 653 | 7 401 747 |
| DEPENSES | | | | | |
| I - Masse salariale | 2 964 107 | 2 964 464 | 3 033 879 | 3 031 585 | 3 118 242 |
| II - Programmation artistique (collection- expositions - programmation) | 1 680 221 | 1 665 631 | 1 743 772 | 1 776 265 | 1 097 221 |
| III - Dépenses activités | 713 805 | 665 905 | 726 102 | 663 761 | 472 860 |
| IV - Dépenses structures | 2 499 174 | 2 687 000 | 3 005 752 | 3 014 159 | 2 447 832 |
| V - Dotations aux amortissements | 216 251 | 200 000 | 200 000 | 292 233 | 270 000 |
| VI - Programmation HLM (fermeture) | | | | | - |
| TOTAL DEPENSES | 8 073 558 | 8 183 000 | 8 709 505 | 8 778 003 | 7 406 155 |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (exécution) | - 899 302 | - | 0 | - 191 350 | - 4 408 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE (reprise résultat N-1) | 435 326 | | 435 326 | 243 976 | 239 568 |

| INVESTISSEMENT | CA 2022 | BP | BS 2023 | 2023 | 2024 |
|--|----------------|----------|----------------|----------------|----------------|
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 223 252 | 200 000 | 240 000 | 230 000 | 145 000 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT (Amortissements)(028) | 216 251 | 200 000 | 200 000 | 275 840 | 270 000 |
| Virement section Investissement (021) | | | 40 000 | 40 000 | |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT | - 7 000 | - | - | 45 840 | 125 000 |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE (reprise résultat N-1) | 208 705 | | 208 705 | 294 545 | 419 545 |
| RESULTAT DE CLOTURE | 644 031 | - | 644 031 | 538 521 | 659 113 |

Le président
Michel DELEPAUL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | | | |
|----|------|----|----|
| N° | 2023 | 02 | 07 |
|----|------|----|----|

OBJET :

Validation de propositions d'acquisitions d'œuvres d'art.

Le 16 octobre 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

| DATE DE CONVOCATION | MEMBRES | PRESENT | POUVOIR | VOTE | |
|--|-------------------------------|---------|--------------------------------|------------|------|
| Le 6 octobre 2023 | M. Michel Delepaul | X | Pouvoir de Mme. Massiet | Pour | |
| | M. Eric Skyronka | X | | Pour | |
| | Mme Violette Massiet | | Pouvoir donné à M. Delepaul | Pour | |
| | M. Thierry Bonte | X | | Pour | |
| NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">15</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">15</div> | Mme Marie-Pierre Bresson | | | | |
| | M. Jacques Ducrocq | | | | |
| | M. Peter Maenhout | X | | Abstention | |
| | Mme Marie-Pierre Janssens | X | | Pour | |
| | M. Georges-François Leclerc | | | | |
| | M. Gérard Caudron | | Représenté par Mme. Furne | | Pour |
| | M. Laurent Le Bon | | Représenté par M. Bredin | | Pour |
| | M. Bernard Chérot | X | | | Pour |
| | Mme Bernadette Chevillion | X | | | Pour |
| | M. Jérôme Desombre | X | | | Pour |
| | M. Jérémie Masurel | | | | |
| | Mme Evelyne-Dorothee Allemand | X | | | Pour |
| | M. Denis Gielen | | Représenté par Mme. Morel | | Pour |
| | Mme Catherine De Zegher | | | | |
| | Mme Stéphanie Robin | X | | | Pour |
| Mme Eugénie Sant | X | | | Pour | |
| Mme Anne-Gaëlle Le Flohic | X | | | Pour | |



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-02-07

Validation de propositions d'acquisitions

d'œuvres d'art

Délibération n°2023-02-07 du 16 octobre 2023 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 des statuts, il est prévu que le conseil d'administration délibère sur les propositions de dons et d'acquisitions d'œuvres faites par l'EPCC LaM à la Métropole Européenne de Lille.

Conformément à l'article 12 des statuts, le conseil scientifique et culturel est consulté préalablement sur tout projet de dons et d'acquisitions d'œuvres et d'objets d'art.

Le conseil scientifique et culturel a été consulté et a émis un avis favorable sur les propositions d'acquisitions et de dons des œuvres d'art détaillées en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à la majorité d'approuver les propositions d'acquisitions et de dons des œuvres d'art détaillées en annexe.

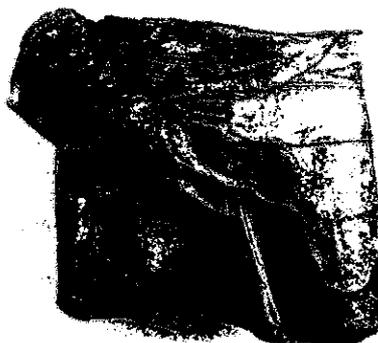
Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 16 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul

PARTIE I : LES ACQUISITIONS

Ensemble d'œuvres
Mohamed BOUROUISSA



| | | | | | |
|-----------------------|---|-------|--------|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Pierrot</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2023 | | | | |
| Technique(s) | sculpture | | | | |
| Matière(s) | Fonte d'aluminium effectuée par la fonderie d'art Bocquel | | | | |
| Dimensions en cm | H. 40 | l. 54 | Pr. 34 | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 31 800 euros négocié à 18 000 euros | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|------|-------|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Alix de la Chapelle</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2023 | | | | |
| Technique(s) | sculpture | | | | |
| Matière(s) | Fonte d'aluminium | | | | |
| Dimensions en cm | H. 70 | l.40 | Pr.30 | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 31 800 euros négocié à 18 000 euros | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|--------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Sans titre</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2023 | | | | |
| Technique(s) | dessin | | | | |
| Matière(s) | Encre-aquarelle | | | | |
| Dimensions en cm | H. 35,2 | l.27,8 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 1766,66 euros négocié à 999,3 euros | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|--------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Sans titre</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2023 | | | | |
| Technique(s) | dessin | | | | |
| Matière(s) | Encre-aquarelle | | | | |
| Dimensions en cm | H. 35,1 | l.27,9 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 1766,66 euros négocié à 999,3 euros | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|--------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Sans titre</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2023 | | | | |
| Technique(s) | dessin | | | | |
| Matière(s) | Encre-aquarelle | | | | |
| Dimensions en cm | H.40,3 (39,8) | l.29,7 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 1766,66 euros négocié à 999,3 euros | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|--------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Sans titre</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2023 | | | | |
| Technique(s) | dessin | | | | |
| Matière(s) | Encre-aquarelle | | | | |
| Dimensions en cm | H.40 (39,3) | l.29,6 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 1766,66 euros négocié à 999,3 euros | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|--------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Sans titre</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2023 | | | | |
| Technique(s) | dessin | | | | |
| Matière(s) | Encre-aquarelle | | | | |
| Dimensions en cm | H.39,5 | l.29,6 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 1766,66 euros négocié à 999,3 euros | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|--------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Sans titre</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2022 | | | | |
| Technique(s) | dessin | | | | |
| Matière(s) | Encre-aquarelle | | | | |
| Dimensions en cm | H.35,3 | l.27,8 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 1766,66 euros négocié à 999,3 euros | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|--------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Sans titre</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2022 | | | | |
| Technique(s) | dessin | | | | |
| Matière(s) | Encre-aquarelle | | | | |
| Dimensions en cm | H.35,2 | l.27,9 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 1766,66 euros négocié à 999,3 euros | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|--------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Sans titre</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2023 | | | | |
| Technique(s) | dessin | | | | |
| Matière(s) | Encre-aquarelle | | | | |
| Dimensions en cm | H.35,2 | l.27,1 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 1766,66 euros négocié à 999,3 euros | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|--------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Sans titre</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2022 | | | | |
| Technique(s) | dessin | | | | |
| Matière(s) | Encre-aquarelle | | | | |
| Dimensions en cm | H.35,2 | l.27,8 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 1766,66 euros négocié à 999,3 euros | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|--------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Sans titre</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2023 | | | | |
| Technique(s) | dessin | | | | |
| Matière(s) | Encre-aquarelle | | | | |
| Dimensions en cm | H.41,7 | l.29,5 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 1766,66 euros négocié à 999,3 euros | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|--------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Sans titre</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2022 | | | | |
| Technique(s) | dessin | | | | |
| Matière(s) | Encre-aquarelle | | | | |
| Dimensions en cm | H.41,7 | l.29,5 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 1766,66 euros négocié à 999,3 euros | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|--------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Sans titre</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2023 | | | | |
| Technique(s) | dessin | | | | |
| Matière(s) | Encre-aquarelle | | | | |
| Dimensions en cm | H.42 | l.29,8 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 1766,66 euros négocié à 999,3 euros | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|--------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Sans titre</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2023 | | | | |
| Technique(s) | dessin | | | | |
| Matière(s) | Encre-aquarelle | | | | |
| Dimensions en cm | H.42 | L.29,8 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 1766,66 euros négocié à 999,3 euros | | | | |



| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Sans titre</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2023 | | | | |
| Technique(s) | dessin | | | | |
| Matière(s) | Encre-aquarelle | | | | |
| Dimensions en cm | H.35,5 | L.28 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 1766,66 euros négocié à 999,3 euros | | | | |



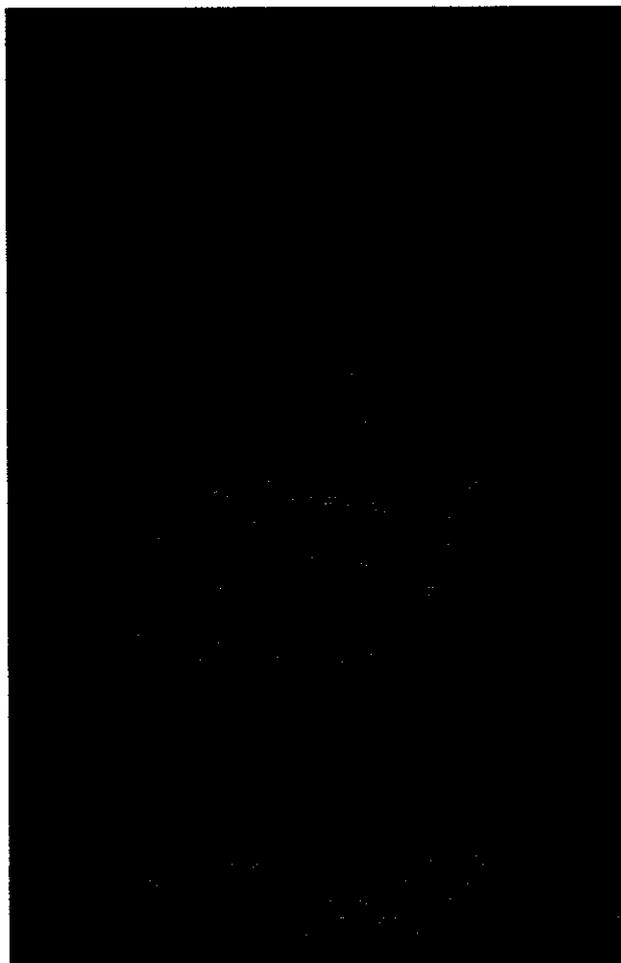
| | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|--------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Sans titre</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Mohamed Bourouissa | | | | |
| Période/Date | 2023 | | | | |
| Technique(s) | dessin | | | | |
| Matière(s) | Encre-aquarelle | | | | |
| Dimensions en cm | H.35,4 | l.27,7 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Prix | 1766,66 euros négocié à 999,3 euros | | | | |

Coût d'acquisition :

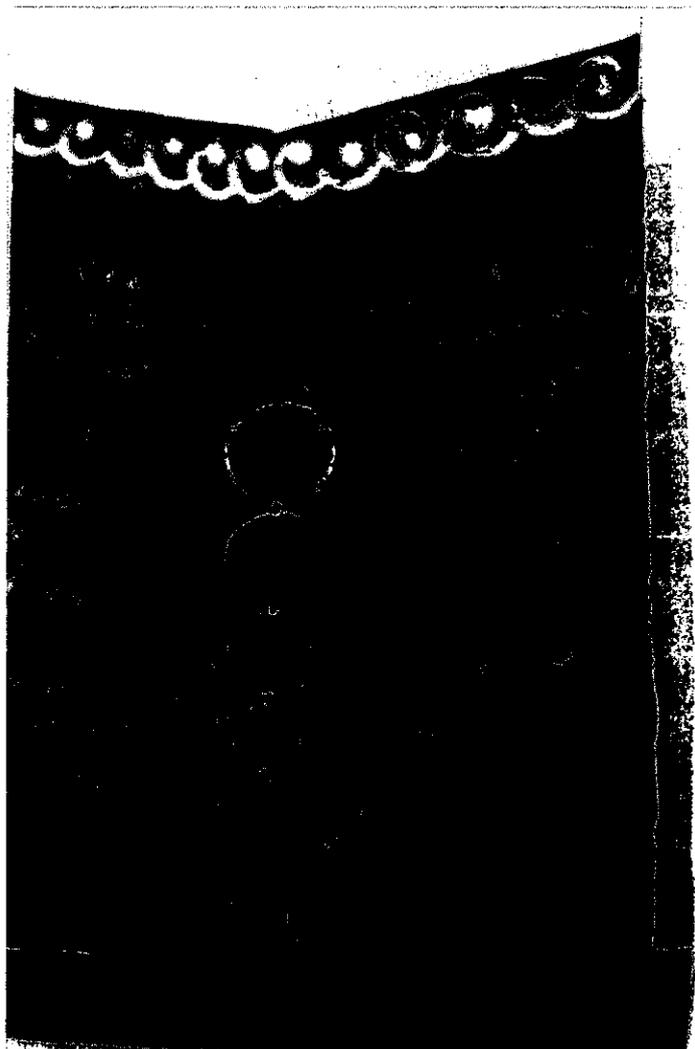
Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros.

Coût d'acquisition : 90 100€ négocié à 50 990 euros TTC

Ensemble d'œuvres
Hélène SMITH



| | | | | | |
|-----------------------|---|---------|-----|---------------------------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>L'ange</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Hélène Smith (Élise Müller, dite) | | | | |
| Période/Date | Fin janvier-4 février 1895 | | | | |
| Technique(s) | Crayon sur papier | | | | |
| Matière(s) | | | | | |
| Dimensions en cm | H. 25,5 | I. 18,5 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Si multiples | N° de tirage/Nb d'exemplaires : | | | Nb d'épreuves d'artiste : | |
| Marque(s)/signature | <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, préciser : En bas, inscription manuscrite à l'encre, de la main d'Auguste Lemaître : Ce dessin représente le berceau vu par Mlle Müller dans notre séance du 25 novembre 1894. Il a été fait de mémoire les derniers jours de janvier 1895. L'enfant qui est dans le berceau a été vu tel que Mlle l'a représenté, il a les cheveux noirs et crépus, les traits gros. Pour l'ange en métal, les traits du visage sont quelconques. Les proportions de la cage du lit sont exactes, mais Mlle ne garantit pas le nombre des barreaux. Ce dessin m'a été remis hier. A. L., 4 février 1895. | | | | |



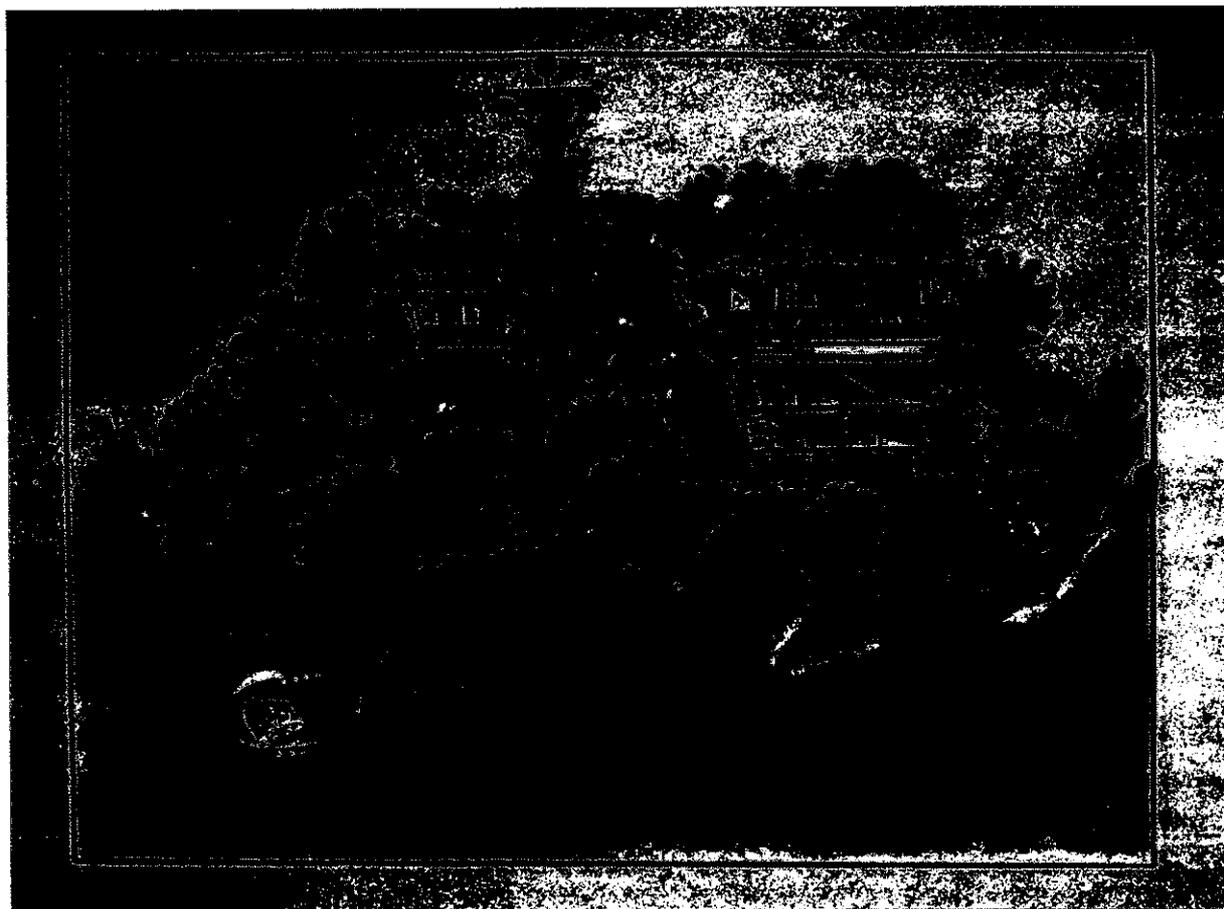
| | | | | | |
|-----------------------|-----------------------------------|---------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Lampe martienne</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Hélène Smith (Élise Müller, dite) | | | | |
| Période/Date | Vers le 28 novembre 1897 | | | | |
| Technique(s) | Gouache sur papier | | | | |
| Matière(s) | | | | | |
| Dimensions en cm | H. 18,2 | l. 11,6 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |



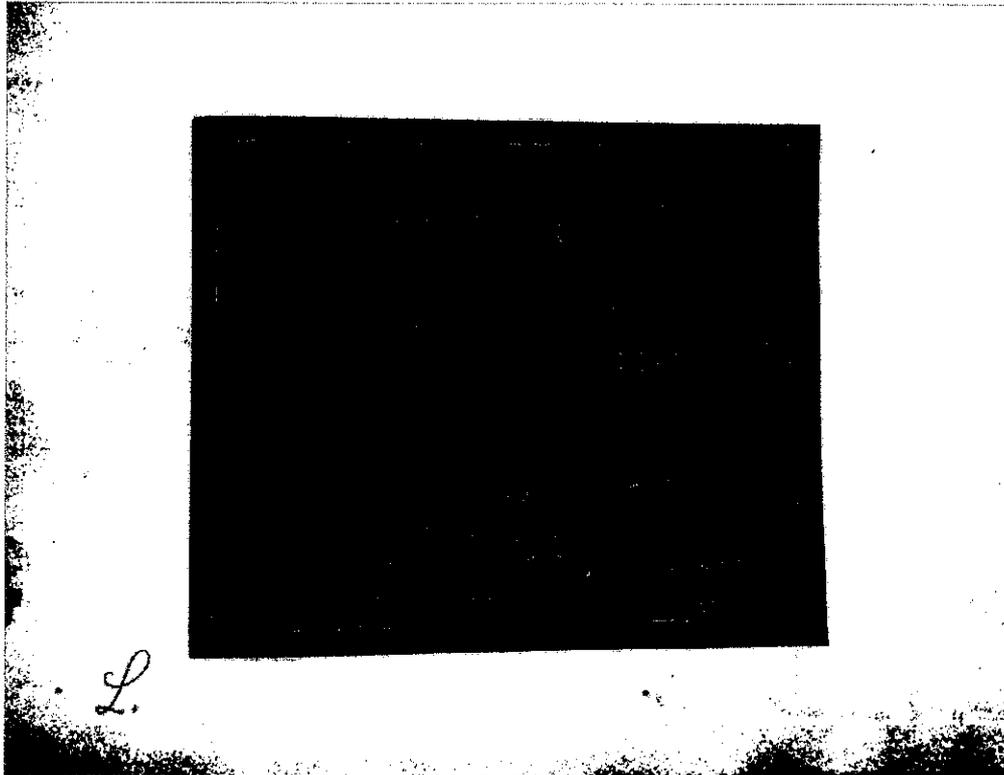
| | | | | | |
|-----------------------|--|---------|-----|---------------------------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Paysage martien</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Hélène Smith (Élise Müller, dite) | | | | |
| Période/Date | Vision du 5 septembre 1896 | | | | |
| Technique(s) | Crayon de couleur sur papier | | | | |
| Matière(s) | | | | | |
| Dimensions en cm | H. 11,3 | l. 18,2 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Si multiples | N° de tirage/Nb d'exemplaires : | | | Nb d'épreuves d'artiste : | |
| Marque(s)/signature | <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, préciser : En bas à droite, inscription manuscrite à l'encre, de la main d'Auguste Lemaître : Vision du 5 sept 1896. | | | | |



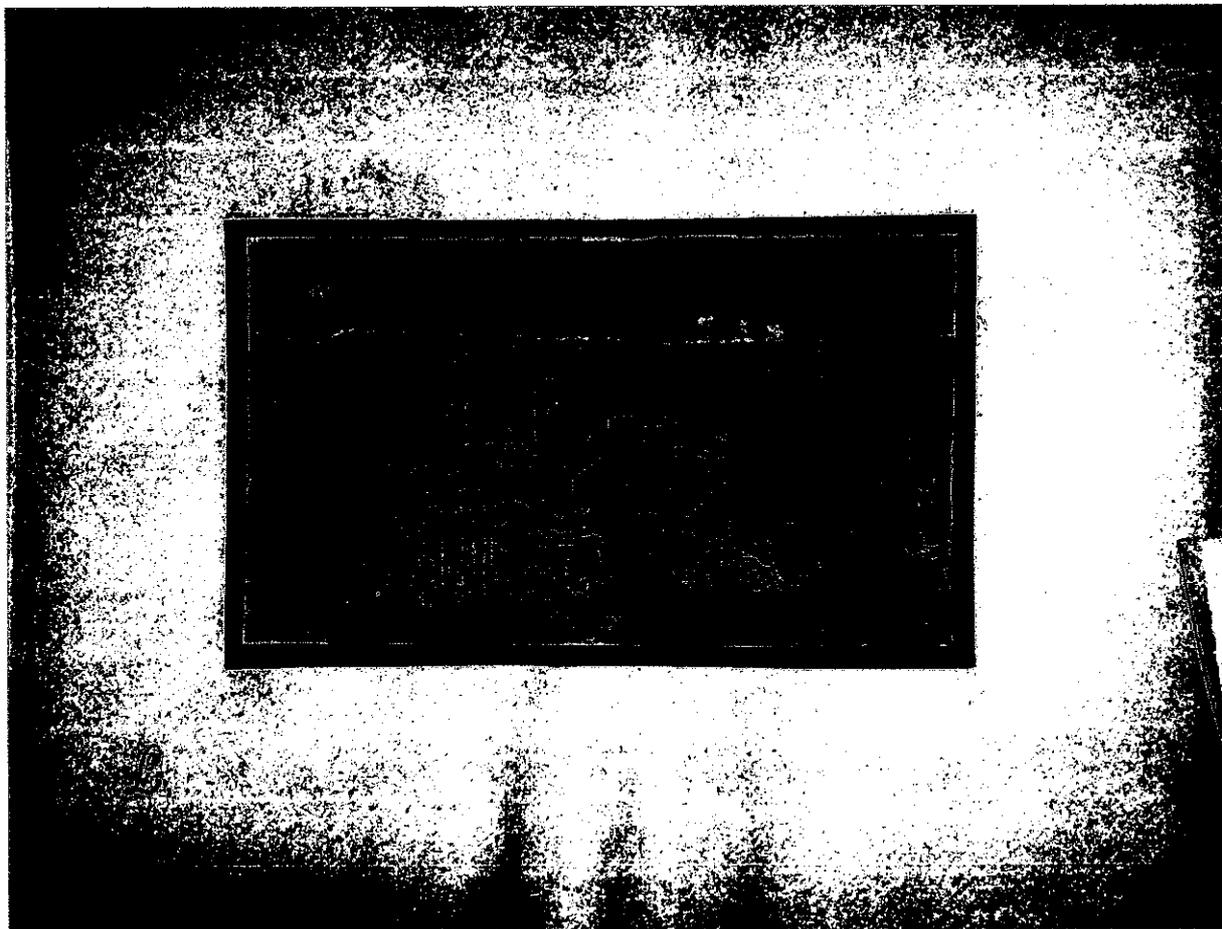
| | | | | | |
|-----------------------|--|---------|-----|---------------------------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Machine à voler tenue par Astané, lançant des flammes jaunes et rouges</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Hélène Smith (Élise Müller, dite) | | | | |
| Période/Date | Vision du 5 septembre 1896 | | | | |
| Technique(s) | Crayon de couleur, crayon, gouache sur papier | | | | |
| Matière(s) | | | | | |
| Dimensions en cm | H. 11,5 | l. 18,2 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Si multiples | N° de tirage/Nb d'exemplaires : | | | Nb d'épreuves d'artiste : | |
| Marque(s)/signature | <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, préciser : En bas à droite, inscription manuscrite à l'encre, de la main d'Auguste Lemaître : Vision du 5 sept 1896. | | | | |



| | | | | | |
|------------------------------|---|---------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Paysage martien (avec barque et personnage)</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Hélène Smith (Élise Müller, dite) | | | | |
| Période/Date | Vers 1895-1896 | | | | |
| Technique(s) | Crayon de couleur, gouache sur papier collé sur un papier de fond | | | | |
| Matière(s) | | | | | |
| Dimensions en cm du dessin | H. 16,3 | l. 20,1 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Dimensions en cm du feuillet | H. 22 | l. 25 | | | |



| | | | | | |
|------------------------------|---|-------|-----|---------------------------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Paysage martien avec rocher</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Hélène Smith (Élise Müller, dite) | | | | |
| Période/Date | Vers 1895-1896 | | | | |
| Technique(s) | Lavis à l'aquarelle, encre de chine sur papier collé sur un papier de fond | | | | |
| Matière(s) | | | | | |
| Dimensions en cm du dessin | H. 15 | I. 18 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Dimensions en cm du feuillet | H. 23 | I. 30 | | | |
| Si multiples | N° de tirage/Nb d'exemplaires : | | | Nb d'épreuves d'artiste : | |
| Marque(s)/signature | <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, préciser : Signé en bas à droite : Hélène Smith Initiale de Lemaître en bas à gauche, sur le papier de fond : L. | | | | |



| | | | | | |
|------------------------------|---|---------|-----|---------------------------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Paysage martien avec architecture</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Hélène Smith (Élise Müller, dite) | | | | |
| Période/Date | Vers 1895-1896 | | | | |
| Technique(s) | Lavis à l'aquarelle, encre de chine sur papier collé sur un papier de fond | | | | |
| Matière(s) | | | | | |
| Dimensions en cm du dessin | H. 11,1 | l. 18,3 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Dimensions en cm du feuillet | H. 23 | l. 30 | | | |
| Si multiples | N° de tirage/Nb d'exemplaires : | | | Nb d'épreuves d'artiste : | |
| Marque(s)/signature | <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, préciser : Signé en bas à droite : Hélène Smith Initiale de Lemaître en bas à gauche, sur le papier de fond : L. | | | | |



| | | | | | |
|------------------------------|---|---------|-----|---------------------------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Plantes martiennes</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Hélène Smith (Élise Müller, dite) | | | | |
| Période/Date | Vers 1895-1896 | | | | |
| Technique(s) | Lavis à l'aquarelle, encre de chine sur papier collé sur un papier de fond | | | | |
| Matière(s) | | | | | |
| Dimensions en cm | H. 18 | I. 27 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Dimensions en cm du feuillet | H. 23 | I. 29,5 | | | |
| Si multiples | N° de tirage/Nb d'exemplaires : | | | Nb d'épreuves d'artiste : | |
| Marque(s)/signature | <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, préciser : Signé en bas à droite : Hélène Smith Initiale de Lemaître en bas à gauche, sur le papier de fond : L. | | | | |



| | | | | | |
|------------------------------|---|-------|-----|---------------------------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Paysage martien avec lacs, architecture et personnage</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Hélène Smith (Élise Müller, dite) | | | | |
| Période/Date | Vers 1895-1896 | | | | |
| Technique(s) | Gouache, encre de chinos sur papier collé sur un papier de fond | | | | |
| Matière(s) | | | | | |
| Dimensions en cm | H. 23 | l. 29 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Dimensions en cm du feuillet | H. 25 | l. 33 | | | |
| Si multiples | N° de tirage/Nb d'exemplaires : | | | Nb d'épreuves d'artiste : | |
| Marque(s)/signature | <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, préciser : Signé en bas à droite : Hélène Smith Initiale de Lemaître en bas à gauche, sur le papier du dessin : L. | | | | |



| | | | | | |
|------------------------------|---|-------|-----|---------------------------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Paysage martien avec animal</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Hélène Smith (Élise Müller, dite) | | | | |
| Période/Date | Vers 1895-1896 | | | | |
| Technique(s) | Gouache, encre de chînes sur papier collé sur un papier de fond | | | | |
| Matière(s) | | | | | |
| Dimensions en cm | H. 17 | l. 30 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Dimensions en cm du feuillet | H. 25 | l. 32 | | | |
| Si multiples | N° de tirage/Nb d'exemplaires : | | | Nb d'épreuves d'artiste : | |
| Marque(s)/signature | <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, préciser : Signé en bas à droite : Hélène Smith Initiale de Lemaître en bas à gauche, sur le papier de fond : L. | | | | |



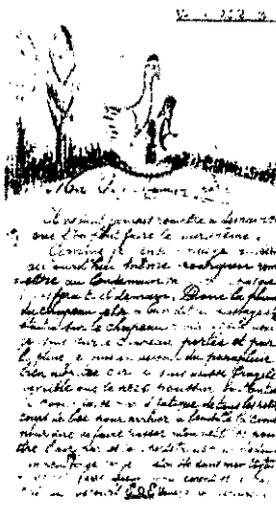
| | | | | | |
|------------------------------|---|-------|---------------------------|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | <i>Paysage martien avec personnage et bateaux</i> | | | | |
| Artiste/École/Origine | Hélène Smith (Élise Müller, dite) | | | | |
| Période/Date | Vers 1895-1896 | | | | |
| Technique(s) | Lavis à l'aquarelle, encre de chinos sur papier collé sur un papier de fond | | | | |
| Matière(s) | | | | | |
| Dimensions en cm | H. 23 | l. 30 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |
| Dimensions en cm du feuillet | H. 25 | l. 32 | | | |
| Si multiples | N° de tirage/Nb d'exemplaires : | | Nb d'épreuves d'artiste : | | |
| Marque(s)/signature | <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | | | | |
| | Si oui, préciser : Signé en bas à droite : Hélène Smith | | | | |
| | Initiale de Lemaître en bas à gauche, sur le papier du dessin : L. | | | | |

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros.

Coût d'acquisition : 280 000 euros TTC

**Ensemble d'œuvres
Henri CHAUVIN**



| | | | | | |
|-----------------------|--|-------|-----|-------|--------------|
| Titre/Dénomination | Ensemble de 25 feuillets libres, enveloppe dessinée | | | | |
| Artiste/École/Origine | Henri CHAUVIN ou CHAUWIN | | | | |
| Période/Date | 1957-1963 | | | | |
| Technique(s) | Ensemble de lettre et de dessins. | | | | |
| Matière(s) | Encre, aquarelle, gouache sur papier, crayon e couleur, stylo-bille sur papier | | | | |
| Dimensions en cm | H. 27 | l. 21 | Pr. | Diam. | Poids (kg) : |

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros).

Coût d'acquisition : 1 500€ TTC

Le Président du Conseil d'administration du LaM

Monsieur Michel Delepaul

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | | | |
|----|------|----|----|
| N° | 2023 | 02 | 03 |
|----|------|----|----|

OBJET :

Validation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juin 2023.

Le 16 octobre 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

| DATE DE CONVOCATION | MEMBRES | PRESENT | POUVOIR | VOTE |
|--|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------|------|
| Le 6 octobre 2023 | M. Michel Delepaul | X | Pouvoir de Mme. Massiet | Pour |
| | M. Eric Skyronka | X | | Pour |
| | Mme Violette Massiet | | Pouvoir donné à M. Delepaul | Pour |
| | M. Thierry Bonte | X | | Pour |
| NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">16</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">17</div> | M. Didier Manier | X | | Pour |
| | Mme Marie-Pierre Bresson | | | |
| | M. Jacques Ducrocq | | | |
| | M. Peter Maenhout | X | | Pour |
| | Mme Marie-Pierre Janssens | X | | Pour |
| | M. Georges-François Leclerc | | | |
| | M. Gérard Caudron | | Représenté par Mme. Furne | Pour |
| | M. Laurent Le Bon | | Représenté par M. Bredin | Pour |
| | M. Bernard Chérot | X | | Pour |
| | Mme Bernadette Chevillon | X | | Pour |
| M. Jérôme Desombre | X | | Pour | |
| M. Jérémie Masurel | | | | |
| Mme Evelyne-Dorothee Allemand | X | | Pour | |
| M. Denis Gielen | | Représenté par Mme. Morel | Pour | |
| Mme Catherine De Zegher | | | | |
| Mme Stéphanie Robin | X | | Pour | |
| Mme Eugénie Sant | X | | Pour | |
| Mme Anne-Gaëlle Le Flohic | X | | Pour | |



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-02-03 Validation du procès-verbal de la séance du conseil
d'administration du 1^{er} juin 2023

Délibération n°2023-02-03 du 16 octobre 2023 du conseil d'administration de l'EPCC
« LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006,
relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur
fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10
mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la
partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au conseil d'administration d'accepter le procès-verbal de la séance du
conseil d'administration de l'EPCC LaM du 1^{er} juin 2023 joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à la majorité d'accepter le
procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC LaM du 1^{er} juin 2023
joint en annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 16 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul



**Lille Métropole
Musée d'art moderne
d'art contemporain
et d'art brut**

**Procès-verbal de la séance du
Conseil d'administration du LaM
du 1er juin 2023**

Membres du Conseil d'administration :

Présent-es :

- Madame Evelyne-Dorothée Allemand, personnalité qualifiée – Conservatrice en chef honoraire
- Monsieur Thierry Bonte, Métropole Européenne de Lille - Maire de Verlinghem
- Monsieur Alain Cambien, Métropole Européenne de Lille – Maire d'Escobecques
- Monsieur Bernard Cherot, Président de l'Association L'Aracine
- Monsieur Vincent Courmont, représentant du personnel du LaM
- Madame Catherine De Zegher, personnalité qualifiée – Historienne de l'art
- Monsieur Michel Delepaul, Métropole Européenne de Lille – Président du Conseil d'administration, Maire de Bois-Grenier
- Monsieur Jérôme Desombre, Association Masurel
- Monsieur Jacques Ducrocq, Métropole Européenne de Lille - Maire de Sainghin en Mélantois
- Mme Alice Fleury, Madame Alice Fleury, directrice des collections du Palais des Beaux-Arts de Lille
- Madame Dominique Furne, Ville de Villeneuve d'Ascq – Adjointe au maire
- Madame Laetitia Gaspar, représentante du personnel du LaM
- Madame Marie-Pierre Janssens, Métropole Européenne de Lille – Adjointe au maire de Marcq en Baroeul
- Monsieur Peter Maenhout, Métropole Européenne de Lille - Adjoint au Maire de Tourcoing
- Monsieur Didier Manier, Métropole Européenne de Lille - Conseiller municipal de Villeneuve d'Ascq
- Madame Violette Massiet, Métropole Européenne de Lille - Adjointe au Maire de La Madeleine
- Madame Charlotte Morel, personnalité qualifiée – Directrice des arts visuels de la ville de Lille
- Madame Stéphanie Robin, personnalité qualifiée – Administratrice du Fresnoy – Studio national des arts contemporains

- Madame Isabelle Sequeira, personnalité qualifiée – Directrice du Master Sciences et Art de l'EDHEC

Excusé-es :

- Madame Florence Bariseau, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale de Villeneuve d'Ascq
- Madame Marie-Pierre Bresson, Métropole Européenne de Lille - Adjointe au Maire de Lille
- Monsieur Gérard Caudron, Ville de Villeneuve d'Ascq - Maire
- Monsieur Christophe Desbonnet, Métropole Européenne de Lille – Adjoint au maire de Tourcoing
- Monsieur Sébastien Fitamant, Métropole Européenne de Lille – Adjoint au maire de Wattrelos
- Madame Marion Gautier, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale
- Monsieur Georges-François Leclerc, Etat – Préfet de la Région Hauts-de-France
- Monsieur Laurent Le Bon, personnalité qualifiée – Président du Centre Georges Pompidou
- Monsieur Jérémie Masurel, Association Masurel
- Monsieur Grégory Mavian, représentant du personnel du LaM
- Madame Hélène Moeneclae, Métropole Européenne de Lille – Maire de Lompret
- Monsieur Jacques Pastour, Métropole Européenne de Lille – Conseiller municipal d'Englos
- Madame Dominique Pierre-Renard, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale de Ronchin
- Monsieur Grégoire Prangé, représentant du personnel du LaM
- Monsieur Eric Skyronka, Métropole Européenne de Lille - Maire de Sully-Lez-Lannoy
- Monsieur Loïc Wolfcarius, Métropole Européenne de Lille – Maire de Radinghem

Invité-es :

Métropole Européenne de Lille :

- Madame Julie Chantal
- Madame Cassandre Deweine
- Madame Crisalyne Gallet

Amis du LaM :

- Madame Annette Archas, Présidente

LaM :

- Monsieur Sébastien Delot, Directeur-conservateur
- Madame Mélanie Givers, Agent comptable
- Madame Clémence Guérinel, Assistante au secrétariat général
- Madame Justine Lalau, Responsable juridique et sociale
- Madame Anne Possompès, Secrétaire Générale

Michel DELEPAUL : Merci d'être présents pour ce conseil d'administration. Conseil d'administration, vous l'avez vu, avec un ordre du jour chargé, avec des points qui vont demander un certain nombre d'explications et de discussions. Parce que vous avez les uns et les autres d'autres obligations, on va essayer de terminer au plus tard à 12h15. Si nous n'avons pas fini, nous continuerons, mais nous allons essayer de tenir le timing. Comme d'habitude, lorsque vous vous exprimez, je vous demanderai de vous présenter pour que ce soit plus facile au niveau de l'enregistrement, et d'autre part, d'être relativement concis dans vos interventions pour que tout le monde puisse s'exprimer dans le délai imparti. Voilà ce que je voulais vous dire en préambule.

Avant de lancer officiellement le conseil d'administration, vous le savez, nous aurons, dans le cadre du déroulé, une décision à prendre sur la direction de notre musée. Sébastien donne une nouvelle dimension à sa carrière et s'en va défendre, encore plus qu'il ne le fait déjà, Picasso à Paris. Nous allons perdre notre cher directeur. Évidemment, c'est toujours une épreuve de perdre un directeur de la classe de Sébastien, mais je comprends complètement qu'il souhaite évoluer dans sa carrière professionnelle qui, même au-delà d'une profession, est une passion pour lui. Au-delà de la difficulté de remplacer un directeur comme Sébastien, je suis content pour lui de voir la dimension que sa carrière va prendre. Ceci dit, nous aurons un certain nombre de décisions à prendre là-dessus. Sébastien nous quitte au mois d'août, je vais regarder avec ses congés et je vous inviterai très rapidement à un petit pot de départ pour fêter le départ de Sébastien avec le conseil d'administration. La date sera fixée très rapidement avec le calendrier de Anne et de Sébastien. Donc, vous allez recevoir d'ici quelque temps une invitation à venir fêter le départ de Sébastien et lui souhaiter le meilleur pour la suite de sa carrière. La date n'est pas arrêtée. Je verrai cela avec Anne et Sébastien à l'issue du conseil d'administration, et dans les jours qui viennent, vous aurez la date pour que vous puissiez être présents à cette cérémonie d'amitié vis-à-vis de notre directeur.

On va commencer officiellement le conseil d'administration. Nous avons un certain nombre de points qui, comme à l'accoutumée, demandent des votes, et des points uniquement à titre informatif qui ne demandent pas de vote. Mais comme à l'accoutumée, nous avons un cahier ouvert, si j'ose dire, pour que chacun et chacune d'entre vous puisse connaître exactement ce qui se passe dans cette maison. Vous êtes membre du conseil d'administration. C'est une place extrêmement importante dans un EPCC et il me paraît tout à fait naturel et normal que vous puissiez être au courant de tout ce qui se passe au sein de cette maison. Si, à l'issue du conseil d'administration, un point vous paraît demander un certain nombre d'éclaircissements, vous avez tout à fait le droit – voire le devoir – de prendre contact soit avec Anne, soit avec moi pour éclaircir ce point qui vous paraît encore nébuleux. Nous ne cachons rien. N'ayez aucune crainte. Nous ne tenons pas de comptabilité de celui ou de celle qui viendrait demander. Il n'y a pas de classement entre les gentils qui ne disent rien et les méchants qui disent quelque chose. Vous êtes tous au même niveau, si j'ose dire. Pas de crainte de ce côté-là. Cela me paraît tout à fait normal que l'on puisse avoir un certain nombre d'explications à demander.

1- Validation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration (Délibération)

Michel DELEPAUL : Premier point à l'ordre du jour, comme à l'accoutumée, c'est la validation du procès-verbal de la dernière séance du conseil d'administration. Y a-t-il des remarques sur le PV ? Non ? Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Michel Delepaül soumet au vote la validation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 13 décembre 2022 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

2- Présentation des nouveaux membres du Conseil d'Administration (Point d'information)

Michel DELEPAUL : Le point numéro 2, présentation des nouveaux membres du conseil d'administration. Vous savez que nous avons deux démissions, Madame Sophie Rocher est partie dans le Sud et a démissionné de ses divers mandats locaux ainsi que Madame François Cohen qui a également démissionné de son mandat. Et nous avons malheureusement Monsieur Renard qui nous a quitté.

Nous avons donc un certain nombre de renouvellements de membres qualifiés à opérer. C'est un point d'information, qui ne demande pas de vote. Comme membre titulaire, Madame Évelyne-Dorothee Allemand, conservatrice en chef honoraire, avec en membre suppléant, Madame Isabelle Sequeira, qui est la directrice du Master Sciences et Arts à l'EDHEC. En membre titulaire, Denis Gielen, qui est le directeur du MAC'S, avec comme suppléante, Madame Charlotte Morel, directrice des arts visuels de la Ville de Lille, présente aujourd'hui. En membre titulaire, Madame Catherine de Zegher, historienne de l'art, et en membre suppléant, Madame Alice Fleury, directrice des collections du Palais des Beaux-Arts de Lille également présente aujourd'hui. Nous avons enfin Madame Stéphanie Robin, administratrice du Fresnoy, et en suppléante, Madame Anne Lacoste, directrice de l'Institut pour la photographie de Lille. Voilà les nouveaux membres du conseil d'administration auxquels je souhaite la bienvenue.

3- Présentation du bilan du mandat de Sébastien Delot (Point d'information)

Michel DELEPAUL : Enfin, le point numéro 3, le bilan du mandat de notre directeur, Sébastien, de janvier 2017 à août 2023, six années parmi nous. Il va nous faire un bilan exhaustif de son activité au sein de notre musée. Encore une fois, c'est un point qui est important mais c'est un point d'information. Vous êtes pour certains administrateurs depuis un certain nombre d'années, vous n'allez pas découvrir beaucoup de choses, mais pour d'autres, cela peut être une découverte. Mais vous verrez surtout qu'entre janvier 2017 et août 2023, nous n'avons pas à rougir de l'activité du musée, tant en termes de fréquentation que d'expositions. Nous avons un musée qui, il l'était déjà mais l'est encore plus maintenant, est reconnu au niveau local, national et international. Cela explique que nous avons un bilan extrêmement riche qui sera présenté par Sébastien dans quelques instants. Sébastien, je te laisse la parole.

Sébastien DELOT : Merci Michel. Le bilan ne sera pas exhaustif, ce sera un bilan synthétique. Six ans de collaboration portée par l'ensemble des équipes du LaM, je tiens à préciser que, si on donne une direction, si on pilote un certain nombre de projets, c'est aussi un travail collectif et l'ensemble des équipes a pu se révéler dans ces projets. Un certain nombre de faits marquants concernent l'activité du musée, bien sûr les expositions, mais aussi des faits marquants qui ont structuré l'activité du musée. J'entends par là la réorganisation que nous avons vécue en 2019, mais aussi le PSC que vous avez voté. Aujourd'hui, l'établissement a retrouvé un projet scientifique et culturel, qui correspond aux attentes de la loi musée et qui nous sécurise à l'avenir pour

un certain nombre de subventions à négocier avec les DRAC. Évidemment, d'autres sujets, le Covid-19, personne ne pouvait s'y attendre, mais cela nous a invité à repenser notre activité, à repenser un certain nombre de sujets, notamment la visibilité du musée sur les réseaux sociaux et notre présence accrue. Des nouveaux métiers avaient déjà émergé, mais se sont largement confortés sur la e-réputation du musée, sur l'attractivité du musée, des enjeux auxquels aucun musée aujourd'hui ne peut prétendre ne pas avoir le devoir de s'intéresser.

Très rapidement, la première exposition a été Nicolas Schöffer. Parmi les faits marquants et les quelques éléments de sous-titres, mon ambition était de donner au LaM, du fait de cette collection d'art brut, cette collection moderne extrêmement spécifique, liée à la famille Masurel, à ce don du fondateur de cet établissement et aussi de L'Aracine, de montrer des voix singulières avec des partis pris forts. C'est ce que nous avons essayé de faire dans cette articulation de programmation, de proposer soit des redécouvertes comme Nicolas Schöffer, qui avait aussi beaucoup œuvré dans la région du côté de la Belgique, et aussi en Angleterre. Un intérêt évident pour ce qui touche à la fabrique de la ville, et Villeneuve d'Ascq était l'écrin parfait pour cette réflexion sur la ville connectée, la ville du futur... Comment envisager cette fabrique de l'urbain. Puis, Giacometti, répondant à un souhait du président Damien Castelain d'avoir des grandes expositions pour marquer le rythme de la vie du musée. Giacometti, immense sculpteur, une exposition qui a attiré un grand nombre de visiteurs, plus de 110 000 visiteurs. Et puis, *Danser Brut*, une exposition importante, une autre sur les spirites... On ne va pas énumérer tout ce que vous avez pu découvrir. Et puis aussi quelques grands artistes contemporains. Malheureusement, l'exposition consacrée à William Kentridge, qui a connu malgré tout un beau succès, mais pas celui qu'elle aurait dû rencontrer du fait du Covid-19. Malgré tout, cela reste un moment fort. Il y a eu aussi, piloté par Jeanne-Bathilde Lacourt et Marie-Amélie Senot, le projet *Les secrets de Modigliani*, exposition de recherche. Cela montre aussi toute l'amplitude que l'objet exposition peut revêtir, il n'est pas simplement un médium, mais il y a une certaine créativité et plasticité dans l'approche.

En termes de fréquentation, il y a eu un certain nombre de pics mais aussi de difficultés liées au Covid-19, au retentissement du Covid-19, malheureusement de l'inflation aujourd'hui, et de la crise énergétique qui impacte tous nos concitoyens. Néanmoins, le musée est bien repéré. Un certain nombre de choses ont été lancées. Ceux qui pratiquent le musée régulièrement, les ateliers enfants-familles, en libre accès, font partie de l'identité aussi du musée et de la générosité qu'incarnent tous les projets du LaM. La circulation est au premier rang, à la fois la circulation internationale, les partenariats que nous avons montés, des expositions qui ont pu être exportées, par exemple l'exposition consacrée aux peintres spirites à la Fondation Maillol à Paris ou au musée des Beaux-Arts de Chambéry avec Savine Faupin et Christophe Boulanger, et d'autres choses que j'ai pu réaliser pour ma part. C'est un musée identifié, engagé et dynamique, dont on a envie d'être partenaire.

Par rapport à la politique d'acquisition, un certain nombre d'artistes ont été achetés. Là aussi, nous avons essayé de privilégier des artistes peu représentés dans les collections publiques nationales pour accroître cette singularité. Vous me pardonnerez l'expression qui n'est pas très élégante, mais il ne s'agit pas de faire une « collection d'aéroport ». Il s'agit à vrai dire de se retrouver dans quelque chose qui a une forte singularité. Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse pas retrouver un même artiste dans plusieurs musées, puisque les grands artistes y sont, mais il faut essayer de trouver la pièce ou l'œuvre qui crée le dialogue (rôle des commissions d'acquisition), et aussi essayer de s'engager à la fois – c'est un souhait du président Michel Delepaul – de soutenir la jeune création et d'avoir des œuvres très singulières dans cette collection. C'est ce que nous avons essayé de faire et pour l'art brut aussi. Le public est notre

raison d'être. Un certain nombre d'actions, pas uniquement auprès des scolaires, mais au niveau des visiteurs, individuels ou groupes, ont été développées. Le service des publics s'est aussi restructuré pour accompagner au mieux et évoluer avec les attentes des publics. Au-delà de nos présupposés et nos idées reçues, c'est toujours intéressant d'aller à la rencontre des publics. Par exemple, la mallette pédagogique, développée par Claudine avec le soutien de la Fondation Orange, est un objet pilote assez intéressant à proposer aux visiteurs en situation de handicap, nous permettant de partager la narration que le musée peut conter. C'est important. Nous sommes un musée qui raconte des histoires, qui embarque dans la curiosité. Et chacun d'entre nous dans cette équipe a le souhait très fort de partager et de diffuser notre engagement auprès des artistes et du public. Pour moi, un musée est un vecteur de curiosité, engagé dans son temps. Cela veut dire se poser un certain nombre de questions. On n'est pas un outil totalement déconnecté de la réalité. D'où le projet scientifique et culturel qui vous a été présenté.

Et puis, aujourd'hui, comment ne pas avoir de conscience écologique ? On a l'écrin du parc, vous avez pu voir la peupleraie replantée et les travaux engagés par la MEL pour soutenir un certain nombre de faits structurants. Mais les démarches écologiques ont été induites et portées au musée. Dans la région, le Palais des Beaux-Arts est aussi très pilote sur ces questions et a souvent voix au chapitre. Demain, les historiens de l'art se réuniront à Fontainebleau où la question écologique sera largement évoquée. Aujourd'hui, ce sont des questions qui intéressent chacun d'entre nous. Le musée s'est engagé. Les équipes sont engagées, car ce n'est pas uniquement une personne, mais cela doit se diffuser et devenir une culture au sein du musée, au point que, pour paraphraser Bruno Girveau, il faut presque ne plus en parler parce que c'est devenu une évidence. Mais ce qui est intéressant, c'est que très rapidement, avec Luiza Vaultot qui s'occupe de la scénographie au musée et qui travaille dans l'équipe de la production, la question du recyclage a été au cœur des enjeux. Aujourd'hui, 95 % des scénographies du musée sont recyclées.

Dans un musée, il y a toujours plein de choses à faire. Nous n'avons tous que 24 heures dans une journée, même si parfois les journées sont élastiques en fonction des projets. Évidemment, il y a le fameux PSBC, Plan de sauvegarde des biens culturels, sur lequel nous travaillons. Ce sont des choses qui vont être amenées à bouger puisque, quand on transforme une réserve, quand on déménage, cela modifie aussi ce document socle. Mais, c'est un « work in progress », quelque chose qui évolue.

Parmi les sujets aussi enclenchés, les enjeux juridiques liés à la collection d'art brut mais aussi aux lois qui vont passer sur la question des Musées Nationaux Récupération, œuvres spoliées ou présumées spoliées. Des choses qui semblaient scellées ou *a priori* immuables sont aujourd'hui remises en question. Un musée est un lieu d'éthique. Il est indispensable, impératif et nécessaire de se poser ces questions. Ce sont des questions complexes. L'ensemble des équipes du musée, je m'y associe pleinement, ne peut avoir une vision tranchée sur ces questions. Il faut être extrêmement prudent, délicat, parce qu'un certain nombre de cas pourraient faire jurisprudence. Pour autant, le musée doit s'engager dans cette voie avec courage, car ne pas le faire nous sera reproché à l'avenir et nous ne jouerions pas notre rôle.

On va pouvoir passer au point suivant. Je vous remercie.

Michel DELEPAUL : Merci Sébastien. Avez-vous des demandes d'intervention ? Non ? Très bien, on passe au point suivant.

4- Procédure de recrutement du/de la directeur-riche du LaM (Délibération)

Michel DELEPAUL : Le point suivant, procédure de recrutement du ou de la futur-e directeur-riche de notre musée. Vous savez que recruter le directeur d'un musée comme le LaM suit une certaine procédure. Cela ne se fait pas de façon très habituelle. Tout cela est cadré par la loi. Je vous passe les décrets, les numéros de loi, etc., mais sachez que c'est une procédure très encadrée au niveau de la loi et qui va se passer en trois phases. La première phase, c'est aujourd'hui, la phase du conseil d'administration, qui va organiser la procédure d'appel à candidature et arrêter la liste des candidats à l'emploi de directeur quand ils auront postulé. Nous avons ensuite la phase numéro 2, de création du jury. La phase numéro 3, c'est encore vous qui allez arrêter la candidature que vous allez me présenter pour que je puisse le recruter. Trois phases dans cette procédure. La phase numéro 2, sur la composition du jury : ce sont les personnes publiques, membres du conseil d'administration, qui doivent arrêter la liste des membres du jury. Cela a été fait. Je vous donnerai la liste du jury dans quelques instants. Votre rôle aujourd'hui est de lancer l'appel à candidatures en cadrant le cahier des charges de ce que l'on va demander aux candidats de présenter au jury. Vous avez eu tout le dossier, vous aurez l'occasion de vous exprimer dessus dans quelques instants si vous le souhaitez. Une fois que ces phases 1 et 2 seront terminées, c'est-à-dire quand le jury aura reçu toutes les candidatures, nous arriverons dans la phase 3, la validation et la nomination du directeur.

Le timing commence donc aujourd'hui. Présentation de la procédure au Conseil d'administration. Si tout se passe bien, nous espérons pouvoir signer le contrat avec notre futur directeur ou directrice en janvier l'année prochaine. Cela peut paraître long, mais c'est le temps très contraint dans lequel nous sommes obligés de travailler. Nous ne pouvons pas faire plus vite parce qu'il y a des délais à respecter. Il faut aussi qu'on puisse lancer la procédure de validation et la diffusion du cahier des charges aux diverses potentielles candidatures qui déposent leur dossier. Cela demande un certain nombre de travail pour les candidats. Il faut que le jury les reçoive, tout cela prend un certain temps. Nous avons la période des vacances d'été qui vient se greffer là-dessus. Nous allons essayer quand même de travailler pendant cette période d'été, mais c'est une période un peu compliquée en termes de réalisations administratives. Tout cela a fait que le calendrier le plus contraint nous amène à janvier 2024. C'est jouable, mais il ne faudra pas perdre de temps.

Les membres du jury, qui ont donc été proposés et validés par les personnes publiques de notre musée. En président du jury, nous aurons le directeur du Musée national d'art moderne Centre de création industrielle, le Centre Pompidou, Xavier Rey. Un président du jury dont on ne peut pas remettre en cause la compétence évidemment, quelqu'un qui est très attaché à notre musée et qui a accepté de prendre la présidence de ce jury. Ensuite, le vice-président de la Métropole européenne de Lille en charge de la culture, du tourisme et de l'attractivité, c'est-à-dire moi-même, la déléguée à la culture de Villeneuve d'Ascq, conseillère métropolitaine, Dominique Furne, la directrice régionale adjointe des affaires culturelles des Hauts de France, Madame Arielle Fanjas, le directeur général de BOZAR à Bruxelles, Christophe Slagmuylder, l'ancienne directrice des musées de Strasbourg et du LaM, Joëlle Pijaudier-Cabot - ce qui est quand même intéressant puisqu'elle connaît très bien la structure -, l'ancien directeur du Grand Hornu, Laurent Busine, l'ancienne directrice de la culture de la Ville de Lille, secrétaire générale du MAMVP, Laurie Szulc, le directeur du Palais des Beaux-Arts de Lille, Bruno Girveau, la directrice générale adjointe au développement territorial et social à la Métropole européenne de Lille, Madame Sybille Thirion, la directrice du Centre national des arts plastiques, Béatrice Salmon. Nous aurons donc un jury composé de 11 personnes avec à la fois des administratifs, des politiques et surtout des gens du milieu culturel extrêmement pointus.

Je vous rappelle le rôle de ce jury. Il s'agit de recevoir, d'évaluer et d'examiner les candidatures reçues. La candidature est ouverte, chacun envoie son dossier de candidature puis on en sélectionne six ou sept qui feront l'objet d'une audition. À l'issue de ces auditions, le jury va classer les candidats au regard de leurs projets, de leurs auditions, des tests psychologiques réalisés par les candidats. Puis, il va rédiger un rapport qui vous sera présenté pour la phase numéro 3 lors de laquelle vous me direz quel candidat nous embaucherons *in fine*.

Vous avez donc un double rôle dans cette procédure. Le premier rôle est d'arrêter le cahier des charges aujourd'hui et de lancer la procédure aujourd'hui. C'est extrêmement important, parce que si vous ne validez pas, au lieu de valider janvier, on décale. C'est vous qui appuyez sur le bouton *start*. Vous avez un rôle extrêmement important. Vous avez un deuxième rôle extrêmement important, c'est qu'à la fin, c'est vous qui, *in fine*, allez faire le choix définitif. Certes, sur le rapport du jury, mais la décision vous revient. Deux décisions extrêmement importantes vous attendent dans les mois qui viennent.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la procédure. Je suis particulièrement content que le directeur du Centre Pompidou ait accepté de prendre la présidence de ce jury. Je pense que c'est à la fois un gage de reconnaissance de sa part du musée. Et puis, pour nous, c'est aussi un gage de « tranquillité d'esprit » puisque c'est quelqu'un qui est quand même extrêmement pointu dans sa partie.

Charlotte MOREL : J'avais une question, Monsieur le Président. Qu'est-ce qu'on attend du dossier de candidature des six candidats qui sont shortlistés ? Merci.

Michel DELEPAUL : Ce qu'on attend, c'est d'abord un projet scientifique et culturel. On va leur envoyer l'organigramme du musée, les deux derniers rapports d'activité, le bilan financier et éventuellement une note synthétique sur les travaux envisagés, puisque vous savez qu'on a des travaux envisagés en 2024-2025. Ce qu'ils doivent nous donner, à partir de ces pièces, ce sont les points sur lesquels ils veulent travailler de façon plus approfondie, comment ils voient vivre la partie de travaux 2024-2025 ? Quelle orientation ils veulent donner au musée ? Est-ce qu'on conserve l'orientation « Sébastien Delot » (passez-moi l'expression) ou est-ce qu'ils ont une vision plus personnelle ? Puis, évidemment, la partie management est importante parce qu'on a du personnel derrière qu'il faut manager. Quelle orientation générale ils voient dans le musée, tant en termes d'exposition qu'en termes de vision pour travailler, comme l'a fait Sébastien sur l'ouverture du musée vers les scolaires et les périscolaires ? Sur 150 000 visiteurs en moyenne par an, on a 30 000 scolaires et périscolaires tous les ans. Est-ce qu'on continue de cette façon ? Est-ce qu'il va proposer autre chose ? Globalement, c'est ce qu'on va demander. Si vous le souhaitez, on peut vous envoyer le dossier complet.

Sébastien DELOT : Peut-être pour compléter, cela reprend un peu ce que j'avais vécu à l'époque. Il y a deux phases. Effectivement, il y a une première phase qui va juger, du fait du parcours du candidat, de son expérience, l'appétence présumée à prendre une direction d'un établissement comme celui-ci. Et puis, un certain nombre de documents fournis, avec aussi un certain niveau de confidentialité souhaité, puisque des documents stratégiques sont partagés, dont le bilan qui vous a été présenté, tout cela va être annexé. Il s'agit de donner suffisamment de matière aux candidats. C'est un exercice assez étrange puisqu'il faut se projeter et en même temps, c'est abstrait. C'est un exercice de style qui n'est pas simple puisqu'on peut faire des propositions, embarquer, faire rêver et aussi se donner les moyens. Mais c'est un exercice très utile parce que, malgré tout, avant de prendre la direction pour la personne qui sera choisie,

cela oblige à penser, à réfléchir, à s'interroger et déjà d'avoir un certain nombre d'intuitions qui seront partagées à terme avec les équipes.

Sur la composition du jury, comme Monsieur DELEPAUL le rappelait, vous avez vu un jury mixte d'un point de vue générationnel. C'est intéressant. Des personnes sont aujourd'hui à la retraite, des personnes chevronnées, des personnes en pleine activité, et aussi une ouverture vers la Belgique, avec deux candidats belges dans le jury. Il y a aussi une attention particulière portée aussi à un rapport pas exact de parité, mais aussi un jury homme/femme. Tous ces critères ont été travaillés et les personnes ont répondu positivement, pour faire partie de cette vision qui exprimera la complexité de pilotage, avec des enjeux RH et des enjeux scientifiques. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Michel DELEPAUL : Si on veut résumer, il faudra trouver le mouton à cinq pattes qui a quatre qualités. D'abord, une expérience solide et diversifiée dans la direction d'un établissement culturel, une forte capacité et une expérience en management, des qualités relationnelles (c'est extrêmement important) qui vont permettre d'animer le dialogue à la fois avec les partenaires publics, mais aussi avec tous les partenaires naturels d'un établissement comme le nôtre, ce qui implique une bonne connaissance des réseaux culturels (quatrième qualité). Et puis, comme l'a dit Sébastien, une ouverture vers l'extérieur, anglais exigé. Et si on a, en plus, quelqu'un qui parle un peu néerlandais, ce serait parfait.

Voilà un peu les cinq qualités qu'on va rechercher. Je vous l'ai dit, c'est le mouton à cinq pattes, mais on va le trouver, il n'y a pas de souci.

Vous avez eu le dossier que, je suppose, tout le monde a regardé avec beaucoup d'attention. Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur le cahier des charges qu'on va demander aux candidats ? C'est un peu le résumé de ce qu'on vient de dire. Pas de problème particulier ?

Bernard CHÉROT : En ce qui concerne l'art brut, il est mentionné un intérêt avéré. J'aurais préféré un terme plus fort, comme une expertise, par exemple.

Michel DELEPAUL : Dites-moi à quel endroit ?

Bernard CHÉROT : Dans les compétences.

Sébastien DELOT : Je vais répondre à cette question. Dans le jury, il y a aussi un certain nombre de personnes qui ont une sensibilité extrêmement forte à l'art brut. Pour autant, je crois dangereux, j'ose utiliser ce terme, de dire une expertise. Cela veut dire quoi ? Il y a quand même la collection moderne, il y a quand même la collection contemporaine. Est-ce qu'il nous faut un mouton à huit pattes, avoir une expertise art moderne, une expertise art contemporain, une expertise brute ? Je pense que ce qui est important, c'est de sentir une sincérité pour le sujet, une curiosité. Quelqu'un qui postule au LaM mesure quand même (cela va se sentir dans le projet), l'importance de cette collection et l'importance du dialogue que cette collection permet avec les autres pans des fonds du musée. On a beaucoup échangé en interne et donc je suis assez à l'aise pour répondre. C'est moi qui ai refusé *expertise*, je le dis et je l'assume parce que je trouve que cela peut être trop restrictif et que cela pouvait être dangereux aussi. Quand j'ai été recruté, j'avais un intérêt avéré ou des intérêts avérés (avec des S) sur le sujet. Pour autant, je n'ai jamais prétendu être expert. D'ailleurs, quand le jury m'avait posé la question, j'ai dit que je n'étais pas expert *en art brut*. Pour autant, oui, les expositions à la Maison Rouge, je les ai vues. Nous avons échangé sur un certain nombre de points qui permettaient de dire que oui, c'était un intérêt sincère et qu'en

venant au LaM, j'avais pleine et entière conscience de ce qu'il était possible de travailler. Mais je crois que c'est important d'être vigilant parce que si on cherche des spécialistes art brut, on va se retrouver avec un panel très restrictif.

Bernard CHÉROT : D'accord.

Michel DELEPAUL : D'autres remarques ? Non ? On peut passer au vote. Je rappelle que c'est une délibération importante. Vous validez le lancement de la procédure et vous validez le cahier des charges sur lequel va s'appuyer le jury. C'est donc extrêmement important, d'où l'intérêt d'avoir cette précision. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Michel Delepaul soumet au vote la procédure de recrutement du prochain ou de la prochaine directrice du LaM ; celle-ci est adoptée à la majorité.

5- Autorisation de la période d'intérim

Michel DELEPAUL : Le point suivant est la continuité du point numéro 4, c'est l'intérim. Je vous l'ai dit, lancement de la procédure et recrutement en janvier si tout se passe bien. Il est bien évident qu'entre le 1^{er} septembre 2023 et janvier 2024, on ne peut pas laisser notre musée sans direction. Il faut obligatoirement qu'on ait un intérim de la direction. Là aussi, c'est particulièrement encadré. La direction par intérim ne peut être faite ni par le président du conseil d'administration, ni par un élu, ni par un membre de l'administratif des partenaires publics. C'est strictement interdit. Ce que je vous propose c'est de donner la mission à Anne, notre nouvelle secrétaire générale, entre septembre 2023 et janvier 2024, date espérée d'arrivée de notre nouveau directeur ou directrice. Et ce, afin d'assurer l'intérim avec trois missions principales : assurer le suivi des dossiers courants du musée dans le domaine administratif (son paysage habituel de travail d'ailleurs), assurer le suivi et la continuité dans la conservation, permettre à la programmation arrêtée à ce jour de pouvoir être mise en œuvre. En dehors de sa délégation, seront tous les dépôts d'œuvres du musée, les dons, les legs, les acquisitions d'œuvres d'art qui ne sont pas encore engagées et qui restent de notre compétence au niveau du conseil d'administration.

Cela veut dire qu'Anne va avoir une charge de travail relativement importante puisqu'elle devra assurer son travail actuel plus le travail de directeur. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de nommer Anne, directrice par intérim et de lui donner une indemnité de salaire. C'est logique, on ne peut pas demander à Anne d'assurer deux postes aussi importants sans avoir un minimum de retour financier. Je vous propose tout simplement de calculer le différentiel entre le salaire actuel de Sébastien et le salaire actuel de Anne, et de lui verser en indemnité d'intérim.

Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ?

Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Michel Delepaul soumet au vote l'autorisation de période d'intérim ; celle-ci est adoptée à la majorité.

Michel DELEPAUL : En tout cas, je remercie Anne d'avoir répondu favorablement à ma proposition parce que ce n'est pas évident. Elle vient d'arriver, elle découvre l'établissement. Elle s'est déjà bien imprégnée de l'ensemble de son travail. Il n'en demeure pas moins que, quand on arrive dans un établissement comme le LaM, au

poste de secrétaire générale, cela demande quand même un gros travail d'adaptation, de découverte des dossiers. Et puis, on est aussi dans une phase compliquée au niveau financier. Tout cela est déjà compliqué pour son poste de secrétaire générale. Ce n'était pas évident, mais elle a accepté tout de suite, comme elle me l'a dit, dans l'intérêt de l'établissement. En tout cas, Anne, merci d'avoir accepté.

6-Présentation et vote du compte financier 2022 (Délibération)

Michel DELEPAUL : Le point numéro 6, compte financier. Point extrêmement important. Ce sont des points un peu plus techniques, mais incontournables. Je vais laisser Mélanie nous présenter ce compte financier.

Mélanie GIVERS : Bonjour à tous. Je vais vous présenter le compte financier, la partie un peu rébarbative peut-être, mais indispensable. Je vais néanmoins essayer de vous le présenter rapidement, compte tenu du programme de ce CA. Par ailleurs, Anne interviendra pour présenter le compte administratif, sachant que bien évidemment et heureusement, les données sont identiques, l'angle d'analyse est légèrement différent.

La présentation part du général pour s'affiner ensuite. Globalement, le compte financier, cette année, comme vous venez de le dire, Monsieur DELEPAUL, c'est un peu une situation compliquée. On constate un résultat déficitaire de 906 307 €. Dans un premier temps, ce genre de résultat est un peu inquiétant, un peu perturbant. Néanmoins, la situation économique du pays et la sortie de crise sanitaire expliquent pour une grande partie ce résultat négatif. Par ailleurs, on a un petit différé d'une subvention de la MEL de 400 000 € qui explique également pour une grande partie ce résultat.

Concernant les dépenses, finalement, la situation n'a pas grandement évolué. D'une année sur l'autre, la situation et les dépenses restent relativement stables, avec des dépenses en augmentation, malgré tout, telles que les charges de personnel. On a eu des augmentations légales et des primes. L'analyse se fait en distinguant les dépenses par type, la section de fonctionnement et la section d'investissement. Rapidement, la section de fonctionnement correspond aux dépenses quotidiennes. Il s'agit des charges de fluide par exemple, qui cette année, ont constaté une augmentation certaine. La section d'investissement correspond aux dépenses plus dans le temps qui concernent le patrimoine du musée. La section de fonctionnement, les dépenses quotidiennes représentent l'essentiel des dépenses. Vous allez trouver dans cette section les charges de personnel, les achats de petites fournitures quotidiennes (la papeterie, le petit mobilier) et les prestations de services qui sont un poste important pour le musée, puisque cela comporte la publicité, les transports de biens et de personnes, les missions et les réceptions – un poste important pour un établissement tel que le LaM. Sur les frais de gardiennage, on constate une petite augmentation, mais globalement, toujours en baisse depuis 2018. À nouveau, la période de confinement a changé un peu la donne, les comparaisons entre les dernières années sont un peu délicates, pas toujours pertinentes. Concernant les fluides, les deux derniers mois de l'année, on a constaté une augmentation impressionnante. L'année 2023 sera également une année particulière sur ce sujet. Donc globalement, pas de gros changements en termes de répartition par rapport au total des dépenses.

On va passer à la section investissement. Cela concerne les opérations qui vont se traduire par une modification de la valeur du patrimoine de l'établissement. On est dans la durabilité, la construction et l'aménagement de bâtiments. Ces données sont

très variables d'une année sur l'autre, selon les gros projets en cours. À nouveau, les comparaisons entre années sont un peu délicates. Les deux ou trois mêmes dernières années ont changé la donne. Sur cette partie, on n'a pas d'éléments très différents ou très pertinents à commenter.

Concernant l'analyse des recettes, les années de crise sanitaire ont eu un impact concernant les ressources propres de l'établissement, la principale source de financement provenant des contributions et des subventions de la MEL, du Département et de la Ville de Villeneuve d'Ascq. Les ressources propres ont certes un peu baissé. La billetterie a été en baisse pendant la période de fermeture du musée, puisque c'était complètement fermé. Depuis lors, la situation est un peu fragile, mais les recettes restent stables.

Concernant les subventions, pas ou peu d'évolution à constater, forcément. Sur les ventes de produits, on y intègre les forfaits de visites et d'ateliers, les visioguides au sens large. La billetterie représente la plus grande part de cette vente de produits, avec 58 % du total encore l'année dernière. Cette évolution s'explique donc compte tenu de la situation actuelle.

Pour ma part, j'en ai terminé. L'affectation des résultats sera évoquée par Anne dans sa partie. Donc, je lui laisse la parole. Si vous avez des questions néanmoins, n'hésitez pas.

Michel DELEPAUL : Est-ce qu'il y a des questionnements ou remarques ? Oui ? Peter.

Peter MAENHOUT : Juste une petite question. On a un exercice déficitaire d'un peu plus de 900 000 € sur 2022 si j'ai bien compris. Sur cet exercice, on a un budget, la moitié à la MEL avec paiement différé de la subvention, si j'ai toujours bien compris. Vous pouvez nous réexpliquer la chose ?

Mélanie GIVERS : Sous contrôle d'Anne, parce qu'on est dans des questions de comptabilité, une subvention de 200 000 € date de 2021, qui a été inscrite pour les 40 ans en produit constaté d'avance et qui ne va pouvoir être libérée dans le compte du LaM qu'à compter du moment où la dépense va être exécutée pour les 40 ans. La subvention a bien été versée, mais elle ne peut pas être visible dans les comptes à ce stade. L'autre est une subvention qu'on a votée en 2022, donc qui est bien votée. Pour débloquer ce paiement de subvention, la MEL demande des justificatifs au LaM pour pouvoir permettre ce versement. Du fait du départ de Laure et des changements internes que cela génère et de la surcharge de travail pour des personnes qui arrivent, il y a un retard dans ce processus qui fait qu'elle a été versée en début d'année, il me semble.

Anne POSSOMPES : Il s'agit d'un glissement. En effet, c'est malheureux parce que le résultat s'en trouve très affecté, mais c'est un glissement. Les 200 000 € ont été perçus en trésorerie mais non comptabilisé en comptabilité sur l'année 2022. D'ailleurs, Vincent, tu me confirmeras.

Michel DELEPAUL : On a répondu à ta question ?

Peter MAENHOUT : Oui, c'était pour que chacun puisse entendre l'explication. Je trouvais un peu dur pour la MEL d'être imputée de la moitié de la somme manquante sur 2022. Tout s'explique de façon carrée, c'était le but de la question.

Michel DELEPAUL : Tu as tout à fait le droit de poser ce type de questions. Effectivement, on a peut-être été un peu rapide dans la présentation, mais c'est un

glissement, comme l'a dit Anne, tout simplement. Ce n'est pas un refus de versement de la métropole, pour être clair.

Jérôme DESOMBRE : J'ai une remarque plus générale ou plus stratégique, une question qui va peut-être être anticipée par rapport à ce que va dire Anne. Il s'agit de la prépondérance des subventions de la MEL et la faiblesse comparativement des ressources propres. Ce qui serait intéressant de voir, c'est quel est le benchmark par rapport à d'autres musées, notamment de la région, en termes de subventions, de soutien par rapport aux critères de rayonnement. Qu'est-ce qu'on donne à un grand musée de Lille, par exemple, pour combien de visiteurs ? On n'a pas de point de comparaison par exemple, par rapport à d'autres musées. Et puis, la politique de prix des entrées, par exemple. J'en ai touché deux mots avec Anne, cela peut être intéressant de voir si le poids de la billetterie ne peut pas augmenter avec une politique tarifaire éventuellement différente. Quel est le poids des gratuités ? Ce sont des questions générales, stratégiques. On ne va peut-être pas tout aborder, mais cela m'intéresserait qu'Anne évoque un peu cela.

Michel DELEPAUL : En ce qui concerne les subventions, je ne peux parler que de la Métropole. La Région et le Département ont leurs propres politiques et sont assez grands pour se défendre eux-mêmes ou expliquer eux-mêmes leurs politiques. Je ne suis ni conseiller régional ni conseiller départemental. Par contre, je suis vice-président de la Métropole et je peux donner la vision de la Métropole.

La vision de la métropole est relativement simple. On a un certain nombre d'aides structurelles que nous versons aux gros établissements culturels de la Métropole, dont certains auxquels nous sommes particulièrement attachés, puisque nous en sommes, entre guillemets, « les propriétaires ». Il y a le LaM, la Condition publique et le musée de Fromelles. Ce sont les trois établissements sur lesquels nous avons une main plus importante, puisque nous sommes aux manettes, tant au niveau de l'investissement que du fonctionnement. Évidemment, ces trois établissements sont « privilégiés » en termes de subventionnements. Cela ne veut pas dire que nous laissons tomber le Palais des Beaux-Arts, l'Opéra, l'ONL, la Piscine à Roubaix etc. On a la chance d'avoir quand même une métropole où nous avons pléthore d'établissements culturels. Donc, on les soutient, mais évidemment le LaM fait partie des établissements soutenus de façon plus importante par la Métropole. Je n'ai pas tous les chiffres, mais si cela vous intéresse, au prochain conseil d'administration d'octobre, on vous fera une projection des aides diverses et variées de la Métropole sur l'ensemble des établissements culturels. Mais à titre informatif, je m'engage à le faire au mois de septembre.

En ce qui concerne la vision, Anne rentrera plus dans le détail, la vision tarifs, etc. J'ai déjà commencé à travailler avec Anne, mais elle expliquera de façon plus approfondie comment essayer de trouver des pistes de travail qui permettent à la fois de conserver la qualité et l'attractivité de ce musée et de répondre à la partie financière. Le tout est de trouver un point de convergence entre les deux. On est en train d'y réfléchir avec Anne, tout au moins Anne y réfléchit. C'est un point sur lequel je lui ai demandé de travailler. Mais elle peut déjà, si vous voulez, vous donner ses premières pistes de réflexion.

Anne POSSOMPES : Très clairement, pour développer les ressources propres, on a plusieurs pistes, mais je suis déjà un peu empêchée, parce que j'ai quand même des ressources et des effectifs assez restreints sur ce domaine. Il y a une personne qui travaille avec une apprentie, c'est une vraie difficulté. J'essaie d'accompagner le mieux que je peux et le plus que je peux la personne en charge du développement des ressources propres. Sur les privatisations et les locations d'espace, c'est aujourd'hui la

piste qui me semble la plus tangible, notamment à l'issue des travaux qui vont être entrepris. Je pense qu'on a une piste pour développer un peu plus de marge sur les locations d'espace.

Sur les mécénats, c'est un peu compliqué. Ce sont les grandes expositions qui sont plus attractives. On est en train de travailler sur le volet connexe, qui est plus un mécénat d'établissements, d'institutions. On est en train de lancer un cercle qui va s'appeler le LAC. On y croit et vous êtes tous les bienvenus avec vos aides, vos connaissances, etc. Nous avons besoin de mécénat. Le volet institutionnel, à mon avis, mérite d'être développé.

Sur la billetterie, on va s'engager dans un travail qui va porter sur la grille tarifaire. C'est un travail de refonte de grille tarifaire, mais de le lancer sans l'adosser à une politique des publics un peu plus structurée et construite (non pas que celle qui existe aujourd'hui ne le soit pas, mais je pense qu'on a un travail à faire) pour repenser un peu les choses. C'est peut-être juste des nominations, c'est peut-être juste une question d'affichage. Il y a peut-être des formats nouveaux à développer, etc. Adosser avec une politique tarifaire, je pense que c'est intéressant. J'envisageais de présenter cela au prochain conseil, si nous sommes suffisamment avancés. Après, très personnellement, on verra ce que souhaitera la prochaine direction, mais pour ma part je ne suis pas favorable à une augmentation du tarif individuel. Je pense qu'il est bien calibré. Je crois qu'il y a un an et demi, il y avait deux tarifs, un tarif normal et un tarif dit de grande exposition. D'avoir rehaussé, supprimé ce tarif normal et remonté au niveau grande exposition pour l'ensemble des projets, c'est déjà, d'une certaine manière, forcer un peu la tarification. Je pense que ce ne serait pas une bonne mesure et surtout de ne pas toucher aux dispositifs sociaux, politiques inclusives. Pour autant, on peut quand même travailler sur la politique des groupes, les groupes adultes. C'est d'ailleurs ce qu'on prévoit et vous le verrez dans l'un des points. Il y a des petits ajustements à travailler certainement, mais pas comme cela. Cela doit être adossé à une politique, on a travaillé avec la cheffe du service des publics sur cette question. À mon avis, aujourd'hui, c'est surtout les privatisations et, j'espère, les mécénats. Mais un changement de direction, c'est toujours très déstabilisant pour les mécènes également. La période de travaux dans laquelle on va s'enclencher ne va pas nous aider non plus, c'est certain. Donc, on va s'appuyer sur ce LAC, ce « LaM Art Club », ce cercle de mécènes. J'espère avoir répondu, Jérôme.

Michel DELEPAUL : D'autres remarques ou demandes d'explications ? On peut passer au vote. Qui est pour ? Merci. Contre ? Abstention ? OK. Point adopté.

| |
|---|
| Michel Delepaul soumet au vote le compte financier 2022 ; celui-ci est adopté à la majorité. |
|---|

7- Présentation et vote du compte administratif 2022 (Délibération)

Michel DELEPAUL : Nous passons maintenant au compte administratif qui, comme l'a dit Mélanie, coïncide, et Dieu merci heureusement d'ailleurs, avec le compte financier, mais c'est quelque chose par lequel il faut passer. Je vais laisser Anne présenter le compte administratif, peut-être de façon plus rapide.

Anne POSSOMPES : Oui, très rapide. Merci Monsieur le Président. Je ne reviens pas sur le déficit, on vient d'en parler. On arrive à un résultat cumulé avec les résultats des

exercices précédents de 644 000 € dont on verra qu'on propose de les affecter en réserve.

Je ne reviens pas sur les graphiques, mais indiquer juste un taux de consommation de 91 % sur le fonctionnement, 100 % sur la masse salariale et 56 % d'investissement du fait de travaux d'immobilisation en cours, qui n'ont pas été achevés en 2022 et qui viennent de l'être en 2023 sur les éclairages. Les finances publiques, les contributions et les subventions MEL, Ville et Région, pèsent pour 84,7, % du total sur les projets, et 15,3 % des ressources propres. Je suis bien d'accord avec vous, c'est un peu faible. On va essayer de trouver des marges de développement avec les effectifs en présence et le mieux qu'on pourra.

Sur les subventions, un point d'alerte. J'ai voulu me prêter à cet exercice de rapprocher l'inflation des contributions sur une année, mais aussi en cumulé sur la période de 2013 à 2022. Les contributions n'ont pas été rehaussées. Je ne parle que du fonctionnement et je n'oublie pas toutes les dépenses sur l'investissement sur le bâtiment prises en charge directement par la Métropole. Bref, sur la seule année 2022, où on constate une inflation de 5,2 %, cet exercice conduit à une perte de capacité pour le musée de près de plus de 300K€. Quand on fait le même exercice de 2013 à 2022, ce sont près de 1,2 millions de pertes de capacité de production ou d'absorption par le musée. Cela pose quand même une question, possiblement à terme - en fonction des besoins qui sont surtout liés aujourd'hui à la masse salariale, à la crise énergétique et aux fluides - de rebasage de la subvention.

Sur les ressources propres, un taux de 110%. Les ressources propres avaient été évaluées au budget primitif à 995K€. Elles n'avaient pas été révisées lors des différentes BS, DM et autres budgets modifiés et j'aimerais changer un peu cette méthode et mouvementer à chaque budget rectifié les recettes également. Le premier poste est la billetterie (46 %) avec un montant numéraire de 507 000 €. Ce n'était pas très loin de l'objectif fixé, mais cela interroge pour la suite, notamment pour le BS (j'y viens après dans le point suivant). Mécénat, location d'espaces 150 000 € au total, dont 120 000 € de mécénat. C'est un peu faible, mais à noter quand même le soutien en 2022 et 2023 de la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe avec un énorme mécénat sur deux ans pluriannuels (50 000 € en 2022, 250 000 € en 2023). L'objectif est de développer ce LAC, de retrouver des mécènes de manière pluriannuelle qui pourraient nous aider et pérenniser sur une, deux ou trois années, ce serait parfait.

Je n'avance pas plus loin, c'est plus marginal. En revanche, j'ai distingué les recettes d'activité des recettes de gestion. Sur les recettes de gestion, on les avait été estimées à 15K€ et non revues lors des différents DM. Au final, on a 205 000 € parce que ce sont essentiellement des extournes non consommées. C'est un peu technique, je ne sais pas si c'est la peine de rentrer dans le détail. En tout cas, on a une petite poche pour réhausser un peu en 2023 selon ce constat.

Sur les dépenses, un taux de consommation de 94 % sur les dépenses réelles (j'écarte les dotations aux amortissements), avec un niveau de charge à payer un peu supérieur à l'année 2021 pour 842 000 €. Un petit changement de méthode lié également au contexte 2023, puisque je pense qu'on devrait rattacher plus scrupuleusement les dépenses, dont le service fait est réellement fait sur l'année N et non sur l'année N+1. Cela aura un petit impact sur 2023-2024. C'est une question de glissement afin d'être un peu plus conforme à la réglementation comptable.

Que dire d'intéressant sur les dépenses, je vous ai parlé de la masse salariale, une hausse de valeur de point en 2022 pour un total de 3 %, ce qui est quand même assez fort et va commencer à poser des difficultés. Les fluides, c'est plus en 2023 que l'on voit la catastrophe arriver. Je vous encourage à lire la note. J'ai souhaité ajouter une répartition de la masse salariale en volume financier par services afin d'être un peu plus dans l'analyse et en lien avec le travail que nous menons avec le cabinet Mazars.

Sur les investissements, 223 000 € de crédits mandatés, portant sur une dernière tranche d'éclairage, dont une partie étant en immobilisation en cours en 2022, d'où un taux de consommation que de 56 %, la sonorisation de l'auditorium, le réaménagement des réserves pour lesquelles on a déposé un dossier DRAC de demande de remboursement (ou d'accompagnement, je ne sais pas comment on dit), des dépenses pour un visioguide, des dépenses classiques de matériel de production. Voilà pour le compte administratif 2022.

Un point à ajouter, 223 000 € de dépenses d'investissement d'équipement pris en charge par le LaM, mais quand même 400 000 € (que nous n'oublions pas) d'acquisitions directement prises en charge par la métropole, ainsi qu'un million qui porte sur des travaux très structurants (on citera le parc, des questions sanitaires, de CVC). Je vous encourage à regarder l'annexe où tout est détaillé, ainsi que la note. Je peux répondre à vos questions.

Michel DELEPAUL : Des questions ? Des remarques ? Non ? Parfait. On peut passer au vote. Qui est pour ? Abstention ? Contre ? Adopté.

Michel Delepaul soumet au vote le compte administratif 2022 ; celui-ci est adopté à la majorité.

8- Affectation du résultat 2022 à l'exercice 2023 (Délibération)

Michel DELEPAUL : Le point suivant concerne l'affectation du résultat, c'est classique, cela suit les deux points précédents. C'est important parce que cela va nous permettre d'inclure les résultats dans le BP.

On vous demande donc d'affecter les résultats en report sur l'année N+1 (2023), tant en fonctionnement qu'en investissement. Je suppose qu'il n'y a pas de question là-dessus. Qui est pour ? Contre ? Pas d'abstention ? OK. Point validé.

Michel Delepaul soumet au vote l'affectation du résultat 2022 à l'exercice 2023 ; celle-ci est adoptée à la majorité.

9- Présentation et vote du budget supplémentaire 2023 (Délibération)

Michel DELEPAUL : Nous passons maintenant au budget supplémentaire 2023, qui va être présenté par Anne.

Anne POSSOMPES : Merci beaucoup. Un budget équilibré en recettes et en dépenses. On vient d'affecter les résultats cumulés des années antérieures et j'ai souhaité ajuster certains postes de recettes qui sont certaines ou presque certaines. Celles qui sont certaines, ce sont les 400 000 €, non constatés en 2022, et qui, en toute logique, le sont en 2023. Ensuite, certains postes pour lesquels on sait que nous avons d'ores et déjà des conventions signées avec certains partenaires, mécènes etc...

Sur le volume des dépenses augmenté de 526 000 €, 78 000 € portent sur le budget artistique de l'exposition consacrée à Mohamed Bourouissa, dont l'enveloppe n'avait pas pu être ouverte au niveau souhaité au BP 2023. Quelques dépenses d'amorce pour les expositions en 2024, Marisa Merz et Guy Brunet. Et puis, à l'inverse, le budget d'Anselm Kiefer sera un peu revu à la baisse du fait de ce changement de méthode. Tout simplement, les dépenses de transport et de dépose de l'exposition seront

constatées et enregistrées au budget 2024 et non plus en 2023. La bibliothèque enregistre une hausse de 6 000 €, dont 4 000 € liés à un mécénat des Amis (que nous remercions d'ailleurs remercie) pour un livre de William Kentridge. Voilà pour l'artistique, je pense avoir dit l'essentiel.

Sur les dépenses d'activité, public et communication, c'est une hausse de 54 000 € permettant de rehausser les besoins sur le marché d'accueil et prestations Musea, ainsi que des dépenses de communication pour poursuivre la communication déjà enclenchée sur les 40 ans.

Le gros sujet concerne les charges du bâtiment. On constate une hausse – prévisionnelle à ce stade, mais je pense qu'on ne devrait pas être loin vu que c'est travaillé à partir des factures reçues – de 267 000 € sur le poste des fluides. J'ai voulu remettre un tableau qui est plus éclairant avec 423 000 € en 2019, 434 000 € en 2020, 463 000 € en 2021, 517 000 € en 2022, et au BP, on fait voter 773 000 €, avec une hausse déjà anticipée sur le poste du gaz à hauteur de 420 000 €, mais pas sur l'électricité. Aujourd'hui, c'est l'électricité qui complique l'histoire, et on passerait de 773 000 € à 1 048 000 € sur l'ensemble de ces postes, soit un écart entre 2022 et 2023 de 524 000 €. Notre gros sujet aujourd'hui, il est là.

Que vous dire d'autre, je vous renvoie à la note. Je pense avoir dit l'essentiel sur les dépenses.

Sur les charges de personnel, une hausse de 69 000 €, en raison de la hausse du point de la convention ÉCLAT, dont on peut se réjouir pour les salariés avec le taux d'inflation qui a augmenté, mais c'est un peu plus compliqué pour les absorber. En revoyant les éléments fournis dans le cadre de l'audit Mazars, l'atterrissage souhaité pour la masse salariale était plutôt de 3,13 M€ et non de 2,97 M€. Finalement, je pense que, de la même manière, Madame Rolland n'avait pas pu ouvrir le budget tel qu'il aurait été souhaitable. Et puis, sont inclus également 15 000 € qui concernent une indemnité transactionnelle, dont nous parlerons plus tard, c'est un point inscrit à l'ordre du jour. Et puis, on retrouve les 435 236 € en dépenses imprévues. Sur ces dépenses imprévues, l'idée n'est pas de les ouvrir, mais de tout faire pour augmenter les ressources propres et contraindre les dépenses. Je vais donc partir à la chasse aux économies.

J'en viens aux recettes. Sur les recettes, on enregistre les 400 000 €, un PCA, et les 200 000 € de 2022. Sur les ressources propres, on a une augmentation de 124 000 €. Je n'ai pas souhaité baisser le poste de billetterie, je pense que c'est encore un peu tôt. Pour autant, autant vous alerter tout de suite sur le fait que, malgré le succès de l'exposition Noguchi, qui est quand même exceptionnelle, l'objectif était trop fort. Là encore, autant Madame Roland n'avait pas eu d'autre choix que de mettre un objectif un peu fort, autant les recettes ne tiennent pas suffisamment. C'est un peu tôt aujourd'hui (début juin), mais je pense qu'à la prochaine DM, on pourra modifier ce poste. Mais attendons car c'est le moment où les groupes sont plus présents. Et puis, comme je vous l'ai indiqué, des partenariats sont déjà contractualisés. C'est modeste, mais c'est quand même 31 000 €. C'est aussi possiblement des ventes des ouvrages Noguchi, qu'on retrouvera peut-être en 2024, mais on percevra en 2023 celles de Klee, mais globalement, on pourrait augmenter ce poste.

Et puis, sur les recettes de gestion dont je vous ai parlé pour le compte financier 2022, je pense qu'on peut facilement augmenter de 55 000 € au vu d'extournes qui ne seraient pas consommées finalement.

Voilà comment j'ai construit ce budget, et donc à suivre de près.

Sur la section d'investissement, le report des 208 704 € de résultats cumulés et un transfert de 40 000 € de fonctionnement vers l'investissement pour permettre de continuer à s'équiper des éléments nécessaires.

J'en ai fini. Je peux répondre à vos questions si je n'avais pas été suffisamment claire.

Jérôme DESOMBRE : Oui, une question. C'est un sujet d'actualité, au niveau de l'explosion de la facture énergétique, il y a des travaux prévus pour la toiture. Est-ce qu'on espère, avec l'effet isolation, une baisse de ces coûts énormes ou est-ce qu'il n'y a pas d'autres investissements à envisager, éventuellement dans le système de chauffage ou je ne sais quoi, et demander un financement rapide ? 1 million d'euros d'énergie, c'est colossal pour un musée. Quelles sont les pistes là-dessus ?

Anne POSSOMPES : Je peux introduire avant de passer la parole à Cassandre ou Julie. C'est une bonne question. La Métropole travaille aussi sur cet aspect. Il y a une piste de géothermie, si je ne dis pas de bêtises. On attend un audit pour chiffrer. On travaille des hypothèses de trajectoires pour les années à venir avec le cabinet Mazars pour vérifier avec la Métropole et voir comment pérenniser les choses. J'ai été assez modeste puisque j'étais à -5%, mais est-ce que ce sera moins dix ? C'est un peu compliqué de répondre à cette question, je ne sais pas qui veut compléter ?

Julie CHANTAL : Oui, je peux éventuellement compléter sur cet investissement, extrêmement important en matière d'économies d'énergie. Pour l'instant, on est sur une réflexion de rénovation du clos couvert, y compris les ouvrants, qui va permettre d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments, mais dans le respect de la législation monument historique. Nous sommes dans cet équilibre à trouver entre l'amélioration des performances et la préservation de l'aspect esthétique et historique des bâtiments. Nous travaillons avec cet objectif majeur qui inclut, dans le cahier des charges de maîtrise d'œuvre, d'améliorer les performances thermiques. Cela permettra sans doute de travailler sur des pistes d'économie. En parallèle, nous travaillons sur le système de chauffage, ventilation, climatisation, sur lequel on a toute une mécanique et un dispositif qu'on analyse au cas par cas sur la façon dont les différentes zones sont climatisées, les systèmes, les armoires électriques. On a déployé une stratégie qui se décline d'année en année. On fait des investissements de façon à permettre de décroître. On doit être sur tous ces champs. On est sur une phase d'étude à l'échelle de la Métropole, sur les différents bâtiments les plus énergivores du parc immobilier. On est en train d'évaluer la mise en œuvre d'énergies renouvelables, notamment une piste de géothermie qui serait sans doute la plus compatible avec les exigences des monuments historiques qui nous empêchent aujourd'hui d'aller poser, par exemple, des panneaux photovoltaïques directement sur les bâtiments, ce qui pourrait en revanche être envisagé sur les parkings. On est sur ces différentes temporalités, avec aussi des budgets d'investissements qui sont réfléchis à la mesure de ces enjeux. Sur le clos et le couvert, la temporalité est assez réduite, on va faire les travaux rapidement. Sur le système de climatisation, chauffage, ventilation, ce sont des points techniques sur lesquels on ne revient pas en CA, mais cela se fait au quotidien. C'est une coordination très étroite entre le musée et la MEL. Et, par rapport au déploiement des énergies renouvelables, on est encore en phase d'étude, cela sera donc un peu plus tard, après les travaux de clos couvert.

Jérôme DESOMBRE : Et l'impact de l'économie d'énergie ?

Julie CHANTAL : Je ne saurais pas vous donner exactement un objectif chiffré. Il faut qu'on rediscute avec la maîtrise d'œuvre en fonction des options techniques qui seront validées par la DRAC, notamment sur la partie clos et couvert. Nous serons en capacité d'expliquer et de vous donner tous les pourcentages d'ici la fin de l'année à l'automne.

Sébastien DELOT : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Anne POSSOMPES : Je pense qu'il faut procéder à un vote pour le budget supplémentaire 2023.

Justine LALAU : Excusez-moi. Madame Furne peut-elle lancer le vote en tant que vice-présidente ?

Dominique FURNE : Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Dominique FURNE soumet au vote le budget supplémentaire 2023 ; celui-ci est adopté à la majorité.

11- Modification des conditions générales de passation des marchés publics (Délibération)

Anne POSSOMPES : On va inverser l'ordre du jour. Sur les marchés publics, il s'agit d'un besoin d'allègement de la procédure, sans pour autant ne pas rester dans les clous et sécuriser l'établissement. Il y a deux points qu'on vous propose : un relèvement du seuil de 4 000 € à 5 000 €, sans publicité ni mise en concurrence (ce n'est pas grand-chose, mais cela permet quand même de fluidifier le travail pour les équipes) et un allègement des seuils de procédures pour les marchés compris entre 5 000 € et 40 000 €. Aujourd'hui, les équipes rédigent une publicité, un cahier des charges qui comprend entre cinq et huit pages, accompagnées de plusieurs annexes. Autant vous dire que, dans le flux de l'activité, si on peut leur faciliter le travail... À l'avenir, on leur demanderait une mise en concurrence avec trois propositions et une courte analyse avec la possibilité de ne pas retenir forcément le moins disant dans la mesure où la notion de mieux disant est parfaitement bien exprimée, validée, argumentée.

Dominique FURNE : Est-ce que vous avez des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est voté à l'unanimité. Merci.

Dominique FURNE soumet au vote la modification des conditions générales de passation des marchés publics ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

13- Modification des tarifs du musée (Délibération)

Dominique FURNE : On va passer à la modification des tarifs du musée, si tu veux bien, Anne.

Anne POSSOMPES : Cette modification porte sur deux champs, à la fois les locations d'espaces et les tarifs des groupes adultes.

Sur les locations d'espaces, on a ajusté sur des questions d'horaires, tout bêtement, car certains horaires n'étaient pas complètement adaptés. On a souhaité intégrer dans le forfait de mise à disposition des espaces, une répercussion du coût énergétique qui est un vrai impact pour nous, donc aucune raison que le client ne le paie pas. Globalement, cela produit une hausse de 12,3 % qui varie en fonction des soirées ou de la journée. Deuxième chose, on a souhaité rajouter une location du parc. Il y a de plus en plus de demandes depuis le Covid-19, autant développer ce type de location également.

Pour les tarifs de groupes, seuls les groupes adultes sont modifiés. Je vous renvoie à la grille tarifaire. Si je reprends mes notes, pour les groupes adultes, tourisme ou groupes constitués, dans le cadre des visites guidées, le tarif passerait de 165 à 195 €, et pour une heure et demie de visite, de 185 à 250 €. Là encore, j'avais demandé aux équipes de faire un petit benchmark. Le tarif reste quand même très avantageux par rapport au Palais des Beaux-Arts de Lille, où on constate plutôt un tarif de 290 € sur les expositions temporaires. À la Piscine Roubaix, on est à 315 €. Je pense qu'on ne charge pas la barque. On a juste voulu modifier, et comme je l'ai indiqué en répondant à Jérôme tout à l'heure, on va travailler quelque chose d'un peu plus touffu. Voilà pour les tarifs.

Michel DELEPAUL : Il faut voter. Désolé, j'avais un impératif téléphonique.

Annette ARCHAS : Le nombre de personnes est toujours de 25 pour les visites guidées ?

Anne POSSOMPES : Oui.

Michel DELEPAUL : C'est bon ? On peut passer au vote ? Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

| |
|---|
| Michel Delepaul soumet au vote la modification des tarifs du musée ; celle-ci est adoptée à la majorité. |
|---|

10- Autorisation de signature d'un procès-verbal de conciliation (Délibération)

Michel DELEPAUL : On revient au procès-verbal de conciliation. C'est un point important lié à un contentieux que nous avons avec une ancienne salariée. Cette salariée était en CDI depuis 2007 et elle a rencontré un certain nombre de difficultés dans son travail. Dans ce contexte, le LaM a dû appliquer un certain nombre de mesures demandées par la médecine du travail. La situation avec cette salariée s'est ensuite aggravée. Elle a été victime de divers malaises au sein de l'établissement et à l'issue d'un processus relativement long, elle a été déclarée par le médecin du travail en inaptitude médicale avec impossibilité de reclassement compte-tenu de son état de santé. Comme le prévoit la procédure prévue par le Code du travail, nous avons transmis à cette salariée un courrier qui lui notifie son licenciement puisque nous avons l'impossibilité de la reclasser suite à son inaptitude au sein de l'établissement. Cette salariée a remis en cause le licenciement avec une procédure au Conseil des prud'hommes à qui il était demandé de dire que le licenciement était abusif, qu'il n'y avait pas de cause réelle et sérieuse au licenciement et surtout, qu'il y avait également des problématiques de harcèlement, etc. La procédure est lancée aux Prud'hommes. Elle nous demandait au titre de dommages-intérêts la somme de 37 756 €. Évidemment, cela a été discuté avec l'avocat du LaM. Nous avons deux choix : soit aller aux Prud'hommes et partir dans une procédure relativement longue, qui peut être défavorable au LaM, soit de partir sur une conciliation entre les deux parties, le LaM et cette salariée, par le biais de nos avocats respectifs. C'est la procédure que nous avons choisie en concertation avec notre avocat. Les deux avocats sont arrivés à une possibilité de conciliation en versant à cette salariée un montant de 15 000 €, avec l'obligation qu'elle se désiste de tout recours ou toute action vis-à-vis du LaM, en contrepartie. Nous avons une demande de 38 000 € au niveau des Prud'hommes et

on est à la moitié au niveau de la conciliation. Je pars du principe qu'il vaut mieux quelquefois un bon accord qu'un mauvais contentieux, pour éviter de partir dans des procédures judiciaires qui vont être pénibles à vivre pour tout le monde et qui vont nous plomber pendant un certain temps. Tant au niveau de notre travail à faire (parce qu'il faudra faire produire des mémoires en défense, etc.), qu'au niveau des frais d'avocat, dans l'intérêt de l'établissement, il vaut mieux signer la conciliation à 15 000 €, clôturer le dossier une bonne fois pour toutes et passer à autre chose.

Je vous propose donc aujourd'hui de me donner l'autorisation de signer cette conciliation et de clôturer définitivement ce contentieux. Pas de questions ? On peut passer au vote.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ? OK. Merci beaucoup.

Michel Delepaul soumet au vote l'autorisation de signature d'un procès-verbal de conciliation ; celle-ci est adoptée à la majorité.

12- Autorisation de signature d'un marché public (Délibération)

Michel DELEPAUL : Je reprends donc le point 12, participation à un groupement de commandes. Vous savez qu'on a un groupement de commandes avec le LaM en ce qui concerne la maintenance des installations thermiques. Ce marché remonte à 2019 avec la Métropole et se termine en août 2023. On vous demande tout simplement de renouveler ce marché avec le groupement de commandes de la Métropole européenne de Lille. Ce marché sera lancé en cours d'année pour quatre ans et comprend quatre lots (CVC, sanitaire, plomberie, production d'eau chaude, GTB et maintenance électrique, postes à haute tension, etc.), qui va entre 400 000 € HT à 2 M€ HT. On vous demande de le reconduire sur quatre ans, puisqu'il se termine au mois d'août de cette année. C'est important puisqu'à partir du moment où on est dans un groupement de commandes avec la Métropole, on a des tarifs différents de ceux qu'on pourrait négocier en direct. Évidemment, le LaM sera gagnant à participer (comme on l'était d'ailleurs sur les quatre dernières années) à ce groupement de commandes.

Pas de remarques ? Qui est pour ? Pas de contre ? Pas d'abstention ? Merci beaucoup.

Michel Delepaul soumet au vote l'autorisation de signature d'un marché public ; celle-ci est adoptée à la majorité.

14- Validation de propositions d'acquisitions d'œuvres d'art (Délibération)

Michel DELEPAUL : On passe au point 14, validation des propositions d'œuvres d'art. Je vais laisser la parole à Sébastien, bien plus compétent que moi.

Sébastien DELOT : Nous allons essayer d'aller assez vite puisqu'on a encore un certain nombre de points. Tout cela pour dire que cela suit le processus classique. Cela a été présenté en DRAC, et aujourd'hui, cela vous est présenté.

Un ensemble de peintures d'un artiste d'origine libanaise qui s'appelle Aref El Rayess, qui a vécu à Paris à la fin des années cinquante, début des années soixante et qui a suivi des cours chez Fernand Léger. Là aussi, cela poursuit les perspectives d'acquisition et d'ouverture de la collection. Ce sont des pièces importantes car il y en a très peu dans les collections publiques françaises. Il y a une seule peinture des années soixante au sein de la collection Centre Pompidou. Ces peintures, mais aussi un

ensemble de dessins de Reyes font partie de ce groupe. Ce sera le fonds de référence en France. On sait déjà qu'une grande exposition se profile à l'automne 2024 au Musée d'art moderne de la Ville de Paris ce qui pourrait impliquer un prêt de nos œuvres. Par ailleurs, il sera aussi l'un des artistes qui aura une certaine visibilité pour la prochaine Biennale de Venise. C'est le bon moment d'acquérir ces œuvres qui sont encore peu présentes en Europe.

Une œuvre également de Yto Barrada, artiste franco-marocaine qui habite entre Tanger, Paris et les États-Unis, un travail photographique bien identifié, notamment dans les collections du CNAP et aussi des pièces au Centre Pompidou. Récemment, une exposition lui a été consacrée au Stedelijk Museum à Amsterdam. Elle a réalisé ces grands tissus abstraits qui sont teints, et qui sont des réflexions autour de la question du modernisme et des architectures avec sa pratique dans le Machrek. Cela fait sens de pouvoir l'inclure. Et par rapport à l'angle peinture abstraite du musée, cela permet d'étoffer la collection. C'est une artiste importante. Elle avait été présentée il y a quelques années au Prix Marcel Duchamp, qu'elle n'avait pas remporté. Elle est bien identifiée à l'international, mais elle n'est pas si présente dans les collections publiques françaises. Il n'y a pas un ensemble significatif. Là encore, cela permet de renforcer un pan important de la collection.

Par ailleurs, un certain nombre d'œuvres d'un galeriste, d'un artiste d'origine tchèque. On passe au volet art brut. Ce sont des grands dessins qui ont été présentés au Conseil scientifique et qui sont assez magistraux. On a ce rapport à la flore, à quelque chose d'assez étrange, assez étonnant. On a aussi un ensemble de dessins, toujours avec cette volonté d'ouvrir la collection sur d'autres scènes pour lesquelles nous avons parfois quelques artistes. On avait aussi ouvert à l'époque avec des dessins spirites. C'est un ensemble très important de photographies qui ont été montrées dans l'exposition dont Jeanne fera tout à l'heure le bilan. C'est important car cela permet d'introduire un nouveau médium dans la collection. Il y a quelques années, à Arles, il y avait eu cette exposition sur photos brutes. Là, on est aussi sur des œuvres historiques, sur des tracés où la question des énergies, la question presque d'une forme de radiographie, des photos qui datent de la toute fin du XIX^e siècle. Là encore, des pièces importantes pour montrer la généalogie sur ce fonds important puisque le fonds spirite est l'un des fonds structurants de cette collection.

Une œuvre assez atypique mais très intéressante de Mohamed Bourouissa. L'artiste aura une exposition cet automne au musée qui se poursuivra en février au Palais de Tokyo. C'est un artiste qui a été élève au Fresnoy, Stéphanie s'en souvient. Il a aussi séjourné dans la région, il a travaillé avec nous sur d'autres projets, notamment dans une prison pour femmes. Un spectacle a été réalisé et sera donné également au LaM. Ce qui est intéressant, dans une vision postcoloniale et de remise en question d'un certain nombre d'enjeux, puisqu'il est franco algérien, vous verrez dans l'exposition des choses qui font référence à Fanon, psychiatre, et aussi à Saint-Alban. Il y a aussi ce film qui est intéressant avec la question du regard que l'autre porte sur une autre culture. Il a repris un film mythique – qui n'a pas fonctionné, mais qui est connu des cinéphiles – sur Cuba (c'était bien avant Wim Wenders, ce qui me permettra de faire un petit pas de côté par la suite avec Anselm Kiefer, puisque Wim Wenders revient dans la course). C'est un film qui concentre beaucoup de thématiques que Mohamed va déployer dans son travail. C'est une œuvre qui semble atypique, mais qui est assez intéressante. Et puis, presque 200 dessins. C'est une acquisition importante pour le musée et même pour les collections nationales, puisqu'il y a quelques photos de Mohamed, mais c'est autre chose. Et puis, une autre œuvre, plaque d'aluminium, peut-être plus classique dans sa pratique. Un catalogue est en train d'être travaillé avec Marie-Amélie, qui le pilote, et les éditions Dilecta. C'est aussi quelque chose d'assez étonnant. À la table, nous avons Bernard qui a vu cette œuvre en Suisse, avec le dispositif d'installation qui

est une forme de paysage, avec de la colle végétale. On est dans quelque chose d'assez surprenant, avec ces formes calcinées, des choses qui reprennent ce rapport à la campagne, avec des matériaux divers, concoctés, une forme de cuisine interne aussi, un peu en dehors des sentiers battus ou en tout cas envisagés. Donc une œuvre assez étonnante, mais qui peut résonner avec un certain nombre de choses de la collection. Et puis, quelques dessins aussi pour accompagner ce travail silencieux qui va être montré.

Et puis, il y a des dons. Des dessins au stylo-bille, comme des espèces de cartes. Vous verrez aussi un ensemble de photos de Craigie Horsfield qui est bien identifié. Il a eu une grande exposition que Catherine David lui avait consacrée au Jeu de paume dans les années quatre-vingt-dix. La particularité de Craigie, quand il réalise ses photographies – la qualité des tirages est extrêmement délicate et son tireur (qui est en Belgique) réalise de petites merveilles –, ce n'est pas un multiple, il n'y a qu'une photographie puisqu'il détruit l'image source. Ici, ce sont des portraits de son oncle et sa tante. Son oncle était artiste et a beaucoup influencé sa pratique. Quelques œuvres de Craigie sont collectionnées en France, notamment au FRAC Lorraine ou au CNAP. Il y aura aussi un don d'un certain nombre de pièces de son oncle, Jack Smith, qui a fait partie de ce mouvement londonien qui s'appelle le *Kitchen Sink*. Et donc, on retrouve ce rapport à la réalité, à l'abstraction et à la musique (son parcours artistique à la Saint Martin School lui a permis de faire de la musique, et donc on retrouve ce rapport à la performance, à la musique). Son oncle a été extrêmement formateur, en tout cas extrêmement influent dans la pratique de Craigie Horsfield, mais avec aussi des résonances avec la question des écritures inventées dans la collection d'art brut. C'est une manière de mettre en résonance avec des points de l'abstraction et ses collages. Par ailleurs, un ensemble assez magnifique de la collection Lucien Bonnafé. C'est un beau don qui fait suite aussi à des acquisitions, d'où l'importance de poursuivre la politique dynamique d'acquisition, puisque cela permet aussi aux conservateurs d'aller chercher et de susciter des dons pour compléter des ensembles. Cela vous permet de voir un peu tous ces anonymes, ce sont des œuvres historiques, c'est important pour la collection et pour son ancrage. On aura l'occasion demain, en conseil scientifique, de discuter d'un certain nombre de choses.

Et puis, cette œuvre de Theo Wiesen, les grands totems. C'est une sculpture qui nous a été apportée au Conseil scientifique, une sculpture sans doute des années soixante que Theo Wiesen, de l'autre côté de la frontière, côté Belgique, avait pu réaliser et qui avait été transmise à l'un des membres de L'Aracine qui a souhaité l'offrir pour la cohérence de la collection et poursuivre cette action.

Et puis Raphaël Lonné, on retrouve des œuvres historiques, des années soixante. Et puis, cet artiste chez Christian Berst, qui souhaite faire don d'un certain nombre de dessins, artiste brésilienne qui vit à Paris, qui connaît bien le LaM et qui souhaite, à travers les réseaux mobilisés, offrir cet ensemble de dessins qui sont assez étonnants, peut-être un peu perturbants, presque en forme de rite un peu chamanique, un peu étrange, mais qui rentreront, si vous l'acceptez, dans les collections. Tout cela passe bien sûr par les fourches caudines de la DRAC.

Michel DELEPAUL : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

| |
|---|
| Michel Delepaul soumet au vote les propositions d'acquisitions d'œuvres d'art ; celles-ci sont adoptées à la majorité. |
|---|

Michel DELEPAUL : Nous arrivons à la fin de cette séance avec la présentation du rapport d'activité. C'est un point d'information. Compte-tenu des points qui restent à l'ordre du jour, je vous propose, puisque vous avez eu le rapport d'activité 2022, de répondre tout de suite à vos questions si vous en avez. Cela permettra de passer le dernier moment sur le bilan d'exposition *Chercher l'or du temps* et surtout sur la programmation 2023.

16. Présentation du bilan de l'exposition *Chercher l'or du temps* (Point d'information)

Michel DELEPAUL : Je vais laisser la parole à Jeanne-Bathilde.

Jeanne-Bathilde LACOURT : Bonjour. Je pense que la plupart d'entre vous l'aviez vue, c'était une exposition qui était le fruit d'un important travail de recherche depuis plus de vingt ans. Cela fait vingt ans que les questions des relations entre les avant-gardes et l'art brut, la découverte, les premières collectes d'art brut, avant même l'invention du terme par Dubuffet en 45, nous préoccupent ici au LaM. Cela a été l'occasion de faire état du fruit de ces recherches. Et aussi, à mon sens, c'est une exposition charnière qui a permis de préparer un peu plus précisément l'accrochage transversal qui a ouvert à partir de décembre dernier.

C'est donc une exposition, comme je le disais, au cœur de nos préoccupations concernant l'art brut, structurée en 12 sections en écho à l'Almanach de l'art brut auquel avaient travaillé André Breton et Jean Dubuffet ensemble. Je ne reviens pas sur le contenu de l'exposition, nous en avons déjà parlé. L'exposition a attiré son public avec une fréquentation totale d'un peu plus de 37 000 visiteurs, ce qui, pour une exposition transversale ou thématique, est plutôt positif, parce qu'on sait, pour des raisons diverses et variées, que les expositions monographiques marchent toujours très bien, et que les thématiques intimident, souvent un peu plus les visiteurs. On constate une forte proportion de visiteurs individuels, ce qui montre qu'elle a rencontré son public, et une plus faible proportion que d'habitude de groupes et de groupes scolaires, justement peut-être parce que le sujet était un peu intimidant. Il y avait des propositions de médiation riches et variées dans la continuité de ce que nous avons sur toutes les grandes expositions. Il y avait des documents d'aide à la visite. Il y avait un catalogue qui a permis de faire état de ces recherches structurées, lui aussi en douze parties comme l'exposition. Et puis, il y a eu une bonne réception de la presse, assez riche et assez enthousiaste. Je vous laisse lire les extraits de presse.

Michel DELEPAUL : Merci Jeanne-Bathilde. C'est un point d'information, il n'y a pas de vote. Des questions ? Non ?

17. Point sur la programmation 2023 (Point d'information)

Michel DELEPAUL : Je laisse la parole à Sébastien pour évoquer brièvement la programmation à venir.

Sébastien DELOT : Sur la programmation 2023, nous sommes aussi sur une année particulière puisque c'est une année anniversaire, comme cela vous a été rappelé. Un petit point à date, on a un peu plus de 50 000 visiteurs, me semble-t-il, Anne, aujourd'hui. Le catalogue se vend bien, en boutique et ailleurs. Sur l'exposition Noguchi,

on a dépassé les 50 000 visiteurs. Nous avons un week-end de gratuité qui nous attend, on sait toujours que le public se retient pour venir ce dimanche-là. Ce dimanche devrait être intense. Et puis, le week-end anniversaire a été un beau moment festif. 10 000 personnes ont été accueillies sur le week-end, un taux de transformation intéressant, avec presque 80 % qui sont rentrés dans le musée, pas simplement aux portes du musée. Il y a eu beaucoup de primovisiteurs, puisqu'on a pu travailler sur la question avec la *Nuit des musées*, qui est toujours un moment d'un public élargi, avec une diversité de publics qu'on a pu mesurer. La question est de les transformer en visiteurs actifs, mais on a eu de très beaux retours. Nous avons eu aussi de beaux retours sur l'exposition Noguchi, à la fois par le public. Comme le rappelait notre président, les groupes vont commencer à arriver de manière plus massive ce mois-ci, mais aussi beaucoup de professionnels qui viennent voir cette exposition. On va accueillir Vidéo Muséum, la Fondation Louis Vuitton, les anciens de la Maison Rouge, beaucoup de groupes pointus viennent voir l'exposition, du fait aussi du caractère exceptionnel, puisqu'il n'y a jamais eu d'exposition Noguchi en France. Les choses se poursuivent. La presse aussi. L'accrochage transversal intéresse et interpelle par l'audace de mélanger les différents pans de collection. Comme je l'ai dit en conseil scientifique, l'accrochage va se poursuivre au mois de juin. Il y a la salle C6 aussi qui est importante, à laquelle je tenais beaucoup dans le projet, puisqu'elle va redonner de la lisibilité aux différents fonds, à l'histoire, que ce soit l'histoire des Masurel ou l'histoire aussi de L'Aracine, mais pas que, et des grands moments d'acquisition. Cette salle aujourd'hui est occupée par les Jean Pous et d'autres œuvres en dialogue. Mais vous verrez que différents faisceaux d'indices vont se croiser pour donner au public des clés de lecture de cette collection et de son identité. Une image peut être étonnante avec cette mygale (ne vous inquiétez pas, vous ne serez pas piquée par Mohamed Bourouissa, peut être piqués au vif, mais cela ne mord pas tout à fait, vous deviendrez des mordus de Mohamed Bourouissa...), autour de la question du contrôle, la société du contrôle et la question de la violence. Malheureusement, depuis le début de l'humanité, ce sont des questions qui nous traversent, qu'il va venir aujourd'hui à nouveau éclairer par sa pratique.

Ensuite, Anselm Kiefer, avec un commissaire extérieur, Jean de Loisy. Anselm Kiefer est bien identifié d'un certain grand public et va l'être d'autant plus que, l'intuition était peut-être la bonne, quand nous avons proposé à Kiefer, qui avait vu l'exposition consacrée à William Kentridge en 2020 et qui avait alors accepté à ce moment-là de faire l'exposition au LaM (vous voyez donc que ce sont des projets qui se construisent trois ans en anticipation), je lui avais proposé de travailler autour de la question de la photographie. On connaît toute la grande mécanique de la peinture, mais il y a aussi les livres. La BNF avait fait un très beau travail autour des livres, une des grandes passions d'Anselm Kiefer, la réalisation de ces livres qui, souvent, contiennent des dessins et des photographies. Or, la question de la photographie n'avait jamais été approchée dans l'œuvre de Kiefer. Pour autant, depuis, l'intuition s'est révélée pertinente. Des recherches menées par Grégoire Pranger et Jean de Loisy et les différentes rencontres que nous avons pu avoir avec Anselm Kiefer, qui devrait être là pour le vernissage, on note que la question de la photographie traverse toute son œuvre, et elle est même au cœur de sa pratique et dans son rapport alchimique de transformation. Vous verrez que le livre qui est en train d'être produit aura une chronologie (un de mes dadas), une chronologie articulée autour de la photographie, ce qui a permis de trouver des choses extrêmement intéressantes depuis le début. Et petite cerise sur le gâteau, au Festival de Cannes, Wim Wenders a décidé de faire un film autour d'Anselm Kiefer et de son rapport à l'image et la photographie. On n'aurait pas pu faire un meilleur combo. Je ne l'avais pas prévu, mais c'était dans l'air du temps. Quand l'exposition ouvrira, la première du film se tiendra à Paris le 18 octobre avec

Wim Wenders et Anselm Kiefer. Je pense donc qu'il y aura un buzz autour de cette exposition. On va essayer de visionner le film que je n'ai pas encore vu. Par rapport au LaM, cela va être particulièrement intéressant de se retrouver au cœur de cette actualité culturelle et cinématographique.

Et puis, le travail de longue haleine de la conservation, une manière de renouveler la forme du guide des collections, qui n'est pas un guide des collections classiques, mais plutôt une histoire de l'art, une histoire croisée. D'ailleurs, dans le choix graphique, pour les fins connaisseurs du musée, vous reconnaissez Les Sourcils à la Modigliani, un peu d'Italie à la Rotella et le dernier, il est en salle, je n'ai pas besoin de vous le dire, vous avez déjà des visions en le voyant ! Cette combinaison et cette manière d'entremêler, en reprenant une expression de Robillard, sur ce nouvel accrochage intéressent beaucoup. On a aussi quelques visites du Centre Pompidou et Antoine de Galbert. Les professionnels s'intéressent à cette tentative de mise en dialogue inédite, de rompre aussi avec certaines catégories. Le LaM poursuit ce travail d'engagement.

Bien sûr, ne vous inquiétez pas, pour 2024, des choses sont prévues, comme évoqué avec le budget supplémentaire. Dans les projets à venir, il y a le projet Waël Shawky dont vous aviez entendu parler, pour février, dans une salle du musée. Un beau projet avec le parc archéologique de Pompéi, qui va donc circuler. Ce projet est intéressant parce qu'autour de la question de la mythologie et de la création du monde. Là aussi, d'un point de vue scolaire, il y aura des choses à imaginer. Un projet Marisa Merz qui se fera là aussi au mois d'avril, avec juste avant (là aussi, concomitance) une grande saison sur l'Arte Povera à Paris à l'automne, puisque la Bourse de commerce va faire une grande exposition sur l'Arte Povera. Là aussi, on s'inscrit dans une dynamique. Et puis Guy Brunet, qui est déjà dans la collection du musée, avec ce rapport au cinéma. Bref, je dirais une actualité riche aussi pour 2024 qui se poursuit. Et puis peut-être que Michel veut dire quelques mots sur les négociations avec le Centre Pompidou qui se mettent en place pour cette grande exposition moderne.

Michel DELEPAUL : Des discussions sont en cours avec le Centre Pompidou. Je pense qu'on fera un point à l'automne. On a reçu le Centre Pompidou avec Sébastien à la Métropole européenne de Lille. Il y a tout un partenariat qui se met en place. C'est un peu tôt encore pour en parler.

Voilà en ce qui concerne ce point d'information. Il nous reste un petit point très rapide sur les marchés publics depuis le dernier conseil d'administration. Anne, si tu veux bien faire.

18. Information sur les marchés publics conclus depuis la dernière séance

Anne POSSOMPES : Très rapidement, vous indiquer les derniers marchés. Un marché de prestations d'impression de tout document, un marché de travaux d'aménagement pour la scénographie Noguchi, un marché subséquent de transport et d'accrochage des œuvres de l'exposition Noguchi, un marché de transport fabrication à la pause de signalétique pour les 40 ans, un marché de travaux de fabrication et de pose signalétique pour l'exposition Noguchi, un marché de fourniture papier, etc. Vous avez le document, vous êtes informés.

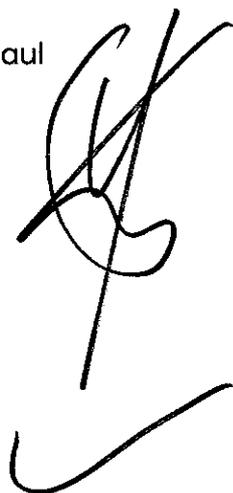
Michel DELEPAUL : Oui, c'est une information. C'est un point qui ne demande pas de vote, on va passer directement à la fin, sauf si vous avez des questions diverses. S'il n'y en a pas, on va considérer que ce conseil d'administration est terminé. J'avais dit 12 h 15 au plus tard, il est 12 h 22. On a un peu débordé, mais ce n'est pas dramatique.

En tout cas, merci pour ce conseil d'administration extrêmement dense. Je vous rappelle que d'ici quelque temps, je vous enverrai une invitation pour le pot que l'on va faire pour notre ami Sébastien qui part vers d'autres cieux. Je vous souhaite à la fois un bon appétit et une bonne fin de journée. Merci.

Sébastien DELOT : Merci Michel. Je voulais aussi vous dire juste un mot, pour vous remercier de votre confiance et de votre engagement tout au long de ces conseils d'administration, chers administrateurs et administratrices, de l'engagement que vous avez à l'égard de ce musée et du soutien que vous avez témoigné aux équipes et à mon égard. Je voulais vous dire que j'ai été fier de travailler pour vous, avec vous, à vos côtés, avec les équipes du LaM et que c'est aussi un moment d'émotion pour moi de me dire que c'est le dernier conseil d'administration. Et ce, même si je reste dans le cercle culturel des musées français et qu'on aura l'occasion de travailler, de collaborer et de se recroiser. En tout cas, je reviendrai au LaM avec plaisir et émotion, toujours avec un petit pincement au cœur, parce que pour moi, c'est un des plus beaux musées en France et vous avez raison de choyer et de défendre ce musée du fait de la qualité de ses collections, du fait de la qualité de votre engagement et de ses équipes. Comme on dit en italien, *E Viva!*, bravo à l'art, à la force de l'art et cette capacité de transformation que vous portez et que vous accompagnez, parce que ce n'est pas simple, d'autant plus quand on traverse des crises culturelles, systémiques au niveau de la société et qu'on peut se poser des questions de choix. Le choix de la culture est un choix important et je pense qu'Ivan Renard serait d'autant plus à mes côtés, ou en tout cas, il est au-dessus de nous, il nous entend, lui qui a toujours défendus âprement la culture. Nous sommes ses héritiers dans une certaine mesure et je vous en remercie. Et ceux qui souhaitent faire une visite très rapide de Noguchi, si vous ne l'avez pas fait, on va le faire avec grand plaisir. En tout cas, merci à chacun et chacune d'entre vous.

Le Président du Conseil d'administration du LaM

Monsieur Michel Delepaul

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MD', with a long horizontal stroke extending to the right at the bottom.